



RÉPUBLIQUE DU CONGO

Octobre 2023

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE DEROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITERES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE, SUPPLÉMENT D'INFORMATIONS ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Dans le contexte du rapport des services du FMI, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le rapport des services du FMI établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 19 juillet 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 19 mai 2023 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 29 juin 2023.
- Une **analyse de viabilité de la dette** rédigée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément d'informations au rapport des services du FMI**
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Le conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord conclu avec la République du Congo au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 43 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a achevé la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, ce qui permet un décaissement immédiat de 32,4 millions de DTS (environ 43 millions de dollars).
- Le renforcement de la reprise économique reste fragile dans un contexte marqué par le fléchissement des cours du pétrole et les incertitudes au niveau mondial.
- En matière de réformes structurelles, certains progrès ont été réalisés, mais des efforts soutenus visant à accélérer la mise en œuvre des réformes dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la dette, de la gouvernance et de la transparence seront primordiaux pour parvenir à une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive. La poursuite des réformes dans le secteur de l'énergie demeure particulièrement essentielle.

Washington, le 19 juillet 2023. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue du programme économique de la République du Congo, approuvé le 21 janvier 2022 et appuyé par l'aide de 324,0 millions de DTS de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue a permis de décaisser immédiatement 32,4 millions de DTS (environ 43 millions de dollars), ce qui a porté le total des décaissements au titre de la FEC à 226,8 millions de DTS. Le financement du FMI continuera d'aider les autorités à mettre en œuvre leurs politiques de développement, à préserver la stabilité macroéconomique du pays et à renforcer la reprise économique dans un contexte d'inflation élevée qui affecte les prix des denrées alimentaires, de la baisse des cours du pétrole et du resserrement des conditions financières.

Les réformes structurelles se poursuivent dans certains domaines, mais dans d'autres, le programme a enregistré des résultats moins satisfaisants. Des avancées ont été observées en matière de planification des marchés publics, de la publication des données sur la dette et des efforts pour accroître la transparence. Cependant, trois des cinq critères de réalisation liés à la situation des finances publiques et à la gestion du service de la dette n'ont pas été respectés, ce qui a incité les autorités à demander des dérogations pour ces trois critères et à prendre des mesures correctives fortes. Les autorités maintiendront leurs efforts pour atteindre deux repères visant à accroître la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à augmenter les recettes fiscales.

La politique budgétaire s'attachera à réduire les facteurs de fragilité tout en préservant la viabilité de la dette. Les dépenses en faveur du développement et le paiement d'arriérés intérieurs seront accentués

grâce aux ressources libérées par la baisse des transferts liés au pétrole, conformément à la déréglementation progressive des prix des combustibles, combinée à une aide sociale ciblée visant à protéger les plus vulnérables. Dans le même temps, l'augmentation des recettes, notamment par la suppression d'exonérations dans le secteur des hydrocarbures, soutiendra l'assainissement budgétaire.

Il sera essentiel, en s'appuyant sur les récents progrès accomplis, de poursuivre les efforts de réformes structurelles. Une meilleure gestion des finances publiques, en particulier des investissements et de la dette, permettra d'augmenter le volume, l'efficacité et la qualité des dépenses de développement. Des réformes plus vastes de la gouvernance, englobant la lutte contre la corruption et l'amélioration de la transparence, seront également indispensables pour améliorer le climat des affaires.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce programme appuyé par la FEC permettront de remédier aux facteurs de fragilité du pays et de jeter les bases d'une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive en République du Congo. Ce programme contribuera aussi aux initiatives régionales visant à préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Le redressement de la République du Congo se poursuit même si des risques substantiels subsistent en raison des incertitudes qui règnent au niveau mondial. Les dépenses en faveur de la protection sociale et des infrastructures, le paiement des arriérés intérieurs et la mise en œuvre progressive de réformes soutiennent l'activité économique. L'inflation devrait s'accélérer modérément avant de retomber au niveau cible, sous l'effet de la baisse des prix à l'importation qui devrait atténuer les ajustements des prix intérieurs de l'énergie. Ces perspectives peuvent toutefois être menacées, principalement par la vulnérabilité des investissements et du commerce, l'escalade des conflits régionaux dans le monde, les chocs climatiques, la baisse de la production et des prix du pétrole, et un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes.

« Les résultats insuffisants du programme doivent être corrigés. Les critères de réalisation à fin décembre, relatifs au solde primaire non pétrolier et au financement intérieur net, n'ont pas été respectés, en raison de l'augmentation des subventions liées au pétrole, de la hausse des dépenses intérieures et de l'accumulation plus importante de dépôts fiduciaires. Le critère de réalisation continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs a été enfreint à la suite de retards dans le paiement du service de la dette. Des progrès ont été accomplis dans la poursuite des réformes structurelles : deux repères structurels sur cinq ont été atteints dans les délais et un autre a été mis en œuvre avec du retard. Des mesures correctives rigoureuses ont été prises pour remédier à ces résultats. À l'avenir, la détermination du pays à mettre en œuvre les réformes reste essentielle pour que le programme reste sur la bonne voie.

« Les autorités ont réaffirmé leur volonté de parvenir à une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive, tout en maintenant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. À cette fin, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement des finances publiques et à augmenter dans le même temps les dépenses en faveur du développement et de la protection sociale. Parmi les principales mesures à prendre figurent la réduction des subventions liées au pétrole, conformément à la déréglementation progressive des prix des combustibles, elle-même associée à une hausse de l'aide

sociale en faveur des plus vulnérables, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement des arriérés d'impôts. Pour accroître l'efficacité des dépenses publiques, il sera également essentiel de renforcer la gestion des finances publiques et de la dette.

La diversification économique indispensable, tirée par l'investissement privé, dépendra de l'approfondissement des réformes structurelles, en particulier de la mise en service de la nouvelle architecture de lutte contre la corruption, de la correction des lacunes du cadre de LBC/FT, de l'amélioration de l'inclusion financière et de la poursuite de la mise en œuvre des réformes des entreprises publiques. S'attaquer aux vulnérabilités liées au climat est également un point important. »



RÉPUBLIQUE DU CONGO

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CERTAINS CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

29 juin 2023

RÉSUMÉ

Contexte. Alors que la baisse des cours pétroliers et l'augmentation des coûts de financement mettent à mal la reprise économique du Congo, la dette publique reste élevée et de nouvelles mesures d'assainissement budgétaire sont nécessaires pour compenser les dérapages budgétaires passés. Les arriérés intérieurs nouvellement reconnus et l'accumulation temporaire de nouveaux arriérés extérieurs entravent les progrès réalisés dans le remboursement de la dette, si bien que celle-ci reste soutenable mais que le pays demeure « en situation de surendettement ». La reprise économique dépendra du regain de la marge de manœuvre budgétaire, de la réduction de l'endettement et de la poursuite des réformes promouvant des améliorations en matière de génération de recettes, de gestion de la dette, de gouvernance et de transparence. La deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) (324 millions de DTS, soit 200% de la quote-part) qui a été conclue le 6 février 2023 par le conseil d'administration du FMI a apporté un soutien à ce processus.

Perspectives et risques. L'augmentation de la production pétrolière et la poursuite de la diversification dans l'agriculture, l'exploitation minière, l'industrie manufacturière et les services continuent de soutenir la reprise de l'économie congolaise en 2023. Les efforts du pays pour préserver la forêt tropicale du bassin du Congo pourraient attirer des financements privés étrangers additionnels. Cependant, les dérapages de la politique économique, en particulier le maintien des subventions aux carburants, une éventuelle baisse des cours pétroliers, une intensification des conflits régionaux, un resserrement des conditions financières, des conditions météorologiques défavorables et les incertitudes entourant le volume de la dette contingente représentent des risques baissiers.

La performance du programme a été faible. Trois des cinq critères de réalisation, deux des cinq objectifs indicatifs et trois des cinq repères structurels ont été manqués. Des mesures correctives rigoureuses sont prises pour remédier à cette performance insatisfaisante. Il s'agit notamment d'un décret présidentiel publié fin mai 2023 qui fixe des limites inférieures pour les dépenses publiques, de la révision du budget 2023 pour

inverser les dérapages budgétaires de 2022, d'une nouvelle réduction des subventions aux carburants au moyen d'une augmentation de 25% des prix de l'essence début juillet (mesure préalable), d'avancées dans la restructuration de l'office de gestion de la dette et de l'élargissement de l'assiette fiscale.

Stratégie du programme. La baisse des subventions aux carburants et la rationalisation des dépenses permettront de retrouver la trajectoire de réduction de la dette en 2023 et après. Les recettes fiscales non pétrolières bénéficieront du recouvrement des arriérés d'impôts, de la suppression des exemptions de droits et taxes et de la régularisation des paiements de dividendes des entreprises publiques. Des transferts sociaux ciblés aideront à atténuer les conséquences indésirables sur les groupes vulnérables. Une fois terminé, le remboursement de la dette envers les négociants en pétrole ouvrira un espace budgétaire pour les investissements d'infrastructure, préparant la voie à la diversification de l'économie. L'accord au titre de la FEC soutiendra cette stratégie en mobilisant des financements des partenaires au développement et sera appuyé par l'action régionale de la CEMAC, qui s'efforcera de maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire, d'accroître les réserves régionales et de promouvoir la stabilité du secteur financier.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département Afrique)
 et **Fabian Valencia**
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens relatifs à la revue du programme appuyé par la FEC se sont tenus à Brazzaville du 8 au 19 mai 2023. L'équipe des services du FMI était composée de M. Kpodar (chef), Mme El Idrissi, M. Hespeler, M. Islam (tous du département Afrique), M. Chaudry, M. de Carvalho Filho (tous deux du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M^{me} Zarazinski (département juridique), M. Million (représentant résident) et M. Nsongui Tonadio (économiste local). M. Kramarenko (département Afrique) et M^{me} Mwanza (conseillère principale auprès de l'administrateur) ont participé à une partie de la mission. Mme Adjahouinou a aidé à la préparation du rapport des services du FMI. La mission s'est entretenue avec le Premier ministre, M. Makosso, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Ondaye, le ministre du Budget, M. Ngatsé, et d'autres représentants de haut niveau. Elle a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires pour le développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
RÉSULTATS DU PROGRAMME	10
ENTRETIENS	11
A. Politique budgétaire	11
B. Investissement public et gestion de la dette	16
C. Réformes portant sur la gouvernance et la transparence et autres réformes structurelles plus générales	19
MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	21
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	26
ENCADRÉS	
1. Révision des données du PIB de la République du Congo	7
2. Dépenses sociales inscrites au budget 2023 de la République du Congo	18
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente, 2013–23	29
2. Encours du crédit octroyé par le FMI et service de la dette extérieure comparativement aux accords assortis d'une tranche supérieure de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC	30

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–28 _____	31
2a. Opérations de l'administration centrale, 2022–28 (en milliards de francs CFA) _____	32
2b. Opérations de l'administration centrale, 2022–28 (en pourcentage du PIB non pétrolier) _____	33
2c. Opérations de l'administration centrale, 2022–28 (en pourcentage du PIB) _____	34
3a. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022–23 (en milliards de francs CFA) _____	35
3b. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022–23 (en milliards de francs CFA, montants cumulés depuis le début de l'exercice budgétaire) _____	36
4. Balance des paiements à moyen terme, 2022–28 _____	37
5. Situation monétaire, 2022–28 _____	38
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–22 _____	39
7. Besoins bruts de financement, 2022–28 _____	40
8. Dette publique par créancier, 2022–24 _____	41
9. Arriérés extérieurs, 2022–23 _____	42
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI _____	43
11. Calendrier des décaissements et des revues en vertu de l'accord au titre de la FEC, 2022–24 _____	44
12. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2022–24 _____	45
13a. Repères structurels, 2022–23 _____	46
13b. Repères structurels proposés, 2023–24 _____	47
14. Mesures préalables _____	49
15. Impact des principales mesures budgétaires introduites en 2023 _____	50
16. Dépenses sociales prévues au budget 2022–23 _____	51

ANNEXES

I. Stratégie d'accompagnement du pays _____	52
II. Matrice d'évaluation des risques _____	58

APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	63
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières, 2023–25 _____	67
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	94

CONTEXTE

1. Les fragilités économiques du Congo soulignent l'importance de la diversification de l'économie, tandis que la baisse des cours pétroliers et le resserrement des conditions financières mondiales posent des défis pour y parvenir. La diversification économique est nécessaire pour réduire les fragilités du Congo (annexe 1), créer des emplois et augmenter les revenus — afin de remédier à la forte insécurité alimentaire, à la montée des tensions sociales et de la pauvreté et au manque d'opportunités économiques. À cet effet, des réformes soutenues, notamment pour améliorer la qualité des infrastructures publiques, des services sociaux et de la gouvernance, sont essentielles. Toutefois, l'espace budgétaire permettant de financer ces activités sera limité par la baisse des recettes pétrolières — qui représentent habituellement 2,5 fois les recettes non pétrolières — et par l'augmentation des coûts d'emprunt, dans le contexte du niveau élevé de la dette du Congo (¶12).

2. Les priorités politiques immédiates des autorités pour lutter contre la hausse du coût de la vie doivent être conciliées avec l'impératif du maintien de la discipline budgétaire et de l'avancée des réformes de gouvernance afin de jeter les bases d'une croissance économique soutenue, de la diversification et de la sortie de la fragilité. En 2022, la République du Congo a eu recours aux prix administrés, à de nouvelles subventions et à des exonérations fiscales pour absorber la hausse du coût des importations due aux tensions sur les prix sur les marchés mondiaux de l'énergie, des produits alimentaires et des autres produits de base, contenant ainsi l'augmentation du coût de la vie. En raison des coûts budgétaires et du creusement du déficit primaire hors pétrole associés à ces mesures, une consolidation budgétaire est essentielle en 2023 afin de replacer le déficit et la dette publique sur une trajectoire résolument baissière. Les mesures nécessaires comprennent la réduction des subventions non ciblées sur les prix des carburants, qui ont connu une augmentation en 2022 afin de protéger la population des conséquences de la montée des cours pétroliers mondiaux sur les prix domestiques des carburants. Une aide sociale ciblée, dont le coût aura été soigneusement évalué, devrait constituer un moyen plus efficace pour protéger les ménages vulnérables. Grâce à la réduction ciblée des dépenses inefficaces et à la hausse des recettes non pétrolières, et après une diminution significative des paiements au titre du service de la dette, les autorités envisagent à moyen terme dans leur plan national de développement de réaliser des investissements de grande ampleur dans la modernisation des infrastructures du Congo et la transition vers une main-d'œuvre mieux formée, préparant ainsi la croissance et la diversification économiques futures. Bien que l'avancement des réformes de la gouvernance soutienne ce programme, des efforts supplémentaires substantiels seraient encore nécessaires pour un climat des affaires plus attractif. Des efforts budgétaires tangibles devront être maintenus à moyen terme pour dissiper les préoccupations relatives à la viabilité de la dette.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

3. La reprise après la pandémie s'est accélérée en 2022, mais moins que prévu lors de la précédente revue. La croissance économique globale, estimée à 1,7% sur la base des comptes

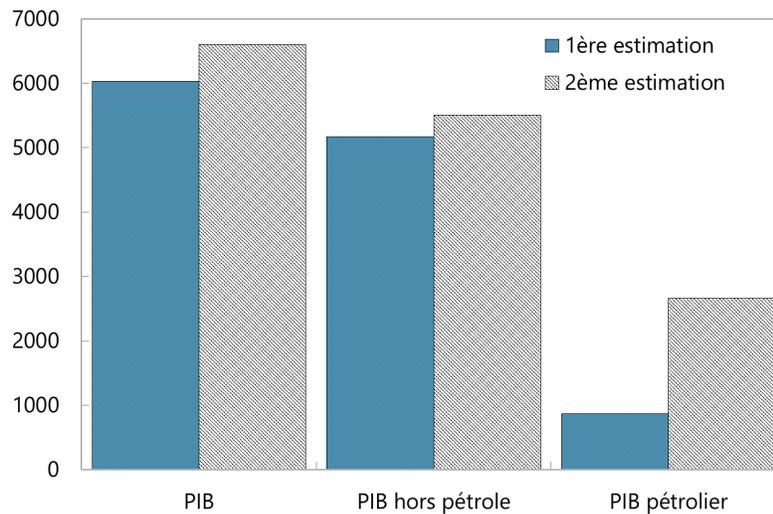
nationaux révisés (encadré 1), a été tirée par l'activité non pétrolière (+3,3%). La consommation et l'investissement ont été stimulés par les dépenses publiques (dépenses sociales et infrastructures), les paiements d'arriérés domestiques et une activité plus dynamique dans l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services. Contrairement à une légère progression prévue dans le rapport du FMI n° 23/89, la production pétrolière a poursuivi sa baisse en 2022 (de 3,8%) en raison de problèmes d'équipement enregistrés dans quelques grands champs pétroliers. L'inflation s'est établie à 3,0% en moyenne en 2022, le resserrement de la politique monétaire, la substitution naissante des importations dans quelques secteurs et l'administration des prix de certains produits de base et services de transport ayant compensé les pressions sur les prix venant de l'augmentation du coût des importations due au niveau élevé des prix mondiaux des produits alimentaires et des cours pétroliers, à la montée des coûts du transport transfrontalier et à la dépréciation du franc CFA face au dollar. Néanmoins, l'inflation des prix alimentaires a pratiquement doublé, atteignant 6,2% à fin 2022.

Encadré 1. Révision des données du PIB de la République du Congo

L'Institut national de la statistique (INS) a publié en février 2023 les estimations révisées du PIB pour 2020 et 2021. La nouvelle estimation pour 2020 est 9% plus élevée que l'estimation précédente, en raison de la révision à la hausse de 29% du PIB pétrolier et de 6% du PIB non pétrolier. La révision pour 2021 se traduirait par un PIB supérieur de 22% par rapport à l'estimation des services du FMI figurant dans le rapport du FMI n° 23/89. L'INS indique que ces révisions sont dues à la finalisation des données relatives à la balance des paiements ainsi qu'à une correction des données relatives à la production pétrolière pour l'année 2020. En ce qui concerne l'année 2021, l'INS signale que l'estimation reste préliminaire, car les données relatives à la balance des paiements et à la production pétrolière ne sont pas encore finalisées. Par conséquent, ces données préliminaires n'ont pas été prises en compte dans les estimations du FMI. À l'avenir, l'INS, avec l'assistance technique d'AFRITAC Centre, collaborera avec toutes les parties prenantes, notamment le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère des Hydrocarbures, pour accéder à toutes les informations nécessaires pour finaliser ses estimations.

La révision du PIB a entraîné d'importantes révisions à la baisse des ratios liés au PIB, notamment la dette publique (passée de 99,1% du PIB dans le rapport du FMI n° 23/89 à 92,5% du PIB pour 2022).

PIB nominal en 2020
(En milliards de FCFA)



Sources : INS

4. L'orientation budgétaire pour 2022 a été nettement plus accommodante que ne le prévoyait la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC (rapport n° 23/89).

Le déficit primaire non pétrolier s'est creusé de 0,8% du PIB non pétrolier par rapport au rapport n° 23/89, en raison principalement des transferts liés au pétrole nettement plus élevés que prévu du fait de la forte hausse du prix du brut au S1-2022 (tableau 1 du texte) et de pénuries d'approvisionnement persistantes. Le niveau moins élevé qu'attendu de recettes — dû à la faible performance en matière de collecte de la TVA intérieure — et les dépenses plus importantes que prévu des transferts sociaux et en biens et services — en lien avec les problèmes sécuritaires et aux catastrophes naturelles — a été globalement compensé par une diminution des dépenses en capital. Néanmoins, le solde global a été supérieur aux prévisions grâce à des recettes pétrolières nettement supérieures aux prévisions. Cela dit, celles-ci ne se sont pas traduites par une accumulation proportionnelle des dépôts du gouvernement à la BEAC en raison du montant plus conséquent des arriérés domestiques apurés et du niveau moindre des financements extérieurs nets (reflétant des dépôts plus élevés sur le compte séquestre en Chine).

Tableau 1 du texte. République du Congo : résultats budgétaires, 2022
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

	2022		
	Rapport n° 23/89 ¹	Prélim.	Différence
Recettes			
Recettes pétrolières	26,9	32,1	5,1
Recettes non pétrolières	12,4	12,0	-0,4
Dons	0,8	0,9	0,1
Dépenses			
Dépenses courantes	25,4	27,1	1,7
Salaires	6,2	6,2	0,0
Biens et services	3,1	3,5	0,4
Transferts liés au pétrole	4,1	5,1	1,0
Transferts sociaux	2,1	2,3	0,3
Autres, intérêts compris	10,0	10,1	0,1
Dépenses en capital	5,9	5,1	-0,8
Financées sur ressources intérieures	2,6	2,6	0,0
Financées sur ressources extérieures	3,3	2,5	-0,8
Solde primaire hors pétrole	-14,8	-15,7	-0,8
Solde primaire	12,1	16,4	4,3
Solde global, base caisse	8,7	12,6	3,9

¹ Les chiffres ci-dessus ont fait l'objet d'un changement d'année de référence (PIB nominal hors pétrole de 2022), en raison des effets de base induits par la révision du PIB de 2020.

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

5. Le compte courant a bénéficié des cours élevés du pétrole. Les importantes recettes tirées des exportations pétrolières ont porté l'excédent courant à 19,4% du PIB — malgré l'augmentation de la facture des importations due aux conséquences de la guerre en Ukraine (§ 3). Cet excédent a facilité des paiements conséquents au titre du service de la dette aux créanciers extérieurs, notamment les deux principaux créanciers commerciaux extérieurs, les banques commerciales régionales et les créanciers au titre de l'ISSD du G20.

6. La liquidité et la solvabilité du système bancaire demeurent relativement saines.

Le ratio d'adéquation des fonds propres a atteint 23% fin 2022, les fonds propres ayant crû plus rapidement que les actifs pondérés des risques, en partie à cause de la suspension des distributions de dividendes. Les prêts improductifs sont restés stables autour de 17% — bénéficiant principalement du paiement continu des arriérés domestiques et du remboursement d'une partie de la dette des entreprises publiques, en particulier la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) — tandis que les provisions pour pertes sur prêts s'établissaient à 62% fin 2022. La forte croissance des dépôts des banques commerciales a facilité une augmentation de 5,1% du crédit au secteur

privé. La restructuration de deux banques fragiles se poursuit, tandis que la résilience de la plupart des banques n'a pas été perturbée par la fin de l'assouplissement des exigences prudentielles accordé pendant la pandémie.

7. Les perspectives dépendent de l'avancement des réformes structurelles et de gouvernance pour soutenir la diversification de l'économie hors du pétrole et vers une croissance plus résiliente et inclusive.

- La croissance du PIB réel devrait atteindre 4% en 2023 et rester en moyenne proche de ce taux sur la période 2024–28. Le secteur non pétrolier sera le principal moteur de la croissance, avec une expansion prévue de 3,9% en 2023 et une stabilité à 4,8% en 2026–28. La croissance dans l'agriculture, l'extraction minière, l'industrie manufacturière et les services devrait être soutenue par l'augmentation des dépenses sociales (soins de santé, éducation et infrastructures), par de nouveaux paiements au titre des arriérés domestiques et par des réformes portant sur la gouvernance, le secteur financier et le climat des affaires. Une économie plus diversifiée devrait créer des emplois, augmenter les revenus de la population et améliorer la sécurité alimentaire. Parallèlement, la croissance de la production pétrolière devrait s'établir à 4,4% en 2023, puis culminerait à 6,5% en 2024 avant de diminuer progressivement à mesure que les grands champs pétroliers arriveront à maturité.
- L'inflation devrait s'établir en moyenne à 3,5% en 2023. La hausse des prix résultant de l'ajustement des prix des carburants et de la modification des procédures de facturation de l'électricité sera partiellement contenue par la baisse des prix des importations — en ligne avec la décrue des prix mondiaux des produits alimentaires, du pétrole et des transports, et le resserrement de la politique monétaire au niveau régional. L'inflation devrait revenir autour de 3% à moyen terme, soit un niveau conforme à l'objectif de la CEMAC. Les bonnes perspectives de croissance et d'inflation permettent d'anticiper une croissance satisfaisante du crédit au secteur privé, qui devrait s'établir à 5,4% en 2023 avant de se stabiliser autour d'un taux annuel moyen de 6,2%.
- La baisse des cours du pétrole devrait réduire les exportations pétrolières et ramener l'excédent du compte courant de 19,4% du PIB en 2022 à 3,9% en 2023. Par la suite, le solde du compte courant se dégradera progressivement pour ressortir en déficit de -2,3% du PIB en 2028 – sous l'effet du déclin des exportations pétrolières et de l'augmentation des importations soutenant les investissements non pétroliers. Les entrées nettes de capitaux augmenteront parallèlement au progrès du paiement du service de la dette extérieure (publique et privée) et à l'augmentation du soutien aux projets apporté par les partenaires du développement et des IDE.

8. Les perspectives risquent de se dégrader (annexe 2). L'escalade des conflits dans différentes régions du monde pourrait entraîner des conséquences défavorables sur les investissements, les exportations, les importations, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger et l'inflation. Avec la transition mondiale vers une économie sobre en carbone, la volatilité des cours pétroliers pourrait peser sur la production et les recettes pétrolières, ce qui aurait un impact négatif sur les équilibres extérieur et budgétaire. Plus généralement, un ralentissement des investissements

pourrait se produire sous l'effet de nouvelles hausses des taux d'intérêt et du durcissement des conditions de financement extérieures. Le maintien des subventions aux carburants pourrait compromettre la viabilité des finances publiques, réduire la marge de financement des dépenses sociales et d'investissement essentielles et fausser les décisions d'investissement privé, ce qui freinerait la diversification de l'économie. Par ailleurs, la production agricole pourrait pâtir de conditions météorologiques défavorables, ce qui accentuerait l'insécurité alimentaire et les tensions inflationnistes et budgétaires. Côté positif, une mise en œuvre rapide des réformes pourrait mobiliser davantage d'aides de la part des partenaires pour le développement, accroître la productivité et, par conséquent, améliorer la croissance économique. Une augmentation des prix des engrais et des cours des métaux pourrait accroître les investissements miniers (le Congo dispose d'un bassin de potasse d'importance mondiale) et de nouveaux champs pétroliers et gaziers à bas coûts pourraient être découverts. La préservation et le boisement de la partie du bassin du Congo appartenant à la République du Congo pourraient faciliter des financements privés étrangers, tels que les obligations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ou les crédits carbone.

9. Les autorités anticipent une forte croissance. Sous réserve d'investissements suffisants, les autorités sont optimistes quant aux perspectives économiques pour 2023 et 2024, prévoyant qu'une forte croissance dans le secteur pétrolier, les services, la construction et l'agriculture résultera du dynamisme des investissements privés et de la consommation. Les politiques favorisant la formation professionnelle, le développement des infrastructures et la mécanisation de l'agriculture conforteront cette dynamique.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

10. Deux critères de réalisation à fin 2022 n'ont pas été respectés et le critère de réalisation quantitatif continu portant sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs a été violé. L'objectif ajusté du solde primaire de base non pétrolier pour décembre 2022 a été manqué de 0,3% du PIB non pétrolier, principalement en raison des transferts excessifs liés au pétrole (§ 4). Le financement intérieur net de l'administration centrale a nettement dépassé son objectif à fin décembre 2022, du fait de l'affectation de recettes pétrolières supplémentaires au financement d'une hausse des dépenses intérieures, de remboursements plus importants des arriérés et d'une plus grande accumulation des dépôts sur le compte séquestre en Chine au lieu de constituer des réserves (sous forme de dépôts à la BEAC). Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté, car des arriérés ont été accumulés en mars, bien qu'ils aient été réglés par la suite¹. Les autorités demandent des dérogations pour non-respect des critères de réalisation, étant entendu que des mesures correctives viseront à effectuer un assainissement budgétaire compensatoire — notamment une mesure préalable sur l'ajustement des prix des carburants, l'engagement de resserrer le budget conformément au tableau 2a, ainsi que l'engagement d'augmenter les dépôts à la BEAC sur la période 2023–24, le remboursement rapide

¹ Environ 2,5 millions de dollars d'arriérés extérieurs dus à un créancier bilatéral se sont accumulés en mars 2023 et ont été payés en mai 2023. De plus, 4,5 millions d'euros d'arriérés extérieurs techniques auprès d'un autre créancier bilatéral se sont accumulés temporairement sur les paiements aux créanciers officiels en mai 2023. Dans ce dernier cas, un remboursement rapide a permis d'éviter un retard de paiement dépassant le délai de 30 jours pour les arriérés techniques.

des arriérés extérieurs nouvellement accumulés et les autres mesures analysées au § 12. Par ailleurs, les autorités ont créé, en mars 2023, un groupe de travail chargé d'améliorer la communication et garantir le paiement ponctuel des obligations au titre de la dette extérieure. Entre-temps, une réorganisation plus large de l'office national de gestion de la dette vise à remédier aux obstacles en matière de capacité de gestion de la dette en général. Les objectifs indicatifs (OI) portant sur les recettes non pétrolières et les dépenses sociales à fin décembre 2022 ont été manqués en raison de la faible performance en matière de collecte de la TVA et de la priorité donnée aux subventions aux carburants plutôt qu'aux dépenses sociales. Les autres critères de réalisation consistant à ne pas contracter de nouvelle dette extérieure non concessionnelle et à ne pas contracter de dette publique garantie par de futures ressources naturelles ont été atteints. Tous les autres objectifs indicatifs, à savoir le plafond sur les décaissements de prêts extérieurs pour des projets d'investissement, la limite sur la nouvelle dette concessionnelle et le niveau minimum d'arriérés intérieurs à rembourser, ont eux aussi été atteints.

11. L'exécution des réformes structurelles a été insuffisante. À fin décembre, seulement deux des repères structurels liés au modèle de planification des marchés publics et au rapport annuel sur la dette ont été atteints. L'inventaire des arriérés d'impôts présentant des probabilités crédibles de recouvrement et une stratégie détaillée visant à soutenir le processus de collecte n'ont pas été achevés dans les délais. La formule des prix d'entrée de distribution (PED) a été actualisée dans les délais, mais elle n'a pas pris en compte les améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF au cours des trois dernières années. Des systèmes de cadastre public complets pour les secteurs forestier et minier ne sont pas encore en place, car les registres publics existants manquent de certaines données et ne sont pas accessibles en ligne au public. Les autorités se sont engagées à poursuivre leurs efforts pour atteindre les repères manqués (MPEF § 28).

ENTRETIENS

Les entretiens ont porté sur i) les dérapages budgétaires de 2022 et leurs implications pour la poursuite d'une croissance plus forte, plus résiliente et inclusive tout en maintenant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, ii) la nécessité d'un assainissement budgétaire plus ambitieux en 2023 et au-delà, notamment par la poursuite de la suppression progressive des subventions aux produits pétroliers, la redéfinition priorités en matière de dépenses et la mise en œuvre de mesures fiscales, iii) l'extension et le renforcement des dispositifs de protection sociale, iv) l'appui à la stratégie régionale d'accumulation de réserves de change et v) le renforcement de la dynamique des réformes, notamment dans la gestion des finances publiques et de la dette, ainsi que dans la gouvernance.

A. Politique budgétaire

12. La politique budgétaire doit continuer à soutenir une croissance plus vigoureuse, plus résiliente et inclusive tout en préservant la viabilité de la dette.

- La révision des données du PIB nominal pour 2020 a relevé la trajectoire du PIB nominal sur l'intégralité de l'horizon de projection (encadré 1), tandis que des arriérés sociaux nouvellement constatés de 360 milliards de francs CFA (4,2% du PIB) en 2023 et un

remboursement plus lent que prévu des arriérés intérieurs ont augmenté la dette publique totale². En base nette, la trajectoire de la dette a fléchi en moyenne de 8% du PIB à moyen terme (par rapport au rapport du FMI n° 23/89).

- Un assainissement considérable des finances publiques à moyen terme – conjugué à d’importantes recettes pétrolières – est nécessaire pour réduire la dette extérieure et rembourser les arriérés domestiques, permettant ainsi de réduire la dette publique de 92,5% du PIB en 2022 à 72,3% en 2028. La réalisation de l’assainissement budgétaire nécessaire à moyen terme tout en soutenant la croissance économique et le développement dépendra de la redéfinition des priorités en matière de dépenses et de mobilisation des recettes non pétrolières. La part des dépenses allouées à l’aide sociale, aux soins de santé, à l’éducation et aux autres besoins de développement doit augmenter, tout en réduisant l’enveloppe totale des dépenses (par rapport aux résultats de 2022). Un espace budgétaire nécessaire à ces dépenses de développement peut être créé en réduisant les transferts liés au pétrole. La croissance progressive des recettes non pétrolières — soutenue par la croissance économique hors pétrole et des mesures d’augmentation des recettes (§ 13) — devrait également permettre d’améliorer le solde budgétaire primaire non pétrolier.
- La dette est jugée « viable », bien que le pays soit considéré « en situation de surendettement », dans l’attente de progrès notables pour éviter la récurrence des arriérés extérieurs et remédier à l’incertitude quant à l’ampleur des arriérés domestiques valides. Les progrès dans le remboursement des arriérés extérieurs se sont poursuivis : les arriérés restants dus à des créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris ont été intégralement remboursés. En conséquence, seuls 14,6 millions de dollars d’arriérés extérieurs dus à des fournisseurs commerciaux restent non résolus (voir § 25).
- La dette extérieure décroît régulièrement (de 12,7 points de pourcentage du PIB en 2022) grâce aux cours élevés du pétrole et à l’adossement aux cours du pétrole du service de la dette vis-à-vis des principaux créanciers commerciaux extérieurs, ce qui atténue aussi les risques émanant de chocs négatifs sur les cours du pétrole.
- La pratique consistant à avancer des transferts sur le compte séquestre du Congo en Chine — qui est consacré au service de la dette future — a repris au deuxième trimestre 2022. Des soldes potentiellement élevés sur ce compte pourraient impliquer une perte temporaire de liquidité, des coûts de financement supplémentaires en cas de financement sur les marchés intérieurs de la dette et des difficultés à atteindre les objectifs d’accumulation de réserves à la BEAC.

² Les arriérés intérieurs inclus dans le stock de la dette sont estimés à 17 % du PIB en 2022 ; les arriérés commerciaux représentent 12 % du PIB, et le restant relève des arriérés sociaux.

13. Il conviendrait de resserrer le budget 2023 afin de compenser l'assouplissement budgétaire de 2022 (§ 4), les révisions à la hausse de la dette et une partie du déclin des recettes pétrolières (par rapport au rapport du FMI n° 23/89). À cet effet, un ensemble de mesures portant sur les dépenses et les recettes pourraient être prises, ciblant un déficit primaire non pétrolier de 11,8% du PIB non pétrolier pour 2023 au lieu de 12,6% à politiques constantes (tableau 2 du texte)³, en veillant à ce que le programme atteigne encore son objectif à moyen terme de ramener le solde primaire non pétrolier et la dette publique à des niveaux moins vulnérables⁴. Cet assainissement (3,9 points de pourcentage du PIB non pétrolier par rapport aux résultats préliminaires de 2022, tableau 2 du texte) résulterait d'une augmentation des recettes non pétrolières de 1,2% du PIB non pétrolier (en grande partie intégrée dans le budget 2023 initial), combinée principalement à la suppression des subventions aux carburants introduites au second semestre 2022 (2,7% du PIB non pétrolier) dont environ 0,3% du PIB non pétrolier résulte d'une baisse de la facture des importations pétrolières (tableau 2 du texte). Les autorités ont inscrit les ajustements budgétaires nécessaires dans un décret présidentiel publié fin mai 2023. Plus précisément, les mesures visant à ramener le solde budgétaire à l'objectif abaissé de 2023 et à moyen terme sont les suivantes :

- L'augmentation des prix des carburants doit être poursuivie : les prix de l'essence seront relevés d'au moins 10% avant l'achèvement de la troisième revue (mesure préalable, tableau 14). Pour tenir leur engagement en vertu de l'accord au titre de la FEC, les autorités ont décidé d'augmenter les prix de l'essence de 25% d'ici début juillet 2023 (MPEF § 9). Cette mesure permet d'atteindre l'augmentation ciblée de 30% en 2023 plus tôt que prévu, tout en retardant l'ajustement des prix du diesel⁵, car ce dernier touche plus fortement les ménages

Tableau 2 du texte. République du Congo : assainissement budgétaire, 2023
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

	2022 (prél.)	2023 (Rapport n° 23/89) ¹	2023 (proj.)	Chang. par rapport à 2022	Chang. par rapport au n° 23/89
Recettes	44,9	38,1	34,6	-10,3	-3,4
Recettes pétrolières	32,1	23,6	20,4	-11,7	-3,2
Recettes non pétrolières	12,0	13,3	13,1	1,2	-0,2
Impôts directs	4,7		4,8	0,1	4,8
Taxes sur les biens et services	4,1		4,7	0,6	4,7
Recettes douanières	2,3		2,5	0,3	2,5
Recettes non fiscales	0,9		1,1	0,2	1,1
Dons	0,9	1,1	1,1	0,2	0,0
Dépenses	32,3	30,3	29,4	-2,9	-0,9
Dépenses courantes	27,1	23,1	22,8	-4,3	-0,3
<i>dont</i> : Transferts sociaux	2,3	2,4	2,7	0,4	0,3
Transferts liés au pétrole	5,1	1,9	2,3	-2,7	0,4
Dépenses d'investissement	5,1	7,2	6,6	1,4	-0,6
Solde primaire hors pétrole	-15,7	-12,6	-11,8	3,9	0,8
Solde primaire	16,4	11,0	8,5	-7,9	-2,6
Solde global, base caisse	12,6	7,7	5,2	-7,4	-2,5

¹ Les chiffres ci-dessus ont fait l'objet d'un changement d'année de référence (PIB nominal hors pétrole de 2023), en raison des effets de base induits par la révision du PIB

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

³ Le déficit budgétaire primaire non pétrolier pour 2023 de 13,3% du PIB non pétrolier indiqué dans le rapport n° 23/89 (tableau 2b) ne comprend pas la révision à la hausse du PIB de 2020, qui abaisse le déficit respectif à 12,6% du PIB non pétrolier révisé (tableau 2 du texte).

⁴ L'objectif révisé de solde primaire non pétrolier pour 2023 compense partiellement le manque à gagner des recettes pétrolières prévu en 2023 (par rapport au rapport n°23/89), en deçà de l'objectif du solde primaire non pétrolier pour 2022, et permet de maintenir globalement les réserves ciblées (c'est-à-dire augmentation des dépôts nette de la moitié du manque à gagner de recettes pétrolières prévues).

⁵ L'augmentation précoce du prix de l'essence permet de partiellement compenser le coût budgétaire temporaire de l'ajustement retardé du prix du diesel.

vulnérables et pourrait être une source potentielle de tensions sociales. Entre-temps, les autorités prévoient de renforcer leur stratégie de communication et d'accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation afin d'alléger les répercussions inflationnistes sur les ménages vulnérables (repère structurel fin juillet 2023, tableau 13a, voir détails ci-dessous). Les augmentations successives des prix du diesel atteindront l'augmentation de 30% initialement envisagée lors de la deuxième revue du programme pour l'ensemble de l'année 2023 (§ 2). Cela ouvrira la voie à une suppression progressive des subventions aux carburants pour les importations de pétrole d'ici fin 2024.

- Les ajustements des prix des carburants opérés en 2023 garantiront l'application d'augmentations proportionnelles des prix de l'essence et du diesel par rapport à décembre 2022 aux particuliers et aux industriels. À l'avenir, les recettes recouvrées conformément à la formule de calcul des prix de détail des carburants seront déposées sur un compte du budget général transparent et contrôlable (mesure préalable, tableau 14).
- Suivant la stratégie adoptée pour l'augmentation des prix de début 2023, les autorités ont annoncé des hausses de prix pour juillet. Elles ont accepté de communiquer également les ajustements additionnels de prix des carburants prévus au second semestre 2023 pour atteindre l'ajustement de 30% en 2023 sur lequel elles s'étaient engagées lors de la deuxième revue du programme. Les annonces seront accompagnées de reportages dans les médias, avec un dialogue étroit avec les associations de consommateurs et d'industriels dans le cadre duquel les autorités préciseront qu'une fois que les prix domestiques des carburants seront alignés sur les prix internationaux d'ici fin 2024, un mécanisme de tarification automatique sera adopté (avec un élément de lissage pour prévenir des ajustements brutaux). Les autorités expliqueront aux parties prenantes que les subventions aux carburants présentent des inconvénients (par exemple, l'impact sur l'environnement, la distribution inégale, le coût d'opportunité budgétaire élevé) et que des mesures d'atténuation (telles que la subvention sur les carburants de cuisson et les transports publics ainsi que la couverture élargie et l'augmentation du montant versé dans le cadre du programme de transferts monétaires d'urgence) permettront d'amortir les répercussions inflationnistes sur les ménages vulnérables. Cette stratégie devrait permettre, en particulier dans le contexte de la baisse des cours pétroliers, d'aider le public à comprendre la réforme.
- Maintien des mesures d'augmentation des recettes adoptées au cours des trois dernières années (détaillées dans le rapport n° 23/89), telles que les paiements électroniques, l'élargissement de la base d'imposition, le renforcement des contrôles et de l'évaluation des produits en douane, et une meilleure collecte des arriérés d'impôts, de TVA et de droits de douane.
- La suppression des exonérations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de droits de douane dont bénéficie la SNPC et l'obligation faite à la Congolaise de Raffinage (CORAF) de facturer la TVA sur ses ventes (MPEF § 9) sont des mesures positives. Plus largement, l'avancement

dans l'inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (repère structurel, fin juin 2023) laisse penser que ce repère sera probablement atteint, tandis que la révision et la simplification ultérieures des lois fiscales sur la TVA relative aux hydrocarbures en une législation unique prévues pour fin décembre 2023 devraient davantage renforcer la confiance (repère structurel, tableau 13b) dans la capacité du Congo à élargir efficacement sa base d'imposition.

- Améliorer le respect des obligations fiscales non pétrolières, y compris pour les entreprises publiques, par une combinaison de mesures préventives (délais de notification plus courts, systèmes informatiques améliorés) et de sanctions (par exemple, exclusion du système de paiement, saisies) conformément aux normes et meilleures pratiques internationales.
- Finaliser le rapprochement des paiements des dividendes des exercices passés de la SNPC et, le cas échéant, assurer le recouvrement des dividendes non payés. La SNPC devrait payer au moins 10 milliards de francs CFA de dividendes en 2023 au titre du résultat de l'exercice financier 2022.
- Continuer à donner la priorité aux dépenses sociales et de développement, en particulier aux aides sociales ciblées, aux soins de santé et services d'assainissement, à l'éducation et à l'agriculture, tout en assurant le juste équilibre entre l'atténuation des effets secondaires indésirables des réformes des prix des carburants et les dépenses sociales réservées aux investissements en infrastructures physiques (encadré 2).
- Accroître considérablement l'encours cible de dépôts auprès de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) par rapport à 2022. Il faut souligner que malgré des recettes pétrolières exceptionnellement élevées (nettes du service de la dette extérieure) enregistrées en 2022, les dépôts du Congo n'ont augmenté que de 20 milliards de francs CFA. Bien que les autorités s'engagent à prendre cette mesure, elles se sont déclarées convaincues qu'un rythme d'accumulation plus lent pourrait aider à anticiper le coût des investissements auxquels il est renoncé — et les gains associés résultant des effets des multiplicateurs budgétaires — et les limites aux importations d'intrants et d'équipement nécessaires pour les projets de développement stratégiques.

Les rendements budgétaires attendus des principales mesures budgétaires introduites en 2023 s'accumuleront sur la période 2023-2025 pour atteindre 5,8% du PIB non pétrolier (tableau 15). Les autorités souscrivent aux mesures proposées par les services du FMI, y compris l'ajustement des prix des carburants et le paiement de dividendes par la SNPC.

14. L'assainissement des finances publiques à moyen terme requiert une dynamique continue des réformes sous-jacentes. Le maintien des mesures mises en œuvre sur la période 2019–23 devrait ramener le déficit primaire non pétrolier de 15,7% à 5,5% du PIB non pétrolier entre 2022 et 2028. Un ensemble de mesures sont recommandées afin de renforcer ces politiques et de progresser vers une réduction des vulnérabilités en matière d'endettement tout en dégagant une marge budgétaire pour les dépenses de développement et en améliorant le climat des affaires (MPEF § 12). Un plan d'action (analyse, publication, implications budgétaires) aux fins de la

rationalisation des exonérations fiscales hors hydrocarbures (y compris dans l'exploitation minière), l'évaluation réaliste des recettes à rehausser via des dividendes et des taxes sur les entreprises publiques hors hydrocarbures, le recouvrement des arriérés d'impôts et l'augmentation des droits d'accise — pour les porter à des niveaux conformes aux directives de la CEMAC — pourraient aider à générer de nouvelles recettes en 2024 et à moyen terme. Ces mesures soutiendront également la mise en œuvre des repères structurels associés⁶. La dématérialisation de l'administration des recettes fiscales, la rationalisation des procédures de dédouanement et de transit, et l'amélioration de la gestion et des contrôles dans les secteurs hors hydrocarbures devraient générer des recettes supplémentaires grâce à des gains d'efficacité et à l'élargissement de la base d'imposition. Les efforts de réforme de la CORAF et de la CEC (la compagnie nationale d'électricité) dans le but de réduire leur subventionnement devraient se poursuivre. Les premières étapes devraient comprendre l'analyse des coûts de production des deux entreprises, l'élaboration d'un plan d'action pour accroître leur efficacité et le passage à une facturation de l'électricité qui reflète la consommation réelle. L'évaluation des risques budgétaires bénéficierait d'une surveillance continue des facteurs de risque (dépassement des dépenses, manque à gagner des recettes, sous-production pétrolière), de l'activation, le cas échéant, de plans d'urgence (rationalisation des dépenses non essentielles, ralentissement des dépenses en capital et remboursement des arriérés) et, pour le moyen terme, de l'achèvement de l'analyse de la situation financière des entités gouvernementales décentralisées et des entreprises publiques.

B. Investissement public et gestion de la dette

15. Les progrès en matière de réduction de la dette sont affaiblis par les arriérés domestiques nouvellement constatés qui s'ajoutent au stock de la dette. Les autorités ont poursuivi en 2022 le remboursement des arriérés domestiques, transférant 431 milliards de francs CFA (5% du PIB) aux créanciers, tout en assurant également le service de leur dette extérieure. Toutefois, la constatation de 360 milliards de francs CFA (4% du PIB) de nouveaux arriérés sociaux domestiques (majoritairement liés aux pensions de retraite) a nui à ces efforts. Ces arriérés ont résulté d'une réévaluation de 427 milliards de francs CFA de passifs conditionnels, comprenant des arriérés sociaux et commerciaux, rejetés lors d'un précédent audit. Un montant additionnel de 240 milliards de francs CFA d'arriérés domestiques accumulés sur la période 2019–22 est en cours d'audit. Des emprunts intérieurs plus élevés que prévu et le resserrement des conditions financières mondiales accentuent aussi les préoccupations relatives à la trajectoire de la dette intérieure du Congo. L'annonce d'un plan pluriannuel de paiement des arriérés domestiques (MPEF § 9) contribuerait à apaiser ces inquiétudes.

16. Les réformes en matière de gestion de la dette doivent promouvoir la coordination, la transparence et l'efficacité institutionnelle. La poursuite de la restructuration de l'office de gestion de la dette (Caisse Congolaise d'Amortissement, CCA) contribuera à améliorer sa responsabilité et son efficacité. Les étapes essentielles sont l'adoption d'un nouvel organigramme, la dotation en effectifs et la formation du personnel, et l'adoption d'un nouveau manuel de procédures

⁶ Par exemple, les mesures contribueraient au respect du repère structurel sur la promulgation d'une législation unique concernant les lois fiscales liées aux hydrocarbures et nécessiteraient implicitement l'achèvement du repère structurel précédemment manqué sur l'inventaire des arriérés fiscaux.

(MPEF § 20). Les améliorations en matière d'enregistrement de la dette et d'assurance qualité de la base de données unique de la dette se poursuivent, notamment pour ce qui concerne la couverture de la dette des entreprises publiques. Afin de promouvoir davantage la transparence, un bulletin trimestriel sur la dette couvrant les encours et les flux, et donnant des informations détaillées sur la dette des entreprises publiques sera publié à compter de mars 2024 (repère structurel, tableau 13b). Les services du FMI ont à nouveau souligné l'importance d'un partage d'informations et d'une coordination fluides entre la CCA, le Trésor et la BEAC. Les autorités ont chargé une équipe spécialisée de faire avancer ce programme et de veiller au remboursement ponctuel de la dette. Les arriérés de la dette extérieure constatés en mars, bien qu'apurés depuis, ont mis en évidence le besoin urgent de nouvelles avancées concernant les capacités de gestion de la dette.

17. Les réformes dans le domaine de la gestion des investissements publics devraient améliorer les pratiques en matière d'exécution des projets et intégrer les aspects climatiques dans leur sélection. La récente évaluation de la gestion des investissements publics intégrant le module sur les changements climatiques (C-PIMA) a révélé des faiblesses majeures dans la gestion des investissements publics, en particulier dans l'exécution des projets. Parmi les principaux défis figurent l'absence de critères clairement définis pour la sélection des projets et de justification systématique des procédures de mise en œuvre des projets, la prédominance d'appels d'offres restreints pour la passation des marchés publics, le rationnement fréquent des liquidités et un suivi inefficace des projets. Pour commencer à relever ces défis, les services du FMI ont recommandé i) de formaliser une méthodologie standard pour l'évaluation préliminaire des projets, qui intègre les aspects climatiques et comprenne une analyse des risques (repère structurel pour fin décembre 2023, tableau 13b) et ii) d'établir et de publier la liste des critères de sélection (conformément aux recommandations de l'évaluation C-PIMA), intégrant également les dimensions climatiques (repère structurel pour fin septembre 2023, tableau 13b).

Encadré 2. Dépenses sociales inscrites au budget 2023 de la République du Congo

Les autorités ont augmenté le budget alloué aux dépenses sociales. Les dépenses sociales globales prévues pour 2023 s'élèvent à 557 milliards de francs CFA, soit 6,5% du PIB, en hausse par rapport aux 5,5% initialement inscrits au budget pour 2022. Les plans de dépenses sociales ont donc augmenté de 12,7%, bien plus rapidement que les dépenses budgétaires totales (-3,3%). La forte sous-exécution du budget des dépenses sociales en 2022 — seulement 61% des projets initiaux ont été exécutés — implique que la croissance par rapport aux dépenses sociales exécutées en 2022 s'est établie à 78% (tableau 16). Les projets de budget initiaux pour 2023 étaient conformes au plan national de développement des autorités, mettant fortement l'accent sur les dépenses dédiées à l'amélioration des infrastructures et à la promotion des activités agricoles. Par ailleurs, les dépenses consacrées à l'enseignement de base et à la protection sociale voient leur poids augmenter dans l'enveloppe globale dans les plans de dépenses révisés (graphique E2, diagramme 1).

Les réaffectations budgétaires en faveur de l'éducation et de la protection sociale ont alloué davantage de ressources à l'atténuation des effets secondaires indésirables de l'intensification de l'assainissement budgétaire. Par rapport aux plans de dépenses sociales de 2022, les dépenses en faveur de l'enseignement de base inscrites au budget ont augmenté de 41% en 2023, tandis que les dépenses prévues pour la protection sociale et l'emploi ont progressé de 30%. Ces augmentations s'expliquent essentiellement par les dépenses plus élevées affectées aux bâtiments scolaires, aux programmes de cantine scolaire et au renforcement des systèmes d'éducation et de recherche, ainsi qu'aux programmes d'appui aux minorités, aux personnes vulnérables et aux enfants des rues. Ces postes ont augmenté de 20 à 132%, pour un total de 93 milliards de francs CFA, soit plus que l'augmentation totale des dépenses sociales prévues dans le budget (graphique E2, diagramme 2). Ces évolutions tiennent également aux domaines dans lesquels l'écart entre le budget des dépenses sociales pour 2022 et les dépenses exécutées a été le plus marqué.

Des investissements sociaux en infrastructures physiques ont été dépriorisés, probablement pour dégager des ressources aux aides ciblées en faveur des groupes vulnérables à court terme. Les dépenses sociales se sont détournées de la prévention des épidémies et de la construction de centres médicaux, d'installations universitaires ou de recherche et de l'assainissement urbain, principalement des domaines dans lesquels les taux d'exécution en 2022 ont été supérieurs à la moyenne. Bien que conforme à l'objectif du programme au titre de la FEC relatif aux dépenses sociales ciblées pour les ménages vulnérables, ce changement de priorité, s'il n'est pas effectué avec prudence, pourrait à moyen terme peser sur le potentiel de croissance de l'économie, surtout si les investissements dans les infrastructures critiques sont retardés pendant une période prolongée.

Il est possible de mettre encore davantage l'accent sur les couches vulnérables de la population en définissant plus précisément les groupes cibles, et en accordant davantage d'importance aux incitations économiques et à l'inclusion. L'augmentation des versements au titre du programme de transferts monétaires d'urgence et l'extension de la couverture du programme visent à atténuer les effets de second tour de la dérégulation des prix des carburants et à modérer les conséquences du niveau toujours élevé des prix des produits alimentaires, mais l'exactitude du registre social sous-jacent n'est toujours pas vérifiée, et davantage d'efforts sont requis pour renforcer l'inclusion et/ou améliorer les opportunités économiques des groupes vulnérables. De même, le remboursement prévu de l'ensemble des arriérés restants du secteur social (en particulier des pensions de retraite) aidera à réduire la dette publique totale, mais il ne donne pas nécessairement la priorité aux ménages vulnérables. L'augmentation des dépenses d'éducation permet d'améliorer le ciblage si elle est centrée sur les groupes d'élèves et les établissements qui assurent un équilibre entre potentiel de croissance économique et lutte contre la pauvreté.

Encadré 2. Dépenses sociales inscrites au budget 2023 de la République du Congo (fin)

Affiner davantage les critères à remplir pour l'éligibilité aux transferts monétaires pourrait améliorer l'impact des mesures ciblées. Les travaux visant à poursuivre l'expansion du registre social unique et à combler les lacunes de données dans le registre vont dans ce sens.

Les dépenses sociales inscrites au budget pour 2022 n'ont été que partiellement exécutées. L'exécution du budget est restée médiocre : en 2022, seulement 61% des dépenses initialement prévues ont été exécutées, nettement moins que pour l'intégralité du budget. Une rationalisation asymétrique des dépenses et des problèmes de gouvernance et d'efficacité administrative pourraient menacer la mise en œuvre réussie des réformes visant une croissance inclusive et une réduction effective de la pauvreté. En outre, les politiques sociales non comprises dans l'enveloppe budgétaire allouée aux dépenses sociales peuvent concurrencer ces dernières pour des ressources rares et réduire la transparence.

L'inclusion sociale pourrait bénéficier de la réduction des subventions aux carburants. Les rendements budgétaires attendus de la réduction continue des subventions aux carburants seront en partie utilisés pour financer des transferts sociaux ciblés en faveur des groupes de population vulnérables. Cette réaffectation directe est favorable à l'inclusion sociale, en particulier si les transferts sociaux concernés visent à renforcer la capacité économique des groupes vulnérables.

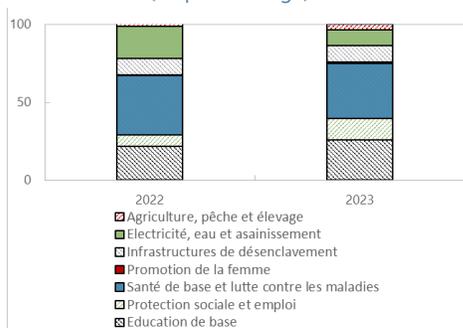
Encadré 2. Graphique 1. Évolution des dépenses sociales

Les dépenses sociales inscrites au budget ont été transférées vers l'enseignement de base et la protection sociale...

... tandis que les investissements sociaux dans les infrastructures physiques inscrits au budget ont diminué.

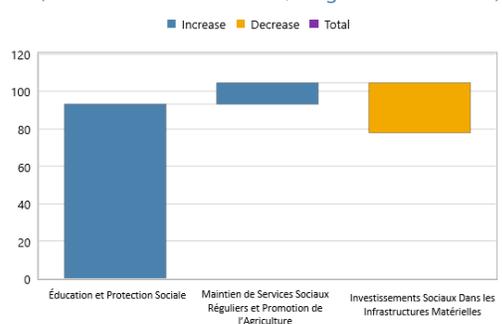
Composition des dépenses sociales inscrites au budget

(en pourcentage)



Croissance des catégories de dépenses sociales en 2023

(en milliards de francs CFA, en glissement annuel)



C. Réformes portant sur la gouvernance et la transparence et autres réformes structurelles plus générales

18. La dynamique des réformes portant sur la gouvernance et la transparence signale clairement l'engagement des autorités à l'égard du programme et demeure critique pour la réussite de ce dernier.

- Les cinq modules restants du nouveau système d'information relatif à la gestion financière (SIGFIP) devraient être pleinement opérationnels d'ici fin 2024 (MPEF § 27), quatre des cinq modules devant être prêts à l'emploi d'ici fin juin 2024 (repère structurel, tableau 13b). Toutefois, faute d'un engagement actif du Trésor, la mise en œuvre pourrait stagner, ce qui empêcherait de nouveaux progrès en matière de suivi complet des recettes et des dépenses publiques.

- La convention entre la BEAC et le Trésor permettant le transfert automatique des recettes des exportations pétrolières au compte unique du Trésor (CUT), devrait être achevée au plus tard mi-2023 (MPEF § 26). Dans ce contexte, les autorités ont convenu de rapatrier régulièrement les soldes excédentaires détenus sur le compte séquestre en Chine⁷ et de déposer les recettes générées par la suppression des subventions aux carburants sur un compte unique du Trésor. Cela implique l'intégration du fonds de stabilisation des produits pétroliers dans les rapports sur le budget⁸. En outre, l'architecture du compte unique du Trésor bénéficierait également de la fermeture des comptes publics restants dans les banques commerciales, de l'interconnexion des systèmes d'information (entre les douanes, l'administration fiscale et le Trésor), de la promulgation de la loi sur la Cour des comptes et la discipline budgétaire, et de progrès dans l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire pour les partenariats public-privé (MPEF § 26).
- Tirant profit du progrès de la publication du décret sur les conflits d'intérêts, les autorités ont mis en place un cadre juridique visant à mettre les déclarations de patrimoine des agents publics en conformité avec les meilleures pratiques internationales, en exigeant que les hauts fonctionnaires soumettent des déclarations de conflit d'intérêts, qui seront ensuite publiées (repère structurel fin avril 2024, tableau 13b). Afin de garantir l'efficacité du cadre de lutte contre la corruption, le système de gestion des conflits d'intérêts sera progressivement opérationnalisé (MPEF, § 30), tandis que des ressources suffisantes seront allouées aux commissions de lutte contre la corruption et de transparence afin qu'elles puissent exercer leurs missions (MPEF § 29). Cela inclut la publication de leurs rapports annuels et de leurs rapports d'activité, comme l'exige la loi. Les autorités devraient également donner la priorité à la publication d'informations sur les infractions et les jugements liés à la corruption, ainsi qu'à la publication de rapports des autorités de surveillance, y compris l'Inspection générale des finances, le Commissariat national aux comptes et la Cour des comptes. Cela permettra non seulement d'augmenter la transparence, mais aussi d'encourager une culture de responsabilité et de participation du public. La mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des dépenses relatives à la COVID-19, notamment en publiant les noms et de les nationalités des bénéficiaires des entreprises attributaires des contrats et en continuant à produire des rapports ex post sur l'exécution des contrats, serait également importante pour améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques. Les autorités se sont engagées à finaliser le bilan des progrès accomplis par rapport aux recommandations du rapport de diagnostic de 2018 (avec l'assistance technique du département juridique du Fonds) en vue d'établir un plan d'action pour fin janvier 2024 (MPEF § 31) qui identifiera les domaines à améliorer, y compris les mesures pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) s'appuyant sur les recommandations du rapport du Congo récemment publié sur l'évaluation mutuelle du Groupe d'action contre le blanchiment

⁷ Ces montants ne sont pas enregistrés dans les avoirs extérieurs nets.

⁸ Le fonds de stabilisation des produits pétroliers est un outil permettant de compenser les pertes soit de la raffinerie soit des importateurs agréés de produits pétroliers par rapport au prix de gros des produits pétroliers. Ce fonds, qui est un compte dédié à la banque centrale, est financé par les taxes et droits prélevés tout au long de la chaîne de distribution des produits pétroliers.

d'argent en Afrique centrale (GABAC). Cela fournira des orientations sur les prochaines étapes, notamment pour l'assistance technique que le FMI peut apporter en la matière.

- Reconnaissant l'importance de la transparence en matière de gouvernance des ressources naturelles, les autorités se sont engagées à établir d'ici fin juin 2024 i) un cadastre dans le secteur minier pleinement conforme à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et ii) un cadastre dans le secteur forestier, pleinement conforme à l'ITIE. Elles se sont en outre engagées à publier régulièrement les rapports d'audit de la SNPC et de la CORAF (MPEF § 22).

19. Le renforcement de la résilience du secteur financier et l'élargissement de l'accès au financement doivent se poursuivre, ce qui favorisera la diversification de l'économie et la stabilité macroéconomique. Les autorités ont réalisé d'importantes avancées dans la mise en œuvre des recommandations de la feuille de route régionale d'inclusion financière à l'échelle nationale (MPEF, § 34). Les mesures comprennent le renforcement de la capacité des systèmes juridique et judiciaire à gérer les litiges financiers et l'amélioration des procédures d'enregistrement des titres fonciers et des entreprises de crédit et de microfinance. La stabilité financière continue de bénéficier du recul des prêts improductifs, au fur et à mesure de l'apurement des arriérés domestiques. Les autorités se sont engagées à renforcer davantage la capacité du système juridique à résoudre les créances contestées, à effectuer un suivi rigoureux de la liquidité et de la solvabilité et à poursuivre les plans de restructuration des banques fragiles.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

20. Les autorités demandent des dérogations pour non-respect des critères de réalisation manqués sur la base des mesures correctives visant à opérer un assainissement budgétaire compensatoire — dont une mesure préalable sur l'ajustement des prix des carburants, des engagements de resserrer le budget conformément au tableau 2a, ainsi qu'un engagement d'augmenter les dépôts à la BEAC sur la période 2023–24 et les autres mesures analysées au § 12.

21. Financement du programme. Le programme est intégralement financé pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives de financement se présentent pour la durée du programme compte tenu des importants besoins de financement nets jusqu'en 2024 (tableau 3 du texte), comprenant des aides budgétaires apportées par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD) et la France. Ce soutien, combiné au financement en vertu de l'accord au titre de la FEC, est critique pour la mise en œuvre des réformes et la constitution de réserves, compte tenu des fortes incertitudes qui entourent les recettes pétrolières exceptionnelles et l'environnement économique mondial, et pour les efforts visant à garantir la stabilité régionale par l'accumulation des avoirs extérieurs nets de la CEMAC.

22. Suivi de l'exécution du programme. Le suivi de la performance du programme se poursuivra par l'intermédiaire de revues semi-annuelles fondées sur des critères de réalisation (tableau 12), des repères structurels (tableaux 13a et 13b) et des mesures préalables (tableau 14). Les critères de réalisation à fin juin 2023 concernant le solde primaire non pétrolier et le financement

intérieur net ont été ajustés sur la base des projections macroéconomiques les plus récentes. Les autorités se sont engagées à prendre des mesures, parmi lesquelles des mesures préalables, permettant un assainissement compensatoire du solde budgétaire primaire non pétrolier (§ 12). Les deux mesures préalables — en particulier l’augmentation des prix des carburants et la gestion transparente des droits supplémentaires collectés grâce à cette augmentation — sont conçues pour soutenir l’assainissement des finances publiques, protéger les ressources publiques et améliorer la transparence et la gouvernance.

23. La capacité de la République du Congo à rembourser le FMI est jugée adéquate, mais elle est exposée à des risques élevés (graphique 2, tableau 10). Dans le scénario de référence, l’encours total du crédit octroyé par le FMI (sur la base des tirages actuels et futurs) culmine à 220% de la quote-part (356,4 millions de DTS et 3,2% du PIB) en 2024. Le service de la dette vis-à-vis du FMI atteindra un pic de 0,5% du PIB et 2,2% des recettes (hors dons) en 2029 et de 24,6% du service total de la dette extérieure en 2030. La part de la dette extérieure totale due au FMI reste inférieure à 10% (tableau 4 du texte). Le risque baissier le plus important (parmi les principaux risques énumérés au § 8) est un fort repli des cours du pétrole qui pourrait compromettre la viabilité de la dette. Le risque le plus important en matière de mise en œuvre serait un manque d’engagement de la part des autorités en faveur des réformes budgétaires et de gouvernance. Les solides antécédents des autorités en matière de remboursement au FMI, l’exécution dans le passé de neuf programmes appuyés par le FMI et les mesures de politique économique envisagées dans le programme constituent des facteurs d’atténuation des risques. Les autorités disposent d’une bonne capacité de mise en œuvre de leur action, comme en témoignent la discipline budgétaire dont elles ont fait preuve pendant la pandémie et l’exécution de réformes structurelles, même lorsque l’exécution du précédent accord au titre de la FEC a déraillé.

Tableau 3 du texte. République du Congo : Besoins et sources de financement, 2022–28
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Besoins de financement	10524	8891	8862	8417	8240	8023	7938
Déficit du compte des transactions courantes (hors dons et exportations pétrolières)	6647	7054	7263	7264	7340	7211	7169
Amortissement de la dette extérieure CGE	1259	812	683	581	339	304	289
Autres flux financiers nets	2430	555	525	307	224	78	-110
Variation nette des réserves, hors tirages en DTS	188	469	391	265	337	429	589
Sources de financement	10249	8518	8564	8417	8240	8023	7938
Exportations de pétrole	9313	7533	7462	7183	6965	6789	6652
Dons	42	75	44	64	71	80	89
Autres transferts	93	105	176	120	132	144	158
Prêts projet (décaissements)	162	271	274	269	280	212	222
IDE	514	654	726	815	825	822	818
Utilisation de l'allocation de DTS	221	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	-96	-119	-119	-33	-33	-24	0
ISSD	-96	-119	-119	-33	-33	-24	
Écart de financement¹	275	373	298	0	0	0	0
Appui budgétaire ²	102	199	211	0	0	0	0
FEC-FMI	173	174	87	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire :							
FEC-FMI							
(en pourcentage du total des apports de fonds des donateurs)	29	29	17
(en pourcentage de l'appui budgétaire et des financements FEC)	63	47	29

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cet écart de financement correspond à celui qui figure dans les tableaux 2a et 4.

² Ce chiffre n'intègre pas les prêts en faveur de projets et présente un engagement minimal.

24. Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BEAC a été achevée en avril 2022. Il en ressort que la BEAC a maintenu de solides dispositifs de gouvernance et qu'elle a adopté les normes internationales d'information financière (IFRS). Néanmoins, les services du FMI ont recommandé que l'institution renforce ses fonctions d'audit interne et de gestion des risques ainsi que sa cyber-résilience et son dispositif de continuité de l'activité. La BEAC a déjà réalisé des avancées en renforçant sa capacité d'audit interne, en planifiant une évaluation extérieure de la qualité et en travaillant sur l'évaluation de sa cyber-résilience. Les services du FMI poursuivent le dialogue avec les autorités autour de nouvelles recommandations.

25. Assurances régionales. La BEAC a atteint son objectif relatif aux avoirs extérieurs nets à fin décembre 2022 avec une marge confortable et a donné des assurances politiques actualisées au soutien des programmes appuyés par le FMI dans les pays de la CEMAC. En raison de l'assouplissement de la politique budgétaire et de l'utilisation substantielle des recettes pétrolières pour financer le budget et les remboursements d'arriérés domestiques plutôt que pour constituer des réserves, la République du Congo a apporté 393 milliards de francs CFA de moins qu'attendu initialement (rapport n° 23/89) aux réserves régionales. En 2023, la BEAC a relevé son principal taux directeur (TIAO) de 50 points de base à 5% en mars 2023 — soit une hausse cumulée de 175 points

de base depuis novembre 2021 — et a durci les conditions de refinancement des banques, notamment en suspendant les injections hebdomadaires de liquidité en mars 2023 et en orientant immédiatement ses opérations sur l'absorption de la liquidité. Pour le reste de 2023, la BEAC se tient prête à resserrer davantage sa politique monétaire si l'inflation au niveau régional continue d'augmenter ou si les réserves extérieures s'écartent de la trajectoire ciblée. Associée au respect plus strict par les pays membres de la trajectoire d'ajustement budgétaire conforme aux programmes appuyés par le FMI et aux conseils des autorités de surveillance, cette orientation devrait permettre d'accroître les réserves de change et d'ancrer fermement l'inflation. La BEAC compte commencer à augmenter le taux et le volume de ses opérations d'absorption de la liquidité afin d'éponger les excédents de liquidité dans le système bancaire et de renforcer la transmission de la politique monétaire. La BEAC devrait également continuer de veiller à l'application efficiente, transparente et cohérente de la réglementation des changes, y compris les exigences de restitution et de rapatriement pour le secteur extractif. La BEAC a fourni des assurances politiques actualisées sur les avoirs extérieurs nets pour fin juin 2023 et fin décembre 2023. L'examen connexe des politiques communes à l'appui des programmes de réforme menés par les pays membres a été discuté par le conseil d'administration le 26 juin 2023. Les assurances politiques fournies sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur de la République du Congo et renforceront la viabilité extérieure de la région.

26. Arriérés extérieurs. Le Congo a encore réduit ses arriérés extérieurs en apurant tous les arriérés envers des créanciers officiels, une seule créance d'arriérés non contestée subsistant vis-à-vis d'un créancier commercial :

- Les arriérés restants de 30 millions de dollars dus à l'Inde ont été intégralement remboursés. Les arriérés vis-à-vis de la Russie et du Brésil ont déjà été résolus par un accord de principe mutuel sur la gestion du remboursement.
- Les autorités restent engagées dans des discussions de bonne foi avec le dernier créancier commercial restant afin de régler les arriérés de 14 millions de dollars qui lui sont dus. Étant donné qu'un soutien financier rapide du FMI est jugé indispensable à la mise en œuvre réussie du programme du Congo et que le pays mène des politiques judicieuses, le FMI pourrait lui octroyer un financement malgré ses arriérés extérieurs envers des créanciers commerciaux.
- De nouveaux arriérés de 2,5 millions de dollars ont été accumulés en mars 2023 et ont été apurés par un paiement en mai 2023.
- Les autorités contestent devoir 259 millions d'arriérés à un fournisseur dans le cadre d'un contentieux plus large⁹ et ont demandé à bénéficier de l'initiative PPTE pour une autre somme de 92 millions de dollars d'arriérés antérieurs à l'initiative PPTE.

⁹ Les autorités continuent de contester cette créance envers une entreprise étrangère de construction (Commisimpex) dans le cadre de divers litiges entre ces deux parties. Les créances contestées n'engendrent pas d'arriérés aux fins de l'application des politiques du FMI en matière d'arriérés ou des critères de réalisation portant sur les arriérés.

Tableau 4 du texte. République du Congo : dette extérieure, 2022–32
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Créances privilégiées	2271	2311	2261	2170	2297	2337	2368	2407	2400	2363	2347
Multilatérales	1261	1702	2068	2169	2297	2337	2368	2407	2400	2363	2347
FMI	211	388	473	464	459	455	450	449	445	441	436
Hors FMI	1051	1314	1595	1705	1838	1882	1918	1958	1955	1922	1911
Dette garantie privée (liée aux achats anticipés de pétrole)	1009	609	193	1	0	0	0	0	0	0	0
Créance non privilégiée	3768	3639	3327	3040	2792	2604	2535	2510	2460	2429	2399
Bilatéraux officiels	2827	2725	2539	2366	2235	2164	2131	2121	2088	2057	2027
Club de Paris	452	459	455	446	410	385	366	354	337	321	303
Brésil	91	86	78	71	68	64	60	57	50	45	40
Belgique	128	106	81	64	48	34	26	22	22	22	22
France	199	244	281	302	294	287	279	274	264	253	240
Russie	31	24	15	8	0	0	0	0	0	0	0
Suisse	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays non membres du Club de Paris	2376	2267	2084	1920	1824	1778	1766	1767	1751	1736	1724
Chine	1973	1892	1745	1609	1535	1507	1501	1507	1496	1483	1473
Inde	84	67	48	30	19	12	7	3	0	0	0
Koweït	54	55	55	55	54	51	49	47	45	43	40
Türkiye	58	43	27	18	9	0	0	0	0	0	0
Autres	89	90	89	89	89	89	89	90	90	90	90
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE (non restructurés)	118	120	119	119	119	119	119	120	120	120	120
Créanciers privés	941	914	788	675	557	440	404	389	372	372	372
Entreprises chinoises	298	328	243	162	81	0	0	0	0	0	0
Club de Londres (euro-obligation)	226	203	175	143	107	71	35	17	0	0	0
Afreximbank	52	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs	364	371	369	369	369	369	368	372	372	372	372
Total	6039	5950	5588	5211	5089	4941	4903	4917	4859	4792	4745
dont multilatérale	1261	1702	2068	2169	2297	2337	2368	2407	2400	2363	2347
dont bilatérale	2827	2725	2539	2366	2235	2164	2131	2121	2088	2057	2027
dont privée	1950	1522	981	676	557	440	404	389	372	372	372
Parts											
FMI (en % des créances multilatérales)	16.7	22.8	22.9	21.4	20.0	19.5	19.0	18.7	18.5	18.6	18.6
FMI (en % du total)	3.5	6.5	8.5	8.9	9.0	9.2	9.2	9.1	9.2	9.2	9.2
Multilatérale (en % du total)	20.9	28.6	37.0	41.6	45.1	47.3	48.3	49.0	49.4	49.3	49.5
Officielle (en % du total)	46.8	45.8	45.4	45.4	43.9	43.8	43.5	43.1	43.0	42.9	42.7
Privée (en % du total)	15.6	15.4	14.1	12.9	11.0	8.9	8.2	7.9	7.7	7.8	7.8

Sources : autorités ; estimations des services du FMI.

27. Des revues des assurances de financement continueront d'être conduites à chaque revue du programme au titre de la FEC jusqu'à ce que les arriérés extérieurs souverains et commerciaux soient apurés. La politique de prêt aux pays en situation d'arriérés est respectée en ce qui concerne les arriérés extérieurs, des garanties adéquates restent en place pour l'utilisation des ressources du FMI et les efforts d'ajustement ne sont pas compromis par l'évolution des relations entre créanciers et débiteurs.

28. Problèmes de données statistiques et développement des capacités. Les données disponibles sont globalement adéquates pour le suivi du programme. Aligné sur les objectifs du programme, le développement des capacités privilégie la politique et l'administration fiscales, les réformes portant sur la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, les statistiques (où il faut remédier aux lacunes des comptes nationaux, de la situation monétaire, de la situation budgétaire, du secteur extérieur, de la dette ainsi que des statistiques à haute fréquence) — et le cadre de lutte contre la corruption et sa mise en œuvre. La République du Congo fait une utilisation modérée de l'assistance technique du FMI et présente un bilan mitigé s'agissant de son application.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

29. Les politiques économiques doivent continuer à favoriser l'amélioration des perspectives économiques et promouvoir la diversification. Au cours des deux dernières années, la croissance a repris et les fondamentaux laissent présager un nouvel élan de croissance. Les investissements croissants engendrent des tendances positives dans l'agriculture, la construction, l'extraction minière et les services, tandis que la production pétrolière se redresse. Des améliorations dans le domaine de la gouvernance et du climat des affaires favoriseraient une montée en puissance des dépenses d'infrastructure, de soins de santé, d'éducation et d'aide sociale et permettraient des investissements privés dans l'agriculture et les autres secteurs d'activité hors pétrole, ce qui favoriserait la diversification de l'économie envisagée dans le plan national de développement du Congo. Des avancées sur le front de la réduction des vulnérabilités liées à l'endettement encourageraient les investissements étrangers déjà en progression et accéléreraient ainsi l'expansion du secteur privé.

30. Face à une dette élevée, le Congo doit trouver le juste équilibre entre l'assainissement nécessaire des finances publiques et les politiques favorables à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Les nouvelles subventions aux carburants, les problèmes de sécurité nationale et les catastrophes naturelles ont creusé le déficit primaire non pétrolier en 2022 de 0,8% du PIB non pétrolier supplémentaire par rapport au rapport n° 23/89¹⁰. Le dérapage budgétaire de 2022 et le niveau inférieur aux prévisions initiales de 2023 des recettes pétrolières devront être compensés en 2023 afin de retrouver une trajectoire viable de réduction de la dette. La suppression progressive des subventions aux carburants — avec un rendement budgétaire de 4,2% du PIB non pétrolier sur la période 2023–25 (tableau 15) — est indispensable pour retrouver le contrôle budgétaire et dégager un espace budgétaire pour les dépenses sociales. Des aides sociales ciblées dont le coût aura été soigneusement évalué, couvertes par la réaffectation d'une partie des fonds dégagés par la baisse des transferts pétroliers aux transferts sociaux, peuvent protéger les ménages vulnérables. Une taxation plus complète des entreprises publiques (surtout dans le secteur pétrolier), l'élargissement de l'assiette fiscale et douanière, le recouvrement continu des arriérés d'impôts et la distribution régulière de dividendes par les entreprises publiques aideraient à préserver un niveau adéquat de dépenses de développement rationalisées, comprenant des investissements publics et des dépenses de protection sociale.

31. La stratégie budgétaire exposée ci-dessus doit être soutenue par une dynamique plus forte dans les réformes, couvrant l'investissement public, la dette et, plus largement, la gestion des finances publiques ainsi que la gouvernance. Les arriérés domestiques nouvellement constatés (4,2% du PIB) et les arriérés intérieurs temporaires nouvellement accumulés soulignent l'urgence d'éviter de nouveaux arriérés, d'améliorer les statistiques de la dette ainsi que la transparence et la traçabilité des opérations de la dette, et de maintenir les coûts d'emprunt à de niveaux bas et les échéances à des niveaux appropriés. Les progrès des réformes en matière de

¹⁰ Le creusement supplémentaire du déficit par rapport au rapport du FMI n° 23/89 est calculé sur la base du PIB révisé de 2022, afin de pouvoir faire une comparaison avec les valeurs préliminaires les plus récentes pour l'année 2022.

planification des projets, de procédures de passation des marchés et de la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne la gestion de la trésorerie et le compte unique du Trésor, sont essentiels pour garantir une utilisation efficiente des ressources publiques, promouvoir une exécution transparente du budget et réaliser un suivi complet de la collecte des recettes et des dépenses. Les principaux domaines à améliorer sont la priorisation des projets en fonction des coûts et avantages, tenant compte également des aspects climatiques, la transition vers la budgétisation programme, le partage d'information et la coordination entre toutes les institutions concernées, ainsi que l'extension du SIGFIP au-delà des composantes déjà intégrées pour parvenir à l'interconnectivité avec les systèmes d'administration douanière et de collection d'impôts.

32. A mesure que les progrès en matière de gouvernance et de la lutte contre la corruption progressent, les efforts visant à mettre en œuvre un dispositif efficace de lutte contre la corruption doivent se poursuivre. Des progrès ont été réalisés avec la mise en place d'un cadre juridique conforme aux normes internationales. L'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption est la bienvenue. Les insuffisances restantes du système de déclaration de patrimoine doivent être comblées en harmonisant celui-ci avec le système de gestion des conflits d'intérêts récemment instauré et avec les bonnes pratiques internationales. Il serait également important de veiller à ce que le système de gestion des conflits d'intérêts soit rapidement opérationnel. Dans le même ordre d'idées, il est indispensable de doter les commissions de lutte contre la corruption et de transparence de ressources suffisantes pour leur permettre de mener à bien leurs missions, notamment pour garantir l'accès du public aux informations concernant leurs activités, comme l'exige la loi. L'élaboration du plan d'action pour de nouvelles réformes basé sur les progrès réalisés dans le suivi des recommandations du rapport de diagnostic de 2018 aidera à définir les prochaines étapes prioritaires, y compris le type de soutien technique requis. La démonstration d'actions à court terme contribuerait à réaffirmer l'engagement des autorités vis-à-vis du programme.

33. Les autorités demeurent résolues à mener à bien le programme en dépit de la faible performance au cours des six derniers mois. Trois des critères de réalisation du programme et deux de ses objectifs indicatifs ont été manqués, certains très largement (§ 9). Plusieurs repères structurels ont également été manqués. Ces résultats insatisfaisants ont ravivé les doutes apparus lors de la deuxième revue quant à l'engagement des autorités en faveur de l'assainissement des finances publiques. Des mesures correctives, parmi lesquelles des mesures préalables d'envergure (tableau 14), ont néanmoins été prises pour remédier à toutes les violations et témoignent de l'engagement renouvelé des autorités à l'égard du programme appuyé par la FEC et de sa conditionnalité. En particulier, l'accord des autorités sur des nouvelles mesures immédiates de redressement budgétaire, sur les réformes des subventions aux carburants accompagnées d'une attention renouvelée sur les transferts sociaux ciblés, et sur des efforts supplémentaires en matière de collecte d'impôts, est de nature à apaiser les inquiétudes qui subsistent quant à une appropriation potentiellement faible du programme par les pouvoirs publics. La conditionnalité du programme, la dynamique actuelle de l'engagement des autorités et la capacité politique adéquate devraient permettre une mise en œuvre satisfaisante du programme.

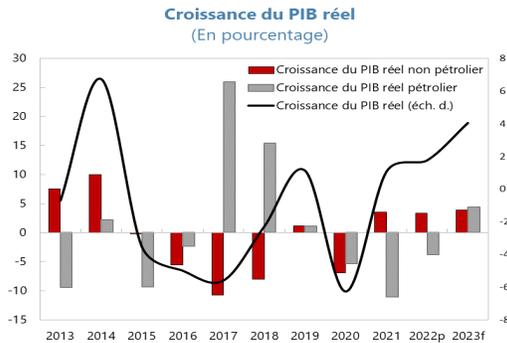
34. Compte tenu de la vigueur des actions correctives prises par les autorités, de la mise en œuvre de l'assurance de la politique régionale à fin décembre 2022 et des assurances

politiques régionales établies dans le document de décembre 2022 à l'échelle de l'union, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, à la demande de dérogations pour les critères de réalisation à fin décembre 2022 concernant le solde primaire non pétrolier et le financement intérieur net et le critère de réalisation continu concernant la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Ils souscrivent également à la demande de modification des critères de réalisation à fin juin 2023 concernant le solde primaire non pétrolier et le financement intérieur net. Les services du FMI proposent l'achèvement de la revue des assurances de financement. Ils proposent également que l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC soit conditionné à la mise en œuvre des assurances politiques essentielles à l'échelle de l'union établies dans le document de référence de juin 2023 sur l'ensemble de l'union.

Graphique 1. République du Congo : Évolution économique récente, 2013–23

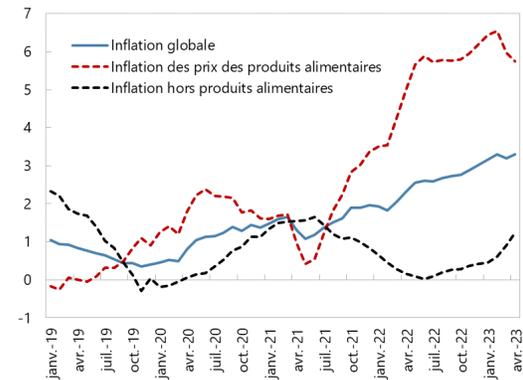
La croissance du PIB réel se redresse grâce à une légère amélioration de la production pétrolière et à la stabilité de la croissance non pétrolière.

Croissance du PIB réel (en pourcentage)



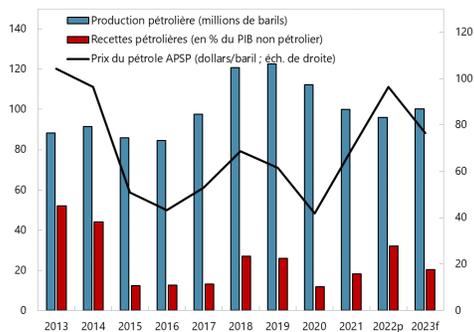
L'inflation est alimentée par les prix alimentaires, tandis que l'inflation non alimentaire demeure modérée.

Inflation (variation moyenne en %, en glissement annuel)



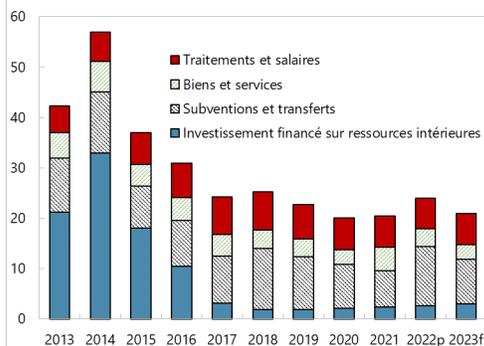
La baisse des cours du pétrole fait baisser les recettes pétrolières...

Pétrole



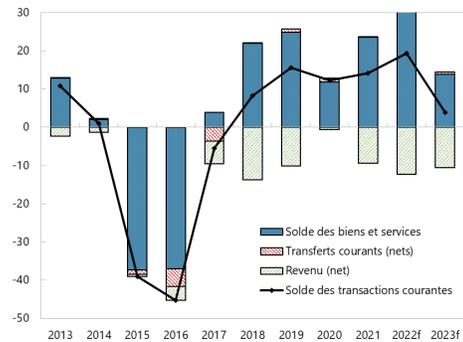
Des mesures correctives aident à réduire les subventions aux carburants, et donc les dépenses publiques...

Dépenses publiques (en pourcentage du PIB non pétrolier)



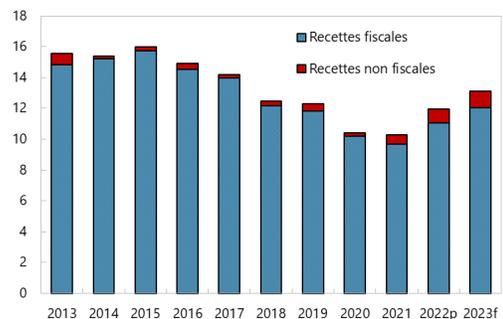
... et réduit l'excédent courant.

Balance des paiements (en pourcentage du PIB)



... tandis que les recettes non pétrolières progressent grâce à la poursuite des réformes de la politique et de l'administration fiscales.

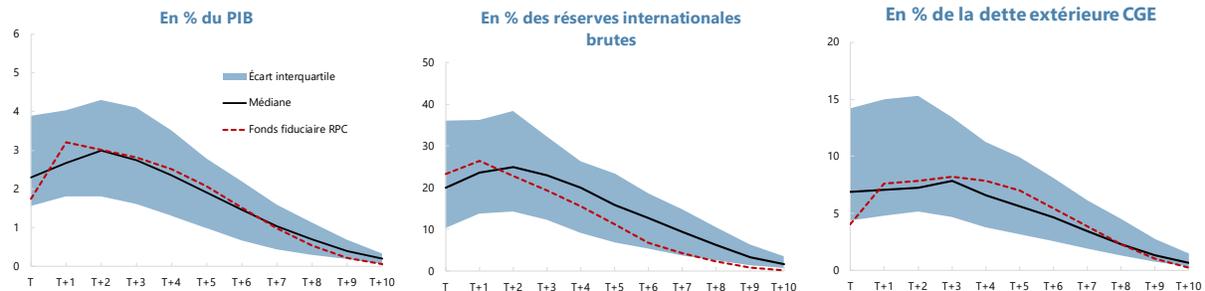
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)



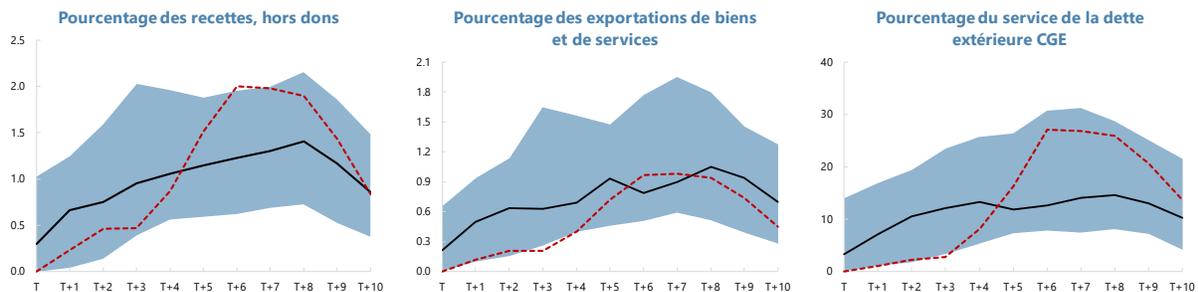
Sources : autorités Congolaises ; estimations et projections des services du FMI

Graphique 2. République du Congo : Encours du crédit octroyé par le FMI et service de la dette extérieure comparativement aux accords assortis d'une tranche supérieure de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC^{1,2,3,4,5}

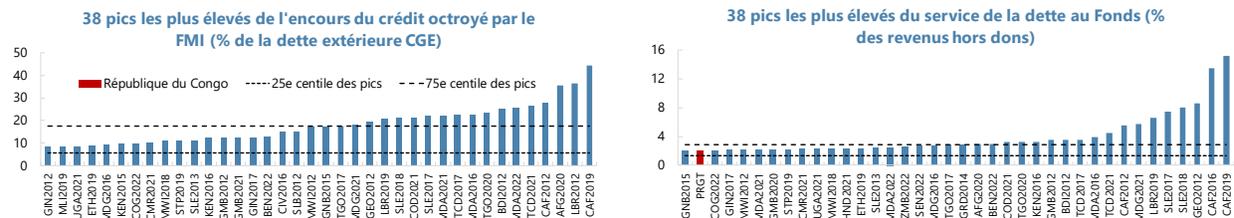
A. Encours du crédit envers le FMI



B. Total du service de la dette envers le FMI



C. Pics les plus élevés



Sources : rapports des services du FMI ; outil de recherche de données financières du FMI ; calculs des services du département financier du FMI.

¹ T = date d'approbation de l'accord. CGE = contractée ou garantie par l'État.

² Les traits ou barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.

³ Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2010 et 2020.

⁴ Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.

⁵ Les réserves internationales brutes renvoient aux réserves brutes imputées de la République du Congo.

⁶ Pour la République du Congo, il s'agit des recettes non pétrolières.

Tableau 1. République du Congo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–28¹

	2022	2022	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	CR 23/89	Prél.	CR 23/89				Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Production et prix									
PIB à prix constants	2.8	1.7	4.1	4.0	4.4	3.3	3.8	3.9	4.0
Pétrolier	0.5	-3.8	4.4	4.4	6.5	-0.3	-0.2	0.0	-0.1
Non pétrolier	3.3	3.3	4.0	3.9	3.8	4.3	4.8	4.8	4.8
PIB aux prix courants	16.4	17.1	4.1	-0.7	5.5	4.9	5.7	6.0	6.2
Déflateur du PIB	13.2	15.1	0.0	-4.5	1.0	1.6	1.8	2.0	2.2
Non pétrolier	3.6	3.1	3.3	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	3.5	3.0	3.3	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix à la consommation (fin de période)	3.5	3.2	3.3	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b.	44.6	49.4	-4.7	-19.5	0.2	-1.0	-1.7	-0.1	0.5
Importations, f.à.b.	37.8	45.7	15.4	2.1	3.3	4.4	6.1	2.4	3.5
Volume des exportations	1.7	2.5	2.5	-2.8	4.6	7.3	1.7	6.5	3.8
Volume des importations	5.8	10.2	12.9	13.7	5.1	4.3	3.1	2.2	1.6
Termes de l'échange (détérioration -)	11.9	13.7	-9.2	-7.0	-2.4	-7.8	-6.3	-6.4	-5.1
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	21.6	19.4	8.5	3.9	1.6	-0.1	-1.8	-1.9	-2.3
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	97.1	-46.9	48.8	123.5	57.3	32.8	30.7	29.8	33.2
Dettes publiques extérieures (pourcentage du PIB)	46.9	43.1	41.7	41.6	38.0	34.0	31.6	29.2	27.1
Secteur monétaire									
Masse monétaire au sens large	9.3	4.6	15.7	10.4	12.7	7.7	12.0	10.3	8.0
Crédit au secteur privé	3.5	5.1	3.8	5.4	6.0	5.7	6.2	6.5	6.5
(Pourcentage du PIB)									
Investissement et épargne									
Épargne nationale brute	48.4	45.8	36.4	32.7	30.3	28.3	26.2	24.9	23.9
Investissement brut	26.8	26.4	27.9	28.8	28.6	28.4	28.1	26.8	26.2
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)									
Opérations financières de l'administration centrale									
Recettes totales	42.2	44.9	40.2	34.6	33.3	31.7	30.4	29.6	28.5
Recettes pétrolières	28.4	32.1	25.0	20.4	19.0	17.0	15.3	14.2	12.9
Recettes non pétrolières (y compris les dons)	13.9	12.8	15.2	14.2	14.4	14.7	15.1	15.3	15.6
Dépenses totales	33.0	32.3	32.0	29.4	27.2	27.4	27.2	25.6	24.0
Courantes	26.8	27.1	24.4	22.8	21.0	21.0	20.4	19.6	18.5
Investissement	6.3	5.1	7.6	6.6	6.2	6.4	6.7	5.9	5.5
Solde global (déficit -, base engagements)	9.2	12.6	8.2	5.2	6.1	4.3	3.2	4.0	4.5
Solde global (déficit -, base engagements, pourcentage du PIB)	6.9	8.9	6.3	4.0	4.7	3.4	2.6	3.3	3.8
Solde primaire hors pétrole	-15.7	-15.7	-13.3	-11.8	-9.4	-9.4	-8.6	-7.1	-5.5
Solde budgétaire primaire de base (déficit -) ¹	12.7	16.4	11.6	8.6	9.6	7.7	6.7	7.2	7.4
Solde primaire de base non pétrolier (- = déficit) ²	-13.0	-14.0	-10.3	-9.3	-7.0	-7.2	-6.5	-5.6	-4.1
Solde budgétaire de référence (pourcentage du PIB) ³	-4.0	-4.5	-1.9	-0.3	2.8	2.9	0.7	1.2	1.9
Solde primaire (pourcentage du PIB)	9.5	11.6	9.0	6.6	7.4	6.1	5.4	5.9	6.2
Ecart de financement (pourcentage du PIB)	2.0	2.0	2.8	2.6	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes publiques totales (pourcentage du PIB)	99.1	92.5	92.8	98.0	91.6	87.8	83.4	78.5	72.3
(Pourcentage du total des recettes publiques, hors dons)									
Service de la dette extérieure publique	37.8	34.1	29.0	29.1	24.2	18.5	11.5	9.8	8.4
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
PIB nominal	7,825	8,690	8,144	8,632	9,104	9,551	10,094	10,697	11,364
PIB nominal pétrolier	1,990	2,536	1,877	2,016	2,018	1,939	1,878	1,828	1,791
PIB nominal non pétrolier	5,834	6,153	6,266	6,616	7,087	7,612	8,216	8,868	9,574
PIB nominal en dollar américain (millions)	12,608	13,961	12,725	14,243	14,949	15,686	16,599	17,611	18,721
Prix du pétrole congolais (US\$/baril)	96	99	84	77	72	70	68	66	65
Prix du Brent (US\$/baril)	101	99	89	78	74	71	69	67	66
Production pétrolière (millions de barils)	100	96	105	100	107	107	106	106	106
Taux de change nominal (CFAF/USD, moyenne)	...	622
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage)	...	-9.1

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes hors dons moins dépenses totales (hors paiements d'intérêts et investissements publics financés sur ressources extérieures).² Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.³ Solde global moins 20% des recettes pétrolières et moins 80% des recettes pétrolières au-dessus de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 2a. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2022–28¹
(en milliards de francs CFA)

	2022	2022	2023	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	CR 23/89	Prél.	Loi de Finances	CR 23/89			Proj.			
Recettes et dons	2,465	2,763	2,520	2,518	2,292	2,362	2,412	2,498	2,623	2,732
Recettes	2,418	2,709	2,446	2,445	2,218	2,303	2,339	2,418	2,535	2,637
Recettes pétrolières	1,656	1,973	1,562	1,564	1,349	1,344	1,295	1,254	1,262	1,237
<i>dont: transferts pétroliers</i>	251	311	125	125	154	50	63	50	50	50
Recettes non pétrolières	762	736	884	881	868	959	1,044	1,163	1,273	1,399
Impôts directs	290	292	342	318	321	350	384	424	468	516
Taxes sur les biens et services	292	250	294	350	311	349	397	436	480	528
Taxes sur le commerce international	129	139	166	166	166	178	195	232	251	286
Recettes non fiscales	50	56	82	48	71	82	69	71	75	70
Dons	47	54	74	74	74	59	73	80	88	96
Dépenses	1,927	1,985	2,028	2,006	1,945	1,929	2,085	2,232	2,267	2,300
Dépenses courantes	1,562	1,669	1,552	1,531	1,509	1,491	1,597	1,678	1,740	1,772
Salaires	379	379	406	406	406	435	468	505	545	588
Autres dépenses courantes	936	1,032	865	865	850	782	845	864	897	891
Biens et services	190	217	208	208	190	186	215	222	238	257
Transferts	683	721	594	594	590	523	552	562	587	562
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	127	143	179	162	180	190	204	220	237	256
Transferts pétroliers	251	311	125	125	154	50	63	50	50	50
Autres transferts	305	266		307	256	283	285	292	299	256
Charges communes	63	94	63	63	70	75	77	79	72	72
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	42	27	57	42	27	28	29	29	18	16
Intérêts	205	230	224	217	224	246	256	281	280	277
Dettes intérieure	95	115		135	143	176	197	229	231	232
Dettes extérieure	110	116		82	82	69	58	51	49	45
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)</i>	4	4		3	3	2	1	1	0	0
<i>dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole</i>	30	30		18	20	11	4	0	0	0
Dépenses d'investissement	365	316	476	475	436	439	488	554	527	527
Financées sur ressources propres	161	162	215	215	198	213	251	304	310	297
Financées sur ressources extérieures	204	155	261	260	238	225	237	250	217	230
Solde primaire hors pétrole ²	-914	-965	-847	-834	-778	-667	-712	-708	-626	-528
Solde primaire de base hors pétrole ³	-756	-864	-660	-648	-614	-500	-548	-538	-497	-393
— <i>excluant les transferts pétroliers⁴</i>	-506	-553	-535	-523	-459	-449	-485	-488	-447	-343
Solde fiscal primaire	742	1,008	716	730	571	678	583	546	636	709
Solde global, base engagements										
Dons exclus	490	724	418	439	273	374	254	186	268	337
Dons inclus	537	778	492	513	347	432	327	266	356	433
Solde global, base caisse	537	778	492	513	347	432	327	266	356	433
Financement	-696	-949	-746	-738	-573	-614	-327	-266	-356	-433
Extérieur (net, hors appui budgétaire)	-639	-966	-440	-441	-400	-322	-210	-56	-71	-41
Tirages	157	101	187	186	164	167	164	170	129	135
Amortissement (payé)	-802	-843	-627	-627	-564	-489	-374	-226	-200	-176
<i>dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	-362	-374	-278	-330	-282	-225	-117	-1	0	0
Autres	0	-223	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net, hors FMI-FEC)	-57	17	-306	-297	-173	-292	-117	-210	-285	-392
Système bancaire (net)	288	334	-98	-98	-72	-203	-41	75	-20	-179
BEAC	82	89	-392	-392	-412	-378	-389	-322	-340	-285
Banques commerciales ⁵	206	245	294	294	340	174	348	397	320	105
Financement non bancaire ⁵	-346	-317	-208	-200	-101	-89	-76	-285	-265	-212
<i>dont: remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-365	-431	-200	-200	-110	-208	-155	-184	-158	-157
Besoin de financement (- = excédent)	159	171	226	226	226	182	0	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	51	63	115	115	120	129	0	0	0	0
FEC du FMI	108	108	110	110	105	53	0	0	0	0
Besoin résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>										
Encours des arriérés intérieurs ⁶	1,516	1,450	1,677	1,292	1,677	1,397	1,235	1,037	878	615
Encours des dépôts du gouvernement	365	238	650	867	650	1,028	1,402	1,710	2,035	2,304
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	-314	-391	-23	-156	-23	254	277	75	132	212
PIB aux prix courants du marché	7,825	8,690	8,632	8,144	8,632	9,104	9,551	10,094	10,697	11,364
PIB non pétrolier aux prix courants du marché	5,834	6,153	6,616	6,266	6,616	7,087	7,612	8,216	8,868	9,574

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁷ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 2b. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2022–28¹
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

	2022	2022	2023	2023	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	CR 23/89	Prél.	Loi de Finances	CR 23/89	CR 23/89 (Nouveau PIB)			Proj.			
Recettes et dons	42.2	44.9	38.1	40.2	38.1	34.6	33.3	31.7	30.4	29.6	28.5
Recettes	41.4	44.0	37.0	39.0	37.0	33.5	32.5	30.7	29.4	28.6	27.5
Recettes pétrolières	28.4	32.1	23.6	25.0	23.6	20.4	19.0	17.0	15.3	14.2	12.9
<i>dont: transferts pétroliers</i>	4.3	5.1	1.9	2.0	1.9	2.3	0.7	0.8	0.6	0.6	0.5
Recettes non pétrolières	13.1	12.0	13.4	14.1	13.3	13.1	13.5	13.7	14.2	14.4	14.6
Impôts directs	5.0	4.7	5.2	5.1	4.8	4.8	4.9	5.0	5.2	5.3	5.4
Taxes sur les biens et services	5.0	4.1	4.4	5.6	5.3	4.7	4.9	5.2	5.3	5.4	5.5
Taxes sur le commerce international	2.2	2.3	2.5	2.6	2.5	2.5	2.5	2.6	2.8	2.8	3.0
Recettes non fiscales	0.9	0.9	1.2	0.8	0.7	1.1	1.2	0.9	0.9	0.8	0.7
Dons	0.8	0.9	1.1	1.2	1.1	1.1	0.8	1.0	1.0	1.0	1.0
Dépenses	33.0	32.3	30.7	32.0	30.3	29.4	27.2	27.4	27.2	25.6	24.0
Dépenses courantes	26.8	27.1	23.5	24.4	23.1	22.8	21.0	21.0	20.4	19.6	18.5
Salaires	6.5	6.2	6.1	6.5	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
Autres dépenses courantes	16.0	16.8	13.1	13.8	13.1	12.9	11.0	11.1	10.5	10.1	9.3
Biens et services	3.3	3.5	3.1	3.3	3.1	2.9	2.6	2.8	2.7	2.7	2.7
Transferts	11.7	11.7	9.0	9.5	9.0	8.9	7.4	7.3	6.8	6.6	5.9
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	2.2	2.3	2.7	2.6	2.4	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Transferts pétroliers	4.3	5.1	1.9	2.0	1.9	2.3	0.7	0.8	0.6	0.6	0.5
Autres transferts	5.2	4.3	0.0	4.9	4.6	3.9	4.0	3.7	3.6	3.4	2.7
Charges communes	1.1	1.5	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.0	1.0	0.8	0.7
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	0.7	0.4	0.9	0.7	0.6	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.2
Intérêts	3.5	3.7	3.4	3.5	3.3	3.4	3.5	3.4	3.4	3.2	2.9
Dettes intérieure	1.6	1.9	0.0	2.2	2.0	2.2	2.5	2.6	2.8	2.6	2.4
Dettes extérieure	1.9	1.9	0.0	1.3	1.2	1.2	1.0	0.8	0.6	0.6	0.5
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)</i>	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole</i>	0.5	0.5	0.0	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	6.3	5.1	7.2	7.6	7.2	6.6	6.2	6.4	6.7	5.9	5.5
Financées sur ressources propres	2.8	2.6	3.2	3.4	3.2	3.0	3.0	3.3	3.7	3.5	3.1
Financées sur ressources extérieures	3.5	2.5	3.9	4.1	3.9	3.6	3.2	3.1	3.0	2.4	2.4
Solde primaire hors pétrole ²	-15.7	-15.7	-12.8	-13.3	-12.6	-11.8	-9.4	-9.4	-8.6	-7.1	-5.5
Solde primaire de base hors pétrole ³	-13.0	-14.0	-10.0	-10.3	-9.8	-9.3	-7.0	-7.2	-6.5	-5.6	-4.1
<i>— excluant les transferts pétroliers⁴</i>	-8.7	-9.0	-8.1	-8.4	-7.9	-6.9	-6.3	-6.4	-5.9	-5.0	-3.6
Solde fiscal primaire	12.7	16.4	10.8	11.6	11.0	8.6	9.6	7.7	6.7	7.2	7.4
Solde global, base engagements											
Dons exclus	8.4	11.8	6.3	7.0	6.6	4.1	5.3	3.3	2.3	3.0	3.5
Dons inclus	9.2	12.6	7.4	8.2	7.7	5.2	6.1	4.3	3.2	4.0	4.5
Solde global, base caisse	9.2	12.6	7.4	8.2	7.7	5.2	6.1	4.3	3.2	4.0	4.5
Financement	-11.9	-15.4	-11.3	-11.8	-11.2	-8.7	-8.7	-4.3	-3.2	-4.0	-4.5
Extérieur (net, hors appui budgétaire)	-11.0	-15.7	-6.7	-7.0	-6.7	-6.0	-4.5	-2.8	-0.7	-0.8	-0.4
Tirages	2.7	1.6	2.8	3.0	2.8	2.5	2.4	2.2	2.1	1.5	1.4
Amortissement (payé)	-13.8	-13.7	-9.5	-10.0	-9.5	-8.5	-6.9	-4.9	-2.8	-2.2	-1.8
<i>dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	-6.2	-6.1	-4.2	-5.3	-5.0	-4.3	-3.2	-1.5	0.0	0.0	--
Autres	0.0	-3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net, hors FMI-FEC)	-1.0	0.3	-4.6	-4.7	-4.5	-2.6	-4.1	-1.5	-2.6	-3.2	-4.1
Système bancaire (net)	4.9	5.4	-1.5	-1.6	-1.5	-1.1	-2.9	-0.5	0.9	-0.2	-1.9
BEAC	1.4	1.5	-5.9	-6.3	-5.9	-6.2	-5.3	-5.1	-3.9	-3.8	-3.0
<i>dont: Utilisation des allocations de DTS</i>	2.1	2.1	0.0	--	--	--	--	--	--	--	--
Banques commerciales ⁵	3.5	4.0	4.4	4.7	4.4	5.1	2.5	4.6	4.8	3.6	1.1
Financement non bancaire ⁵	-5.9	-5.2	-3.1	-3.2	-3.0	-1.5	-1.3	-1.0	-3.5	-3.0	-2.2
<i>dont: remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-6.3	-7.0	-3.0	-3.2	-3.0	-1.7	-2.9	-2.0	-2.2	-1.8	-1.6
Besoin de financement (= excédent)	2.7	2.8	3.4	3.6	3.4	3.4	2.6	0.0	0.0	0.0	--
Financement attendu (hors FMI)	0.9	1.0	1.7	1.8	1.7	1.8	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0
FEC du FMI	1.9	1.8	1.7	1.8	1.7	1.6	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
Encours des arriérés intérieurs ⁶	26.0	23.6	25.3	20.6	19.5	25.3	19.7	16.2	12.6	9.9	6.4
Encours des dépôts du gouvernement	6.3	3.9	9.8	13.8	13.1	9.8	14.5	18.4	20.8	22.9	24.1
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	-5.4	-6.3	0.0	-2.5	-2.4	-0.3	3.6	3.6	0.9	1.5	2.2
PIB aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	7,825	8,690	8,632	8,144	8,632	8,632	9,104	9,551	10,094	10,696.6	11,364.4
PIB non pétrolier aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	5,834	6,153	6,616	6,266	6,616	6,616	7,087	7,612	8,216	8,868	9,574

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁷ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 2c. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2022–28¹
(en pourcentage du PIB)

	2022	2022	2023	2023	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	CR 23/89	Prél.	Loi de Finances	CR 23/89	CR 23/89 (Nouveau PIB)			Proj.			
Recettes et dons	31.5	31.8	29.2	30.9	29.2	26.6	25.9	25.3	24.7	24.5	24.0
Recettes	30.9	31.2	28.3	30.0	28.3	25.7	25.3	24.5	24.0	23.7	23.2
Recettes pétrolières	21.2	22.7	18.1	19.2	18.1	15.6	14.8	13.6	12.4	11.8	10.9
Recettes non pétrolières	9.7	8.5	10.2	10.8	10.2	10.1	10.5	10.9	11.5	11.9	12.3
Impôts directs	3.7	3.4	4.0	3.9	3.7	3.7	3.8	4.0	4.2	4.4	4.5
Taxes sur les biens et services	3.7	2.9	3.4	4.3	4.0	3.6	3.8	4.2	4.3	4.5	4.6
Taxes sur le commerce international	1.6	1.6	1.9	2.0	1.9	1.9	2.0	2.0	2.3	2.3	2.5
Recettes non fiscales	0.6	0.6	1.0	0.6	0.6	0.8	0.9	0.7	0.7	0.7	0.6
Dons	0.6	0.6	0.9	0.9	0.9	0.9	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8
Dépenses et prêts nets	24.6	22.8	23.5	24.6	23.2	22.5	21.2	21.8	22.1	21.2	20.2
Dépenses courantes	20.0	19.2	18.0	18.8	17.7	17.5	16.4	16.7	16.6	16.3	15.6
Salaires	4.8	4.4	4.7	5.0	4.7	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2
Autres dépenses courantes	12.0	11.9	10.0	10.6	10.0	9.9	8.6	8.8	8.6	8.4	7.8
Biens et services	2.4	2.5	2.4	2.6	2.4	2.2	2.0	2.3	2.2	2.2	2.3
Transferts	8.7	8.3	6.9	7.3	6.9	6.8	5.7	5.8	5.6	5.5	4.9
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	1.6	1.6	2.1	2.0	1.9	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3
Transferts pétroliers	3.2	3.6	1.4	1.5	1.4	1.8	0.6	0.7	0.5	0.5	0.4
Autres transferts	3.9	3.1	0.0	3.8	3.6	3.0	3.1	3.0	2.9	2.8	2.3
Charges communes	0.8	1.1	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.6
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	0.5	0.3	0.7	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1
Intérêts	2.6	2.7	2.6	2.7	2.5	2.6	2.7	2.7	2.8	2.6	2.4
Dettes intérieure	1.2	1.3	0.0	1.7	1.6	1.7	1.9	2.1	2.3	2.2	2.0
Dettes extérieure	1.4	1.3	0.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.6	0.5	0.5	0.4
dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole	0.4	0.3	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	4.7	3.6	5.5	5.8	5.5	5.1	4.8	5.1	5.5	4.9	4.6
Financées sur ressources propres	2.1	1.9	2.5	2.6	2.5	2.3	2.3	2.6	3.0	2.9	2.6
Financées sur ressources extérieures	2.6	1.8	3.0	3.2	3.0	2.8	2.5	2.5	2.5	2.0	2.0
Solde primaire hors pétrole ²	-11.7	-11.1	-9.8	-10.2	-9.7	-9.0	-7.3	-7.5	-7.0	-5.9	-4.6
Solde primaire de base hors pétrole ³	-9.7	-9.9	-7.6	-8.0	-7.5	-7.1	-5.5	-5.7	-5.3	-4.6	-3.5
— excluant les transferts pétroliers ⁴	-6.5	-6.4	-6.2	-6.4	-6.1	-5.3	-4.9	-5.1	-4.8	-4.2	-3.0
Solde fiscal primaire	9.5	11.6	8.3	9.0	8.5	6.6	7.4	6.1	5.4	5.9	6.2
Solde global, base engagements											
Dons exclus	6.3	8.3	4.8	5.4	5.1	3.2	4.1	2.7	1.8	2.5	3.0
Dons inclus	6.9	8.9	5.7	6.3	5.9	4.0	4.7	3.4	2.6	3.3	3.8
Solde global, base caisse	6.9	8.9	5.7	6.3	5.9	4.0	4.7	3.4	2.6	3.3	3.8
Financement	-8.9	-10.9	-8.6	-9.1	-8.6	-6.6	-6.7	-3.4	-2.6	-3.3	-3.8
Extérieur (net, hors appui budgétaire)	-8.2	-11.1	-5.1	-5.4	-5.1	-4.6	-3.5	-2.2	-0.6	-0.7	-0.4
Tirages	2.0	1.2	2.2	2.3	2.2	1.9	1.8	1.7	1.7	1.2	1.2
Amortissement (payé)	-10.3	-9.7	-7.3	-7.7	-7.3	-6.5	-5.4	-3.9	-2.2	-1.9	-1.5
dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole	-4.6	-4.3	-3.2	-4.0	-3.8	-3.3	-2.5	-1.2	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	-2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net, hors FMI-FEC)	-0.7	0.2	-3.5	-3.7	-3.4	-2.0	-3.2	-1.2	-2.1	-2.7	-3.4
Système bancaire (net)	3.7	3.8	-1.1	-1.2	-1.1	-0.8	-2.2	-0.4	0.7	-0.2	-1.6
BEAC	1.1	1.0	-4.5	-4.8	-4.5	-4.8	-4.1	-4.1	-3.2	-3.2	-2.5
dont: Utilisation des allocations de DTS	1.5	1.5	0.0
Banques commerciales ⁵	2.6	2.8	3.4	3.6	3.4	3.9	1.9	3.6	3.9	3.0	0.9
Financement non bancaire ⁵	-4.4	-3.7	-2.4	-2.5	-2.3	-1.2	-1.0	-0.8	-2.8	-2.5	-1.9
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-4.7	-5.0	-2.3	-2.5	-2.3	-1.3	-2.3	-1.6	-1.8	-1.5	-1.4
Besoin de financement (- = excédent)	2.0	2.0	2.6	2.8	2.6	2.6	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors FMI)	0.6	0.7	1.3	1.4	1.3	1.4	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0
FEC du FMI	1.4	1.2	1.3	1.4	1.3	1.2	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:											
Encours des arriérés intérieurs ⁶	19.4	16.7	19.4	15.9	15.0	19.4	15.3	12.9	10.3	8.2	5.4
Encours des dépôts du gouvernement	4.7	2.7	7.5	10.6	10.0	7.5	11.3	14.7	16.9	19.0	20.3
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	-4.0	-4.5	0.0	-1.9	-1.8	-0.3	2.8	2.9	0.7	1.2	1.9
PIB aux prix courants du marché	7,825	8,690	8,632	8,144	8,632	8,632	9,104	9,551	10,094	10,697	11,364
PIB non pétrolier aux prix courants du marché	5,834	6,153	6,616	6,266	6,616	6,616	7,087	7,612	8,216	8,868	9,574

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.⁷ Définition CEMAC: solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 3a. République du Congo : Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022-23
(en milliards de francs CFA)

	2022					2023				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Prél.	Prél.	Prél.	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	561	856	797	549	2,763	488	554	594	656	2,292
Recettes	537	846	784	542	2,709	488	535	574	621	2,218
Recettes pétrolières	362	666	589	356	1,973	284	324	351	391	1,349
<i>dont: remboursement des créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	29	92	165	24	311	14	40	31	69	154
Recettes non pétrolières	175	180	196	185	736	204	211	223	231	868
Impôts directs	71	76	73	73	292	98	80	83	59	321
Taxes sur les biens et services	59	58	57	75	250	67	78	81	86	311
Taxes sur le commerce international	33	34	42	30	139	32	37	41	56	166
Recettes non fiscales	11	12	24	8	56	8	16	17	30	71
Dons	25	10	13	7	54	0	19	20	35	74
Dépenses	440	522	659	364	1,985	465	519	500	460	1,945
Dépenses courantes	354	452	560	303	1,669	359	382	380	387	1,509
Salaires	85	85	86	122	379	94	102	102	109	406
Autres dépenses primaires courantes	215	307	416	122	1,060	192	225	223	239	878
Biens et services	58	78	72	9	217	53	49	51	36	190
Transferts	120	201	295	106	721	109	151	147	184	590
Transferts sociaux (Lisungi, COVID-19 et autres)	44	39	34	27	143	27	47	45	61	180
Transferts liés au pétrole	29	92	165	24	311	14	40	31	69	154
Autres transferts	47	69	95	55	266	67	64	71	54	256
Charges communes	28	20	43	3	94	16	18	18	20	70
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	10	8	7	3	27	14	7	7	-1	27
Intérêts	54	60	58	59	230	73	56	56	39	224
Intérieurs	21	35	20	39	115	42	36	36	29	143
Extérieurs	33	25	38	20	116	31	20	20	10	82
Dépenses d'investissement	86	70	99	62	316	106	136	120	73	436
Financées sur ressources intérieures	32	36	59	34	162	35	67	53	43	198
Financées sur ressources extérieures	53	34	39	28	155	71	69	67	31	238
Solde primaire hors pétrole ²	-187	-273	-393	-113	-965	-187	-233	-202	-156	-778
Solde primaire de base	204	418	222	264	1,109	168	141	196	231	735
Solde primaire de base hors pétrole ³	-158	-248	-366	-92	-864	-116	-183	-155	-160	-614
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-128	-156	-201	-68	-553	-102	-143	-124	-91	-459
Solde primaire	175	394	196	243	1,008	96	91	149	235	571
Solde global (base ordre de paiement)										
Dons non compris	96	324	125	177	724	23	16	73	161	273
Dons compris	121	334	138	184	778	23	35	93	196	347
Solde global, base caisse	121	334	138	184	778	23	35	93	196	347
Financements	-173	-391	-155	-230	-949	-19	-104	-138	-312	-573
Extérieur (nets, hors appui budgétaire)	-213	-387	-270	-96	-966	-125	-86	-94	-96	-400
Tirages	29	25	27	21	101	71	50	47	-4	164
Amortissement net (payé) sur principal, extérieur	-242	-292	-235	-75	-843	-154	-135	-141	-134	-564
Autres	0.0	-119.6	-61.6	-41.9	-223	-42	0	0	42	0
Intérieur (nets, hors FMI-FEC)	40	-4	115	-134	17	105	-19	-43	-216	-173
Système bancaire	120	79	148	-14	334	147	-9	-18	-193	-72
Banque centrale (net)	20	57	123	-111	89	138	-49	-103	-398	-412
<i>dont: Variation des dépôts de l'État (- = augmentation)</i>	-40	18	111	-108	-19	137	-49	-115	-384	-412
<i>Utilisation des allocations de DTS</i>	62	50	18	0	130	0	0	0	0	0
Banques commerciales (net)	101	22	25	98	245	9	41	85	205	340
Financement non bancaire	-80.7	-83.3	-33.2	-120.0	-317.2	-42	-10	-25	-23	-101
<i>Dont: Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-154	-115	-37	-126	-431	-42	-11	-28	-29	-110
Besoin de financement (- = excédent)	52	57	17	45	171	-4	69	44	116	226
Financement attendu (hors IMF)	0	20	0	44	63	21	39	21	39	120
FMI-FEC	54	54	0	0	108	53	26	0	26	105
Résiduel	-2	-17	17	2	0	-78	4	23	51	0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées, et net de cotisations de sécurité sociale.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins transferts liés au pétrole.

Tableau 3b. République du Congo : Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022–23

(en milliards de francs CFA, montants cumulés depuis le début de l'exercice budgétaire)

	2022					2023				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Prél.	Prél.	Prél.	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	561	1417	2214	2763	2763	488	1042	1636	2292	2292
Recettes	537	1383	2167	2709	2709	488	1023	1596	2218	2218
Recettes pétrolières	362	1028	1617	1973	1973	284	608	958	1349	1349
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	29	122	287	311	311	14	54	85	154	154
Recettes non pétrolières	175	355	551	736	736	204	415	638	868	868
Impôts directs	71	147	220	292	292	98	178	262	321	321
Taxes sur les biens et services	59	118	174	250	250	67	144	225	311	311
Recettes douanières	33	67	109	139	139	32	68	110	166	166
Recettes non fiscales	11	23	48	56	56	8	24	41	71	71
Dons	25	34	47	54	54	0	19	39	74	74
Dépenses	440	962	1621	1985	1985	465	984	1484	1945	1945
Dépenses courantes	354	806	1366	1669	1669	359	741	1122	1509	1509
Salaires	85	170	257	379	379	94	195	297	406	406
Autres dépenses primaires courantes	215	522	938	1060	1060	192	417	639	878	878
Biens et services	58	136	208	217	217	53	103	154	190	190
Transferts	120	320	615	721	721	109	259	406	590	590
Transferts sociaux (Lisungi, COVID-19 et autres)	44	83	117	143	143	27	74	119	180	180
Transferts liés au pétrole	29	122	287	311	311	14	54	85	154	154
Autres transferts	47	116	211	266	266	67	131	202	256	256
Charges communes	28	48	91	94	94	16	33	51	70	70
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	10	18	25	27	27	14	21	28	27	27
Intérêts	54	114	171	230	230	73	129	185	224	224
Intérieurs	21	56	75	115	115	42	78	113	143	143
Extérieurs	33	58	96	116	116	31	52	72	82	82
Dépenses d'investissement	86	156	255	316	316	106	242	363	436	436
Financées sur ressources intérieures	32	69	128	162	162	35	102	155	198	198
Financées sur ressources extérieures	53	88	127	155	155	71	140	207	238	238
Solde primaire hors pétrole ²	-187	-459	-852	-965	-965	-187	-420	-622	-778	-778
Solde primaire de base	204	622	845	1109	1109	168	309	505	735	735
Solde primaire de base hors pétrole ³	-158	-406	-772	-864	-864	-116	-299	-454	-614	-614
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-128	-284	-485	-553	-553	-102	-244	-369	-459	-459
Solde primaire	175	569	765	1008	1008	96	188	337	571	571
Solde global (base ordre de paiement)										
Dons non compris	96	421	546	724	724	23	39	112	273	273
Dons compris	121	455	593	778	778	23	58	151	347	347
Solde global, base caisse	121	455	593	778	778	23	58	151	347	347
Financements	-173	-564	-719	-949	-949	-19	-124	-261	-573	-573
Extérieur (nets, hors appui budgétaire)	-213	-600	-870	-966	-966	-125	-210	-305	-400	-400
Tirages	29	53	80	101	101	71	121	168	164	164
Amortissement net (payé) sur principal, extérieur	-242	-534	-768	-843	-843	-154	-289	-431	-564	-564
Autres	0	-120	-181	-223	-223	-42	-42	-42	0	0
Intérieurs (nets, hors FMI-FEC)	40	36	150	17	17	105	87	43	-173	-173
Système bancaire	120	200	348	334	334	147	139	121	-72	-72
Banque centrale (net)	20	77	200	89	89	138	89	-14	-412	-412
<i>dont : Variation des dépôts de l'État (- = augmentation)</i>	-40	-22	89	-20	-19	137	88	-27	-412	-412
<i>Utilisation des allocations de DTS</i>	62	112	130	130	130	0	0	0	0	0
Banques commerciales (net)	101	123	147	245	245	9	50	135	340	340
Financement non bancaire	-81	-164	-197	-317	-317	-42	-52	-77	-101	-101
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-154	-269	-305	-431	-431	-42	-53	-81	-110	-110
Besoin de financement (- = excédent)	52	109	126	171	171	-4	65	110	226	226
Financement attendu (hors IMF)	0	20	20	63	63	21	60	81	120	120
FEC du FMI	54	108	108	108	108	53	79	79	105	105
Résiduel	-2	-19	-2	0	0	-78	-74	-51	0	0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées, et net de cotisations de sécurité sociale.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins transferts liés au pétrole.

Tableau 4. République du Congo : Balance des paiements à moyen terme, 2022–28¹
(en milliards de francs CFA)

	2022	2022	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	CR 23/89	Prél.	CR 23/89			Proj.			
Solde des transactions courantes	1,687	1,685	692	335	149	-11	-185	-208	-260
dont hors pétrole	-1,101	-807	-1,595	-1,599	-1,719	-1,791	-2,002	-1,856	-1,917
Balance commerciale	4,134	4,283	3,424	2,873	2,798	2,620	2,346	2,267	2,180
Exportations, f.à.b.	6,710	6,947	6,397	5,592	5,606	5,552	5,456	5,453	5,479
Secteur pétrolier	5,580	5,797	5,268	4,565	4,545	4,374	4,235	4,123	4,038
Secteur non pétrolier	1,130	1,150	1,129	1,027	1,061	1,178	1,221	1,329	1,441
Importations, f.à.b.	-2,576	-2,664	-2,973	-2,720	-2,808	-2,932	-3,110	-3,186	-3,299
Secteur pétrolier	-1,350	-1,520	-1,441	-1,270	-1,278	-1,252	-1,197	-1,252	-1,214
Gouvernement	-292	-253	-380	-349	-351	-390	-443	-422	-422
Secteur privé non pétrolier	-933	-891	-1,152	-1,100	-1,179	-1,290	-1,469	-1,512	-1,663
Balance des services	-1,512	-1,556	-1,819	-1,677	-1,740	-1,741	-1,649	-1,630	-1,626
Secteur pétrolier	-704	-816	-781	-694	-700	-689	-573	-612	-592
Secteur non pétrolier	-808	-740	-1,038	-983	-1,040	-1,052	-1,077	-1,018	-1,034
Revenu	-954	-1,067	-958	-906	-936	-929	-925	-894	-869
Revenu du travail	-25	-25	-23	-20	-20	-20	-20	-20	-20
Revenu des investissements	-930	-1,042	-935	-886	-916	-909	-905	-874	-849
Transferts courants (net)	19	26	45	45	27	39	43	48	54
Compte de capital	21	21	15	15	59	73	80	88	96
Dons officiels	15	15	15	15	59	73	80	88	96
Annulation de dette	6	6	0	0	0	0	0	0	0
Avoirs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	-1,499	-1,681	-560	-292	-151	99	309	381	522
Investissement direct (net)	307	320	386	396	442	496	502	499	497
Investissement de portefeuille	138	138	139	139	149	142	143	145	143
Autres investissements	-1,944	-2,138	-1,084	-827	-742	-539	-336	-263	-118
Moyen et long terme	-599	-701	-334	-301	-220	-158	-6	-17	12
Secteur public	-605	-717	-390	-352	-273	-210	-56	-71	-41
Tirages	188	132	237	213	216	164	170	129	135
Projet	157	101	186	164	167	164	170	129	135
Programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (garantis)	31	31	51	48	49	0	0	0	0
Amortissement ¹	-788	-843	-627	-564	-489	-374	-226	-200	-176
Variation nettes des arriérés	-6	-6	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts en Chine	0	-223	0	0	0	0	0	0	0
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	7	16	55	51	53	52	50	53	53
Pétrolier	39	51	42	37	38	36	33	35	34
Non pétrolier	-33	-35	14	14	15	16	17	18	20
A court terme	-1,345	-1,437	-750	-526	-522	-381	-330	-246	-130
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	208	26	147	58	57	162	205	261	358
Financement	-367	-197	-373	-284	-238	-162	-205	-263	-381
Financement sur réserves (-=hausse)	-373	20	-373	-284	-238	-162	-205	-261	-358
Dépôts de l'État à l'étranger	0	-223	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel ²	6	6	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement (- = excédent)	159	171	226	226	182	0	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	51	63	115	120	129	0	0	0	0
FEC du FMI	108	108	110	105	53	0	0	0	0
Besoin résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend l'allègement de la dette au titre du point d'achèvement PPTE et le remboursement du moratoire sur les prêts du G20.

² Comprend l'allègement de la dette des Clubs de Paris et de Londres, le moratoire sur les prêts du G20 et les paiements aux créanciers en litige.

Tableau 5 République du Congo : Situation monétaire, 2022–28
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2022	2022	2023	2023				2024	2025	2026	2027	2028
	CR 23/89	Prél.	CR 23/89	T1 Prél.	T2 Proj.	T3 Proj.	T4 Proj.		Proj.			
Avoirs extérieurs nets	724	259	966	143	146	223	402	695	888	1,105	1,393	1,799
Banque centrale	538	145	800	63	108	179	324	509	676	884	1,147	1,528
Institutions de dépôts	186	114	166	79	38	43	79	186	212	221	246	271
Avoirs intérieurs nets	1,775	2,132	1,926	2,258	2,354	2,368	2,236	2,277	2,314	2,481	2,564	2,474
Crédit intérieur net	2,325	2,593	2,276	2,730	2,777	2,773	2,696	2,627	2,664	2,831	2,914	2,824
Crédit net au secteur public	1,104	1,319	1,007	1,509	1,501	1,483	1,352	1,202	1,156	1,228	1,205	1,002
Crédit net au gouvernement	1,111	1,330	1,014	1,520	1,512	1,494	1,363	1,212	1,166	1,238	1,216	1,013
Banque centrale	583	731	192	920	870	768	424	100	-295	-620	-962	-1,271
Créances	948	969	1,058	1,021	1,021	1,033	1,074	1,127	1,108	1,090	1,073	1,033
Utilisation des ressources du FMI	135	133	245	184	210	210	239	292	286	284	281	257
Dépôts	-365	-238	-867	-101	-150	-266	-650	-1,028	-1,402	-1,710	-2,035	-2,304
Institutions de dépôts	528	599	822	601	641	726	939	1,113	1,461	1,858	2,178	2,283
Créances sur les organismes publics, net	-7	-10	-7	-11	-11	-11	-10	-10	-10	-10	-10	-10
Crédit à l'économie ¹	1,220	1,273	1,269	1,220	1,277	1,290	1,344	1,425	1,508	1,603	1,709	1,822
Crédit au secteur privé	1,171	1,190	1,216	1,134	1,208	1,214	1,254	1,329	1,405	1,492	1,589	1,692
Autres postes, net	-550	-460	-350	-471.8	-423.0	-405.0	-460	-350	-350	-350	-350	-350
Masse monétaire au sens large	2,499	2,391	2,892	2,401	2,501	2,590	2,639	2,973	3,202	3,586	3,957	4,273
Circulation fiduciaire	696	430	806	401	432	438	474	534	575	644	711	768
Dépôts à vue	1,214	1,317	1,411	1,291	1,332	1,391	1,456	1,643	1,772	1,988	2,196	2,374
Dépôts à terme	551	619	638	663	690	715	683	769	829	928	1,024	1,106
(Variation en pourcentage de la masse monétaire au sens large du début de période)												
Masse monétaire au sens large	9.3	4.6	15.7	0.4	4.6	8.3	10.4	12.7	7.7	12.0	10.3	8.0
Avoirs extérieurs nets	15.9	-4.4	9.7	-4.9	-4.7	-1.5	6.0	11.1	6.5	6.8	8.0	10.3
Avoirs intérieurs nets	-6.6	9.1	6.0	5.3	9.3	9.8	4.3	1.6	1.2	5.2	2.3	-2.3
Crédit intérieur net	5.9	17.7	-2.0	5.7	7.7	7.5	4.3	-2.6	1.2	5.2	2.3	-2.3
Crédit net au secteur public	6.7	16.1	-3.9	8.0	7.6	6.8	1.4	-5.7	-1.6	2.3	-0.6	-5.1
Crédit à l'économie	-1.71	1.6	1.9	-2.2	0.1	0.7	2.9	3.1	2.8	3.0	2.9	2.9
Crédit au secteur privé	1.7	2.5	1.8	-2.3	0.8	1.0	2.7	2.8	2.5	2.7	2.7	2.6
Autres actifs, nets	-12.5	-8.6	8.0	-0.5	1.6	2.3	--	4.2	--	--	--	0.0
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Masse monétaire au sens large	9.3	4.6	15.7	19.4	19.9	16.4	10.4	12.7	7.7	12.0	10.3	8.0
Base monétaire	12.6	-14.2	22.3	8.8	26.3	44.0	46.6	7.2	10.3	21.0	10.3	8.0
Crédit à l'économie	-1.3	3.0	4.0	-0.1	3.0	5.1	5.5	6.1	5.8	6.3	6.6	6.6
Crédit au secteur privé	3.5	5.1	3.8	1.8	2.8	4.9	5.4	6.0	5.7	6.2	6.5	6.5
Vélocité (PIB non pétrolier/ M2 moyenne)	2.3	2.6	2.2	2.5	2.4	2.4	2.3	2.2	2.2
(Pourcentage)												
Croissance du PIB nominal global	16.4	17.1	4.1	-0.7	5.5	4.9	5.7	6.0	6.2
Croissance du PIB nominal non pétrolier	7.0	6.5	7.4	7.5	7.1	7.4	7.9	7.9	8.0
Crédit à l'économie / PIB non pétrolier	20.9	20.7	20.2	20.3	20.1	19.8	19.5	19.3	19.0
Pour mémoire:												
Réserves officielles brutes (en milliards de FCFA)	924	578	1296	480	551	623	862	1100	1262	1467	1728	2085
en mois d'importations	2.2	1.5	2.8	2.1	2.7	3.0	3.4	4.0	4.5
Engagements de la Banque Centrale envers les non-résidents	385.7	432.9	496.0	417.0	443.3	443.3	538.3	591.3	585.9	583.3	580.6	556.8

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Secteur privé et entreprises publiques.

Table 6. République du Congo : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–22
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022		
							2021	Q2	Q4
ISF centraux									
Adéquation des fonds propres^{1, 2}									
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	19.5	19.1	22.8	24.9	29.6	18.8	21.8	22.9	23.1
Créances improductives moins provisionnement/fonds propres	15.4	28.3	53.1	71.8	74.7	61.1	30.2		
Qualité des actifs									
Créances improductives/total des prêts bruts	5.0	8.0	16.2	22.5	27.5	21.0	16.9	18.6	16.8
Provisions pour les créances improductives	51.9	38.6	35.8	36.7	35.9	53.0	64.2	63.8	62.4
Bénéfice et rentabilité									
Rendement des actifs	2.1	1.6	1.5	1.2	0.6	1.1	2.2	2.4	
Rendement des fonds propres	16.2	8.0	7.2	4.6	1.2	6.3	11.9	13.0	
Liquidité									
Actifs liquides/total des actifs	21.1	16.7	22.7	26.8	23.8	26.9	27.2	32.1	30.9
Actifs liquides/passifs à court terme	116.1	104.4	146.6	176.0	152.0	174.4	175.9	196.7	173.6
ISF complémentaires									
Grands risques/fonds propres	187.2	154.2	157.5	157.2	133.6	126.0	104.7	104.8	107.8
Produit des transactions/produit brut	11.1	6.8	40.1	47.3	38.6	163.6	-7.1	-11.5	
Charges de personnel/charges hors intérêts	22.1	24.2	13.8	10.5	11.1	25.1	23.4	25.2	
Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	125.5	102.8	93.6	91.5	104.3	112.1	111.2	119.3	133.1
Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts	2.4	2.2	5.0	3.0	0.7	0.1	0.1	0.1	0.1
Prêts immobiliers résidentiels/total des prêts bruts	1.7	1.5	0.7	0.6	0.7	1.5	2.4	2.7	2.9
Prêts immobiliers commerciaux/total des prêts bruts	0.1	0.0	0.3	0.4	0.3	0.9	0.3	0.2	0.1

Source: Données du FMI sur les indicateurs de solidité financière.

¹ Les bénéfices de l'année en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord de Bâle I sur les fonds propres. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres de catégorie Tier 2 jusqu'à un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les fonds propres réglementaires sont la somme des fonds propres de catégorie Tier 1 et le minimum des fonds propres de catégorie Tier 1 et de catégorie Tier 2.

² Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés à l'aide des pondérations de risque suivantes : 0% - réserves liquides en monnaie nationale et étrangère et créances sur la banque centrale ; 100% - tous les autres actifs.

Tableau 7. République du Congo : Besoins bruts de financement, 2022–28

(en milliards de francs CFA)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(En milliards de francs CFA)							
A. Solde budgétaire global (base caisse) [- = excédent]	-778	-347	-432	-327	-266	-356	-433
B. Besoins de financement	2211	1544	1720	1944	1799	1948	1949
Amortissements (arriérés compris)	1958	1128	1338	1550	1472	1603	1660
Extérieurs	888	564	489	374	226	200	176
Amortissements dû	883	564	489	374	226	200	176
dont : amortissements au titre de l'ISSD	0	-73	-74	-20	-20	0	0
Intérieurs	1070	563	849	1177	1246	1403	1484
Amortissements dû	639	453	641	1022	1062	1245	1327
Remboursement d'arriérés intérieurs	431	110	208	155	184	158	157
BEAC	19	412	378	389	322	340	285
Remboursement d'avances statutaires	0	0	0	14	15	15	16
Variation des dépôts de l'État (+ = augmentation)	19	412	378	375	308	325	269
Banques commerciales	10	5	5	5	5	5	5
Variation des dépôts de l'État (+ = augmentation)	10	5	5	5	5	5	5
Autres financements extérieurs	223	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0
C = A+B Total des besoins de financement	1433	1197	1288	1618	1533	1592	1517
D. Sources de financement recensées	1262	971	1106	1618	1533	1592	1517
Extérieures	146	164	167	164	170	129	135
Financement de projets	101	164	167	164	170	129	135
Prêts	101	164	167	164	170	129	135
Intérieurs	1117	807	939	1454	1363	1463	1382
Allocation de DTS réaffectée via la BEAC	130	0	0	0	0	0	0
Financements bancaires et non bancaires	1008	802	939	1454	1363	1463	1382
Autre	-21	0	0	0	0	0	0
E=C-D Déficit de financement (- = surfinancement)	171	226	182	0	0	0	0
F. Financement extérieur exceptionnel (hors FMI)	63	120	129	0	0	0	0
Multilatéral	44	107	117	0	0	0	0
Bilatéral	20	13	11	-	-	-	-
G = E-F Besoins résiduels de financement	108	105	53	0	0	0	0
FEC-FMI	108	105	53	0	0	0	0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. République du Congo : Dette publique par créancier, 2022–24¹

(fin de l'année, en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(en millions de dollars)	(% de la dette totale)	(en pourcentage du PIB) ⁸	(En millions de dollars)			(en % du PIB)		
Total	12,976	100	92.5	3,344	2,227	2,590	24.0	15.6	17.3
Extérieure	6,039	47	43.1	1,440	1,062	906	10.3	7.5	6.1
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	1,261	9.7	9.0	55	67	73	0.4	0.5	0.5
FMI	211	1.6	1.5
Banque mondiale	540	4.2	3.8
BAsD/BAfD/BID	387	3.0	2.8
Autres créanciers multilatéraux	124	1.0	0.9
<i>dont</i> : BDEAC	76	0.6	0.5
FIDA	24	0.2	0.2
Créanciers bilatéraux	2,827	21.8	20.2	318	361	346	2.3	2.5	2.3
Club de Paris	452	3.5	3.2	65	80	75	0.5	0.6	0.5
<i>dont</i> : France	199	1.5	1.4
Belgique	128	1.0	0.9
Hors club de Paris	2,376	18.3	16.9	252	282	272	1.8	2.0	1.8
<i>dont</i> : Chine	1,973	15.2	14.1
Inde	84	0.6	0.6
Créanciers commerciaux ²	1,950	15.0	13.9	1,067	633	488	7.6	4.4	3.3
<i>dont</i> : Obligations	226	1.7	1.6	41	40	38	0.3	0.3	0.3
Autres créanciers internationaux	1,724	13.3	12.3	1,026	594	450	7.3	4.2	3.0
<i>dont</i> : Deux principaux créanciers	1,009	7.8	7.2
Autres	715	5.5	5.1
Intérieure⁶	6,937	53.5	49.5	1,904	1,165	1,684	13.6	8.2	11.3
Bons du Trésor ⁷
Obligations ⁷	3,038	23.4	21.7	1,185	940	1,299	8.5	6.6	8.7
Crédits	1,187	9.1	8.5	26	27	27	0.2	0.2	0.2
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ⁴									
<i>dont</i> : Liée	1,009	...	7.2
<i>dont</i> : Non liée
Passifs conditionnels									
<i>dont</i> : garanties publiques
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites ⁵	259	...	1.8
PIB nominal	13,961

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification par créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

² La ventilation des créanciers commerciaux, y compris pour la dette envers les négociants en pétrole, ne figure pas au tableau en raison de contraintes de capacité ou des clauses de confidentialité.

³ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

⁴ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

⁵ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

⁶ Le service de la dette intérieure inclut les remboursements d'arriérés.

⁷ Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

⁸ Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 9. République du Congo : Arriérés extérieurs, 2022-23
(fin de l'année, en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Encours de février 2022			Encours d'août 2022			Encours de décembre 2022			Décembre 2022 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)			Encours de février 2023			Février 2023 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB
Total	379	648	4.4	337.0	513.8	3.9	312.4	504.3	3.6	22.7	36.6	0.3	298.6	492.7	3.5	8.9	14.6	0.1
Créanciers multilatéraux et autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéraux	88.9	151.8	1.0	92.2	140.6	1.1	86.7	140.0	1.0	13.8	22.3	0.2	72.9	120.3	0.8	0.0	0.0	0.0
Club de Paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	11.9	19.1	0.1	11.9	19.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Brésil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Belgique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7	9.2	0.1	5.7	9.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.2	10.0	0.1	6.2	10.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Suisse	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Russie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	88.9	151.8	1.0	92.2	140.6	1.1	74.9	120.9	0.9	1.9	3.1	0.0	72.9	120.3	0.8	0.0	0.0	0.0
Émirats arabes unis	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Angola	66.4	113.4	0.8	74.1	113.0	0.9	69.8	112.6	0.8	0.0	0.0	0.0	69.8	115.1	0.8	0.0	0.0	0.0
Chine	1.2	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque indienne Exim	18.2	31.0	0.2	15.0	22.8	0.2	1.9	3.1	0.0	1.9	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Koweït	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arabie saoudite	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Turquie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette postale	3.1	5.4	0.0	3.1	4.8	0.0	3.1	5.1	0.0	0.0	0.0	0.0	3.1	5.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers privés	290	495.8	3.3	244.8	373.2	2.8	225.7	364.3	2.6	8.9	14.3	0.1	225.7	372.4	2.6	8.9	14.6	0.1
CMEC et entreprises chinoises	62	106.2	0.7	16.5	25.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Euro-obligations	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Afreximbank	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Négociants en pétrole	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fournisseurs ¹	228	390	2.6	228.2	347.9	2.6	225.7	364.3	2.6	8.9	14.3	0.1	225.7	372.4	2.6	8.9	14.6	0.1

Sources: Autorités Congolaises et estimations du FMI.

Tableau 10. République du Congo : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI
(en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																
Principal	0.0	0.0	6.5	6.5	19.4	38.9	45.4	38.9	38.9	25.9	6.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	4.4	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8
Obligations envers le FMI sur la base des crédits prospectifs																
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	16.2	25.9	25.9	25.9	9.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des obligations sur la base des crédits existants/prospectifs																
Millions de DTS	4.4	8.8	15.3	15.3	28.3	47.7	70.4	73.6	73.6	60.7	41.2	18.6	8.8	8.8	8.8	8.8
Milliards de FCFA	3.6	7.2	12.6	12.6	23.4	39.8	58.7	61.4	61.4	50.6	34.4	15.5	7.4	7.4	7.4	7.4
Pourcentage des exportations de biens et services	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.7	1.0	1.0	0.9	0.8	0.5	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Pourcentage du service de la dette ¹	0.6	1.3	2.9	4.6	9.4	18.0	24.6	24.6	24.5	21.5	15.6	7.5	3.6	3.5	3.4	3.3
Pourcentage du PIB	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.48	0.47	0.44	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	0.2	0.3	0.6	0.5	1.0	1.5	2.2	2.1	2.0	1.5	1.0	0.4	0.2	0.2	0.2	0.1
Pourcentage de la quote-part	2.7	5.5	9.5	9.5	17.5	29.5	43.5	45.5	45.5	37.5	25.5	11.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs																
Millions de DTS	291.6	356.4	349.9	343.4	324.0	285.1	223.6	158.8	94.0	42.1	9.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Milliards de FCFA	237.1	291.3	287.4	283.3	268.4	237.6	186.3	132.3	78.3	35.1	8.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	4.0	4.9	4.9	4.9	4.7	4.1	3.1	2.1	1.2	0.5	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette ¹	36.7	52.2	66.5	102.2	108.0	107.6	78.1	53.1	31.3	14.9	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	2.7	3.2	3.0	2.8	2.5	2.1	1.5	1.0	0.6	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	11.0	13.1	12.7	12.1	10.9	9.3	6.8	4.6	2.5	1.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	180.0	220.0	216.0	212.0	200.0	176.0	138.0	98.0	58.0	26.0	6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>																
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	5,896	5,912	5,862	5,765	5,769	5,803	5,995	6,218	6,472	6,742	7,011	7,152	7,192	7,162	7,085	7,072
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	646	558	432	277	248	221	239	249	250	235	220	206	203	210	216	221
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,632	9,104	9,551	10,094	10,697	11,364	12,167	13,043	14,005	15,044	16,167	17,319	18,529	19,786	21,128	22,602
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	2,147	2,221	2,270	2,346	2,460	2,567	2,727	2,902	3,096	3,309	3,538	3,760	3,991	4,535	4,790	5,058
Quote-part (millions de DTS)	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette extérieure inclut les rachats et les remboursements au FMI.

**Tableau 11. République du Congo : Calendrier des décaissements et des revues
en vertu de l'accord au titre de la FEC, 2022–24**

Date de disponibilité	Conditions nécessaires pour le décaissement	Montant (millions de DTS) % de la quote-part	
		FEC	FEC
Approbation du conseil, 21 janvier 2022	Approbation par le conseil de l'accord triennal au titre de la FEC.	64.80	40
15 avril 2022	Observation des critères de réalisation pour le 28 février 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la première revue.	64.80	40
15 octobre 2022	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue.	64.80	40
15 avril 2023	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue.	32.40	20
15 octobre 2023	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue.	32.40	20
15 avril 2024	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue.	32.40	20
15 octobre 2024	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2024, critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue.	32.40	20
	Total	324.00	200
<i>Pour mémoire :</i>			
Quote-part de la République du Congo		162.0	
Sources : estimations des services du FMI.			

Tableau 12. République du Congo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2022–24
(en milliards de francs CFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

Type de critères	Fin déc. 2022			Statut	Fin mars 2023		Fin juin 2023		Fin sept. 2023		Fin déc. 2023		Fin mars 2024	Fin juin 2024
	CR	CR modifié	Réalisation		OI	CR	CR modifié	OI	OI modifié	CR	CR modifié	IT	PC	
														Programme
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-510	-506	-553	Non atteint	-143	-303	-244	-444	-369	-523	-459	-132	-262
Objectif ajusté (plancher)			-535											
Ajustement à la hausse pour des transferts liés au pétrole plus élevés que prévu			31											
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes pétrolières plus faibles			-60											
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	-262	-57	125	Non atteint	-15	-47	166	-121	122	-297	-67	-33	-40
Objectif ajusté (plafond)			-373											
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu			-316											
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ^{3,4}	CR	0	0	12	Non atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de SEU) ^{3,5,6,8}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ^{3,7}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plancher pour les revenus non pétroliers	OI	758	762	736	Non atteint	191	405	415	632	638	881	868	224	457
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	379	379	291	Non atteint	80	181	181	322	322	402	402	85	191
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	143	157	101	Atteint	67	123	121	176	168	186	164	62	112
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ^{5,8}	OI	69	33	24	Atteint	46	86	87	100	102	140	143	174	205
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	402	365	431	Atteint	20	40	53	90	81	200	110	21	42
Pour mémoire :														
Recettes pétrolières ⁹		1546	1405	1661		241	584	553	965	873	1439	1195	321	631
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ¹⁰		-870	-845	-726		-133	-239	-219	-364	-327	-555	-484	-91	-172
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		158	108	108		55	83	79	83	79	110	105	0	26
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		103	98	117		30	88	79	127	121	189	194	38	85
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		974	943	843		164	328	298	491	448	744	678	129	258

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le protocole d'accord technique. Les colonnes "Programme" rapportées pour 2023 représentent les CR et OI fixés lors de la deuxième revue de l'accord FEC et ceux "Programme modifié" représentent les modifications de ces CR et OI proposées lors de la troisième revue de l'accord FEC. Les colonnes pour 2024 représentent les CR et les OI fixés au moment de la troisième revue de l'accord FEC.

² Défini comme les recettes intérieures non pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ Ce plafond a été réinitialisé contre une dérogation de non-respect lors du Conseil de la deuxième revue (février 2023), en raison d'arriérés encourus et réglés en janvier 2023. Cependant, en mars 2023, de nouveaux arriérés se sont accumulés et n'ont été résolus qu'en mai 2023.

⁵ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁶ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁷ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁸ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI :

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.ashx>

⁹ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts.

¹⁰ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

Tableau 13a. République du Congo : Repères structurels, 2022–23

Mesures	Date visée	État d'avancement	Justification économique
Dresser l'inventaire de l'ensemble des arriérés fiscaux de façon à les répertorier avec précision et à déterminer la probabilité de leur recouvrement.	Fin décembre 2022	Non atteint Mise en œuvre achevée tardivement.	Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Mettre à jour la formule de calcul des prix d'entrée de distribution pour tenir compte des améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF au cours des trois dernières années.	Fin décembre 2022	Non atteint La mise en œuvre progresse, la finalisation prévoyant de fixer expressément le coefficient d'ajustement des prix d'entrée de distribution à 10%.	Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Rendre opérationnel le modèle de planification des marchés publics en l'intégrant à la loi de finances de 2023.	Fin décembre 2022	Atteint	Améliorer la gestion de la dépense publique (notamment de l'investissement public), la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.
Mettre en place un système de registre public ou de cadastre dans les secteurs minier et forestier.	Fin mars 2023	Non atteint Mise en œuvre attendue d'ici juin 2024.	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement le rapport annuel sur la dette pour 2021, qui donne des informations précises sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques.	Fin mars 2023	Atteint	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.

Tableau 13b. République du Congo : Repères structurels proposés, 2023–24

Mesures	Date visée	État d'avancement	Justification économique
Dresser un bilan complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (y compris les exonérations).	Fin juin 2023		Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Accroître les ressources pouvant être allouées aux programmes de transferts monétaires (projets de Lisungi et Telema) de 15% par rapport aux montants alloués en 2022, ce qui permettra d'augmenter la couverture et les paiements aux ménages bénéficiaires.	Fin juillet 2023		Réduire la fragilité, maintenir la stabilité sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale.
Établir et publier une liste de critères de sélection des projets (conformément aux recommandations de l'évaluation C-PIMA) intégrant la dimension climatique.	Fin septembre 2023		Améliorer la gestion des investissements publics.
Promulgation des lois relatives à la TVA sur les hydrocarbures (sous la forme d'une législation unique).	Fin décembre 2023		Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Formaliser une méthodologie standard d'évaluation préliminaire des projets, tenant compte des aspects climatiques et comprenant une analyse des risques.	Fin décembre 2023		Améliorer la gestion des investissements publics.
Établir le plan d'action 2024 pour la mise en œuvre des recommandations restantes du rapport de diagnostic sur la gouvernance de 2018.	Fin janvier 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance.
Publier le premier bulletin trimestriel sur la dette, comportant des informations détaillées sur les encours et les	Fin mars 2024		Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.

flux de l'administration centrale et des entreprises publiques.			
Exiger que les hauts fonctionnaires, a minima, soumettent des déclarations de conflits d'intérêts et que celles-ci soient rendues publiques par la Haute Autorité de lutte contre la corruption.	Fin avril 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Mettre intégralement en service les modules suivants du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP) : gestion de trésorerie, information budgétaire, Trésor, passation de marchés.	Fin juin 2024		Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.

Tableau 14. République du Congo : Mesures préalables

Mesures	État d'avancement	Justification économique
Augmenter les prix de l'essence d'au moins 10% pour les clients particuliers et industriels tout en éliminant le différentiel de prix entre ces deux types de clientèle.		Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Établir des dispositions juridiques garantissant que les droits recouverts en vertu de la formule de calcul des prix de détail soient désormais déposés sur un compte du budget général transparent et contrôlable.		Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.

Tableau 15. République du Congo: Impact des principales mesures budgétaires introduites en 2023
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

Mesures budgétaires	Montant compris dans les projections (en % du PIB non pétrolier), 2023–25	Informations
Recettes		
Dividendes de la SNPC	0.4	Versement annuel de dividendes par la SNPC, d'au moins 10 milliards de FCFA en 2023, 5,4 milliards de FCFA en 2024 et 3,5 milliards de FCFA en 2025.
Exiger de la SNPC qu'elle paie la TVA à l'importation et les droits de douane.	0.5	La SNPC paiera la TVA sur les importations de produits pétroliers et les droits de douane à partir de 2023. Pour la TVA à l'importation et les droits de douane, un rendement annuel de 0,11 et 0,06% du PIB non pétrolier, respectivement, est estimé sur la base des projections des importations de produits pétroliers.
Exiger de la CORAF qu'elle applique la TVA, qui se répercutera sur le prix de détail déréglémenté.	0.8	Les prix des carburants seront progressivement déréglémentés au cours de la période 2023–24, et la TVA sera facturée tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris par la CORAF. En supposant que les prix de détail des carburants augmentent de 30% en 2023 et de 45% en 2024, les recettes (en pourcentage du PIB non pétrolier) que cette réforme pourrait générer en 2023–25 sont estimées à i) 0,25% en 2023, ii) 0,29% en 2024, et iii) 0,29% en 2025.
Dépenses		
Poursuite de la rationalisation des transferts et des subventions aux entreprises publiques inefficaces.	4.4	Les transferts liés au pétrole passent de 5,1 à 0,8 % du PIB non pétrolier entre 2022 et 2025.
Élargir la protection sociale	-0.3	Élargir le programme de transferts sociaux en espèces pour protéger les plus vulnérables de la déréglémentation des prix du carburant.
Rendement budgétaire total	5.8	

1. Les rendements des mesures budgétaires sont relatifs aux recettes non pétrolières en 2022 (avant l'introduction de ces mesures).
2. Les réformes des recettes non pétrolières engagées en 2019–20 continuent d'être appliquées et devraient rapporter 1,2 % du PIB non pétrolier en 2023–25 par rapport à 2020. Ces mesures comprennent les éléments suivants : i) recouvrement des arriérés d'impôts évalués périodiquement par les autorités, qui représentent en moyenne 0,05 % du PIB non pétrolier ; ii) déclaration et paiement électroniques de l'impôt, augmentation des droits d'accise conformément aux directives de la CEMAC, suppression progressive des exonérations d'impôt sur les sociétés en cas de violation des conventions d'investissement et hausse des impôts et taxes sur certaines exportations non pétrolières, pour des recettes annuelles moyennes équivalant à 0,3 % du PIB non pétrolier ; iii) élargissement de l'assiette de l'impôt foncier, pour des recettes annuelles attendues équivalant à 0,05 % du PIB non pétrolier.

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 16. Dépenses sociales prévues au budget 2022–23

(en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2022	2023 Prévision Loi des finances				
	(budgété)	(réalisé)	T1	T2	T3	T4	Total
Santé de base et lutte contre les maladies	174,3	110,3	39,3	49,1	68,8	39,3	196,6
Programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs	6,2	4,9	1,5	1,9	2,6	1,5	7,4
Programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le SIDA, bilan biologique et réactif	18,0	1,8	3,4	4,3	6,0	3,4	17,1
Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	0,5	0,7	0,1	0,1	0,2	0,1	0,5
Programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies	15,1	5,5	3,3	4,1	5,8	3,3	16,5
Programme de vaccination élargie	12,9	4,8	2,6	3,2	4,5	2,6	12,8
Riposte aux épidémies	17,6	15,2	2,9	3,7	5,1	2,9	14,7
Programme de la gratuité de la césarienne	2,4	1,1	0,5	0,6	0,9	0,5	2,5
Programme de lutte contre la tuberculose	0,5	1,4	0,1	0,1	0,2	0,1	0,5
Programme de lutte contre les maladies non transmissibles, dont la trypanosomiase et l'onchocercose	0,7	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1	0,7
Revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico-techniques et fonctionnement des hôpitaux et centres de santé	73,0	54,8	19,8	24,8	34,7	19,8	99,2
Construction et la réhabilitation des hôpitaux généraux et de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux	23,2	14,0	3,9	4,8	6,7	3,9	19,3
Santé de la femme et de l'adolescente	4,2	5,8	1,1	1,4	2,0	1,1	5,6
Education de base	102,6	55,9	28,9	36,1	50,5	28,9	144,4
Construction et la réfection des bâtiments scolaires	6,5	1,7	2,1	2,6	3,7	2,1	10,5
Programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et professionnel	24,3	15,6	5,3	6,6	9,3	5,3	26,5
Programme des cantines scolaires	5,1	3,9	1,4	1,8	2,5	1,4	7,1
Renforcement des capacités du système éducatif et de la recherche	27,0	29,4	12,6	15,7	22,0	12,6	62,8
Bourses, aides scolaires et universitaires	30,5	4,4	6,3	7,9	11,0	6,3	31,5
Programme d'acquisition des tables bancs au niveau des établissements scolaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	9,2	1,0	1,2	1,5	2,1	1,2	5,9
Infrastructures de désenclavement	52,2	30,6	11,6	14,5	20,4	11,6	58,2
Construction et réfection des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	5,3	9,8	1,3	1,7	2,3	1,3	6,6
Entretien des rivières, dragage et balisage	2,7	3,1	1,0	1,2	1,7	1,0	4,9
Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction et réfection des infrastructures de désenclavement (routes, ponts,	43,5	17,7	9,3	11,7	16,3	9,3	46,7
Electricité, eau et assainissement	69,8	59,6	11,2	14,0	19,6	11,2	55,9
Programme « eau pour tous » afin de poursuivre l'opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux	10,7	7,4	2,0	2,5	3,5	2,0	10,0
Construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie	16,7	4,3	3,5	4,4	6,1	3,5	17,6
Assainissement des villes avec comme corollaire, le curage des caniveaux et la destruction des gîtes larvaires	42,4	47,9	5,7	7,1	9,9	5,7	28,4
Protection sociale et emploi	58,9	21,9	15,3	19,1	26,7	15,3	76,4
Actions caritatives et les aides sociales	0,7	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1	0,7
Insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités	0,4	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,6
Prise en charge des personnes vulnérables et les enfants de la rue	28,1	21,3	8,7	10,8	15,2	8,7	43,4
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et particulièrement des jeunes désœuvrés	2,7	0,1	0,6	0,8	1,1	0,6	3,2
Mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle	26,9	0,0	5,7	7,1	9,9	5,7	28,4
Agriculture, pêche et élevage	16,9	10,1	4,0	5,0	7,0	4,0	20,1
Programme d'encadrement des maraîchers dans les centres urbains et ruraux	9,9	6,0	2,5	3,1	4,3	2,5	12,3
Programme de distribution des semences améliorées	0,5	1,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,8
Programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles	2,7	2,2	0,6	0,8	1,1	0,6	3,1
Programme de démonstration des techniques de l'élevage	3,7	0,5	0,8	0,9	1,3	0,8	3,8
Programme de métayage bovin	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Promotion de la femme	4,8	2,3	1,1	1,4	1,9	1,1	5,6
Question du genre	2,9	1,6	0,6	0,7	1,0	0,6	2,8
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères	2,0	0,7	0,6	0,7	1,0	0,6	2,8
TOTAL	479,5	290,7	111,4	139,3	195,0	111,4	557,0

Annexe I. Stratégie d'accompagnement du pays¹

La fragilité du Congo est enracinée dans de multiples facteurs, notamment les vulnérabilités sociales, institutionnelles et économiques. Pour surmonter cette fragilité, il est indispensable de renforcer les institutions et de diversifier l'économie. Cela nécessite la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles, l'investissement dans le développement des capacités (humaines, physiques, techniques) et la garantie de la stabilité macroéconomique. L'accord au titre de la FEC en cours joue un rôle vital, en soutenant la stabilité macroéconomique, en promouvant la viabilité de la dette et en mettant en œuvre les réformes de gouvernance, tout en attirant l'aide financière des partenaires. Un développement ciblé des capacités réalisé en coordination avec les partenaires est indispensable au succès de ces réformes. Les principaux risques pesant sur l'engagement du FMI comprennent un affaiblissement de l'appropriation du programme par les autorités, des limites de capacités et des conditions extérieures défavorables.

A. Sources de fragilité

1. La République du Congo présente des fragilités sociales et institutionnelles²³. Bien que le pays soit un des plus gros producteurs et exportateurs de pétrole brut d'Afrique subsaharienne, ses capacités institutionnelles insuffisantes l'ont empêché de mieux exploiter les recettes pétrolières pour une croissance plus largement partagée, plus vigoureuse, plus résiliente et inclusive.

- **L'inclusion sociale et l'équité sont insuffisantes.** Le PIB par habitant est faible et en baisse par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne et aux autres pays émergents et en développement — où la croissance économique faible ou négative est très inférieure à la croissance démographique — et le taux de chômage, surtout parmi les jeunes, est un des plus élevés au monde. Les objectifs de développement durable (ODD) n'ont été qu'à moitié atteints⁴ et le coefficient de Gini du Congo figure parmi les 20 les plus élevés du monde. Cette situation a été aggravée par la pandémie et la crise alimentaire de 2022. Environ 40% de la population vit dans l'extrême pauvreté. Alors que les segments les plus aisés de la population ont un niveau d'instruction élevé, comme il ressort de l'indice de capital humain global relativement élevé et de la forte espérance de vie moyenne, le reste de la population présente des indicateurs de développement humain très faibles — 30% seulement des enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire atteignent des niveaux de compétences minimaux en mathématiques et 40% en français. Les taux de mortalité infantile et maternelle

¹ Établie par l'équipe chargée de la République du Congo. Cette version tient compte des consultations avec les services et des discussions approfondies avec les partenaires du développement et les autorités.

² La République du Congo est classée comme un État fragile par le FMI, qui considère qu'un pays est fragile lorsqu'il présente l'une ou l'autre des deux caractéristiques suivantes : i) des capacités institutionnelles insuffisantes, mesurées par un score moyen inférieur ou égal à 3,2 au sens de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale — le score du Congo s'établit en moyenne à 2,7 depuis 2017, régulièrement au-dessous du seuil de 3,2 ; ii) existence de conflits signalée par la présence d'opérations de maintien ou de consolidation de la paix au cours des trois dernières années — il n'y a pas eu d'opérations de ce type au Congo.

³ Olusegun *et al.* (2021).

⁴ Rapport sur les ODD 2022, <https://dashboards.sdgindex.org/profiles/congo-rep>

sont élevés, 5% des enfants n’atteignant pas leur cinquième anniversaire et plus de 20% étant sous-alimentés. Plus généralement, 30% de la population est sous-alimentée, près de 90% des individus étant en insécurité alimentaire modérée ou sévère selon les estimations portant sur la période 2019–21 (FAOSTAT). La situation est particulièrement grave en zone rurale (qui dépend de l’agriculture de subsistance), où l’accès aux services essentiels — tels que l’électricité, l’eau et l’assainissement — est particulièrement faible.

- **Les infrastructures et la gouvernance continuent de présenter des insuffisances, en dépit de réformes récentes.** Les principales difficultés tiennent au manque de transparence et de responsabilité dans la gestion des recettes, des dépenses et de la dette publiques. Ainsi, en dépit d’importantes recettes publiques (principalement pétrolières), les dépenses publiques allouées à l’éducation et aux soins de santé sont modérées par rapport aux pays comparables. Parallèlement, des subventions inefficaces sur les carburants absorbent d’importantes ressources budgétaires. Il n’y a pas d’investissements dans les services critiques — aide sociale, services bancaires, soins de santé, éducation et infrastructures de base. Plus généralement, le sentiment de corruption est très répandu, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Dans ce contexte, des mesures majeures ont été prises — telles que la publication d’un rapport de diagnostic complet sur la gouvernance et la corruption en 2018, l’adoption d’une nouvelle loi contre la corruption en 2022, la publication régulière de rapports de l’Initiative pour la transparence dans les industries extractives et les réformes en cours des finances publiques et de la gestion de la dette — dont beaucoup sont appuyées par l’accord en cours au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).
- **Le changement climatique s’ajoute à ces difficultés⁵.** La forte dépendance à l’agriculture pluviale et l’insuffisance de la qualité et de la couverture des infrastructures — notamment l’absence d’infrastructures de base pour soutenir la sécurité alimentaire et le commerce, en particulier l’irrigation, les installations de stockage et les routes — ont accru la sensibilité du Congo aux chocs climatiques. De ce fait, les températures plus fortes, les anomalies pluviométriques et les inondations de plus en plus fréquentes et intenses ont fait des victimes, endommagé les logements et augmenté le nombre de personnes en insécurité alimentaire, en affectant la teneur en nutriments des cultures, les rendements, les animaux d’élevage, la pêche et les sols.
- **Bien que faibles, les risques politiques et sécuritaires s’accroissent.** Le Congo n’a pas connu de conflit majeur depuis 1997 et il n’y a aucune opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays. Cependant, le manque d’inclusion sociale, l’aggravation de la pauvreté et de l’insécurité alimentaire, la mauvaise qualité des services publics et la faible gouvernance suscitent des préoccupations croissantes au sein de la population. La probabilité de contagion des risques sécuritaires présents dans les pays voisins (République centrafricaine, République démocratique du Congo) à la République du Congo augmente elle aussi.

⁵ Pour une analyse plus détaillée des questions d’adaptation au changement climatique et de transition pour la République du Congo, voir le rapport des services du FMI n° 21/226, octobre 2021.

2. La dépendance au pétrole rend l'économie vulnérable aux fluctuations des cours pétroliers mondiaux et de la production nationale de pétrole. Le secteur pétrolier représente 80% des exportations et près des deux tiers des recettes budgétaires. En raison de son incapacité à orienter ces recettes pétrolières vers la diversification de l'économie et la réduction de la pauvreté, le pays est très vulnérable aux variations des cours pétroliers mondiaux, avec de fortes fluctuations de la croissance du PIB réel et des déséquilibres concomitants des finances publiques et du compte courant. Le Congo a connu ainsi plusieurs années de croissance négative sur la période 2015–21 après la forte chute des cours pétroliers intervenue en 2014. En outre, après le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTTE atteint en 2010, les carences de la gouvernance et les dettes importantes dues aux négociants en pétrole ont poussé l'encours de dette au-delà des niveaux soutenables, engendrant de fortes pressions sur le service de la dette (par rapport aux recettes) et d'importants arriérés. La viabilité de la dette n'a été rétablie que récemment grâce à d'importantes opérations de restructuration et de meilleures perspectives des cours pétroliers. L'inflation a été essentiellement nourrie par les fluctuations des prix alimentaires internationaux en raison de la dépendance du Congo aux aliments importés. L'inflation non alimentaire est en grande partie maîtrisée car le Congo est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

B. Solutions envisageables et possibles contraintes pour la mise en œuvre des réformes

3. La transformation en une économie plus équitable, plus résiliente et diversifiée nécessite que les autorités engagent de profondes réformes institutionnelles et des investissements conséquents pour surmonter les insuffisances de capacités (humaines, physiques, techniques), tout en maintenant la stabilité macroéconomique.

- Le [Plan national de développement \(PND\) 2022–26](#), élaboré par les autorités en étroite concertation avec les partenaires pour le développement, est centré sur la diversification de l'économie et l'inclusion (en particulier la création d'emplois) tout en étant en cohérence avec la stratégie de résilience climatique du Congo — les composantes principales prévoient de réduire la dépendance à l'agriculture pluviale, faire du pays un centre de transit régional pour le transport terrestre et fluvial, et développer l'agroalimentaire, le tourisme et l'économie numérique⁶. La stratégie se décline en stratégies de développement sectorielles dans les secteurs sociaux (santé, éducation et protection sociale), la gouvernance, ainsi que les domaines d'action transversaux sur l'amélioration du climat des affaires — tous indispensables pour la diversification de l'économie et l'expansion de l'investissement privé. Citons par exemple : i) améliorer, dans l'ensemble du pays, les infrastructures de transport, d'irrigation, de protection contre les inondations, de distribution d'eau et d'assainissement, et de télécommunications afin de conforter la résilience des agriculteurs et des petites entreprises face aux chocs climatiques, tout en facilitant la croissance de la productivité dans les domaines où le Congo possède un avantage stratégique (agriculture, industrie agroalimentaire, foresterie et produits du bois, et TIC) et dans d'autres secteurs de l'industrie manufacturière, ainsi que dans les services (par exemple, tourisme, services financiers), ii) renforcer la

⁶ Le PND sert aussi de [stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance](#).

gouvernance et la transparence, accroître la compétitivité extérieure et faciliter l'accès au financement, par exemple en supprimant les obstacles au commerce et en améliorant le respect des contrats, les procédures d'insolvabilité et la protection des investisseurs, iii) augmenter le financement et l'efficacité des dépenses sociales. Une population en meilleure santé et plus instruite résistera mieux aux chocs et sera plus productive, ce qui soutiendra la croissance des secteurs non pétroliers. En continuant à développer l'assistance sociale ciblée, les autorités aideraient les ménages à surmonter les chocs climatiques, à renforcer leur sécurité alimentaire et à investir dans des infrastructures de logement et d'entreprises plus résilientes.

- Le financement de ces réformes pose de grandes difficultés. Compte tenu des niveaux élevés de la dette et des financements intérieurs limités, une fraction substantielle des recettes pétrolières est allouée au remboursement de la dette extérieure et des arriérés intérieurs. Les mesures ambitieuses d'assainissement des finances publiques (comprenant la mobilisation de recettes intérieures et la réduction des dépenses non prioritaires) et les réformes structurelles de grande ampleur (notamment dans la gestion des finances publiques et de la dette) conduites entre 2018 et 2022 ont permis de dégager un espace budgétaire. Néanmoins, pour atteindre un niveau de dépenses compatible avec la mise en œuvre du PND 2022–26 (ou d'une part importante de celui-ci), il faudra obtenir des financements conséquents auprès des partenaires pour le développement, tout en accélérant les réformes structurelles et de gouvernance.
- Outre le financement, le rythme des réformes dépendra aussi des capacités. Le vivier de personnes compétentes au sein des institutions clés doit être élargi — à la fois en augmentant le niveau d'instruction et en exploitant au mieux les compétences des individus qualifiés, y compris en leur donnant des moyens d'agir. Les réticences bureaucratiques à poursuivre l'adoption des nouvelles technologies et une meilleure couverture statistique doivent être surmontées. Sur ce point, la nomination de personnes compétentes et la sensibilisation seront essentielles.

C. Action du FMI : priorités, partenariats stratégiques et risques

4. L'accord au titre de la FEC en cours soutient la stabilité macroéconomique, la viabilité de la dette et les réformes cruciales de gouvernance et de gestion de la dette et des finances publiques, tout en catalysant le financement des partenaires pour le développement. Le développement ciblé des capacités, en coordination avec les partenaires pour le développement, est déterminant pour mener à bien ces réformes.

- L'accord au titre de la FEC (200% de la quote-part, 324,0 millions de DTS, approuvé en janvier 2022) est en bonne voie, deux revues ayant été achevées au début 2023⁷. L'accord est destiné à couvrir les besoins immédiats et prolongés de financement de la balance des paiements associés i) au maintien de la stabilité macroéconomique au cours d'une reprise fragile après la pandémie et la crise liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et ii) au programme de réformes économiques à moyen terme des autorités (basé sur le PND 2022–26 décrit plus haut) dont l'ambition est de placer le Congo sur une trajectoire de croissance plus vigoureuse, plus

⁷ La première revue a été achevée en juin 2022 et la deuxième en février 2023.

résiliente et inclusive. En outre, l'accord au titre de la FEC bénéficie également de l'action régionale de la CEMAC visant à maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire et à favoriser la stabilité du secteur financier et contribue aux efforts de la CEMAC en faveur de la stabilité régionale en accumulant une part substantielle des avoirs extérieurs nets (AEN) régionaux prévisionnels pour la période 2022–24.

- L'accord a également permis de mobiliser des financements des partenaires du développement. En particulier, la France, la Banque mondiale et la BAfD (mentionnée plus haut) ont apporté une aide budgétaire après une longue interruption de ce type de financement pour le Congo en raison des préoccupations relatives à la gestion des finances publiques et de la dette ainsi qu'à la gouvernance.
- Le développement des capacités est un élément central de l'action du FMI au Congo. Le Congo manque de capacités pour fournir certaines données et fait une utilisation modérée de l'assistance technique du FMI avec un bilan d'application mitigé. L'intensité actuelle des activités d'assistance technique illustre la nécessité de consolider les institutions économiques, d'améliorer la transparence et d'aider à renforcer les capacités pour la gestion économique⁸. Les principaux domaines de développement des capacités, dans lesquels le FMI apporte une assistance et qui sont étroitement alignés sur les objectifs politiques des autorités ont porté et portent encore principalement sur i) la politique et l'administration fiscales ; ii) la gestion des finances publiques, y compris la comptabilité et la gestion des investissements (en axant plus particulièrement les travaux sur le changement climatique), la gestion de la trésorerie, les statistiques relatives aux finances publiques et la gestion de la dette ; iii) la comptabilité nationale et le secteur extérieur ; et iv) le dispositif de lutte contre la corruption, qui est lié au régime LBC/FT et à d'autres domaines de réforme concernant la gouvernance et la transparence.

5. Le FMI coordonne étroitement son activité avec les partenaires du développement et d'autres partenariats stratégiques sont possibles.

- Les principaux partenaires du développement du Congo sont la Chine, la France, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD). Ces partenaires travaillent ensemble, axant essentiellement leur soutien sur la diversification de l'économie et l'amélioration du climat des affaires, des soins de santé, de l'éducation et de la protection sociale. Les agences des Nations Unies, USAID et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) sont également actives dans le pays.
- Outre leur collaboration dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette, les services du FMI ont des contacts réguliers avec les services de la Banque mondiale afin de veiller à la cohérence et à la complémentarité des aides au développement des capacités (en particulier dans les domaines de la gestion de la dette et des finances publiques, de l'assistance sociale et des statistiques) et des conseils sur les politiques (notamment dans le cadre des accords

⁸ Pour l'exercice 2020, la République du Congo a reçu 15 missions : 10 d'AFRITAC Centre (AFC) et 5 du siège, dont 1 du département des finances publiques et 4 du département des statistiques. Pour l'exercice 2021, le Congo a reçu 24 missions : 13 d'AFC et 11 du siège, dont 9 du département des finances publiques et 2 du département des statistiques.

financiers fournis par les deux institutions). Les services du FMI coordonnent également le développement des capacités et établissent les conditionnalités des programmes en étroite concertation avec la BAfD, la France et d'autres partenaires du développement. A mesure que le FMI intensifie son engagement dans les questions climatiques, d'autres partenariats pourraient être possibles avec le Centre mondial pour l'adaptation (GCA), la BAfD et la Banque mondiale afin de catalyser des financements climatiques privés pour l'adaptation et l'expansion de la forêt du bassin du Congo.

- La présence du représentant résident joue un rôle clé pour garantir la poursuite des politiques et des réformes, aider les autorités à se concentrer sur la mise en œuvre du programme et à s'approprier les réformes, contribuer à améliorer la coordination interministérielle et sensibiliser la population et renforcer son adhésion aux objectifs du programme du FMI. Les principaux objectifs des services du FMI sont de renforcer ses partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile en organisant des réunions régulières avec le bureau du représentant résident pour recevoir les informations du terrain sur l'activité économique et les questions de gouvernance. L'équipe se servira également de cette plateforme pour informer ces parties prenantes des progrès accomplis par le pays dans le cadre du programme et recueillir leurs vues sur les politiques conduites par le gouvernement. Un autre objectif des services du FMI est de développer la collaboration avec d'autres agences de l'ONU afin de mettre à profit leur expertise, pour proposer des politiques pertinentes et gérer les risques émergents. Cette stratégie a trouvé deux applications concrètes dans les discussions menées avec la FAO dans le cadre de la mission de la 2^e revue pour éclairer les services du FMI sur les défis liés à la sécurité alimentaire et dans les discussions fréquentes avec la Banque mondiale pour éclairer les décisions concernant la gestion des entreprises publiques.

6. Un affaiblissement dans l'appropriation du programme, de contraintes de capacité et de conditions extérieures défavorables constituent les principaux risques pour l'engagement du FMI. Une appropriation insuffisante et les contraintes de capacité pourraient nuire à la conduite des politiques et à l'exécution des réformes. Les conditions extérieures pourraient compromettre la stabilité macroéconomique et l'appétit de réforme. Citons par exemple des événements climatiques défavorables qui pèsent sur la production alimentaire et augmentent le coût des importations alimentaires, ce qui accélère l'inflation et augmente l'insécurité alimentaire, et des cours pétroliers volatils (associés à la transition mondiale vers des économies sobres en carbone) qui accroissent la motivation des intérêts particuliers à capter les recettes pétrolières et à faire ainsi obstacle aux réformes soutenant la gouvernance et la diversification économique.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques^{1/}

Risques	Probabilité	Impact en cas de réalisation du risque	Mesures à prendre
<i>Risques conjoncturels</i>			
Intensification de conflits régionaux. Une escalade de la guerre en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui s'ensuivent perturbent les échanges commerciaux (par exemple, l'énergie, les aliments, le tourisme et des composantes critiques de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les flux de réfugiés, les IDE et les flux financiers, ainsi que les systèmes de paiement.	Élevée	Élevé Les retombées négatives pourraient être multiples, notamment sur l'inflation, l'investissement, les échanges commerciaux et la croissance économique, et pourraient accroître les pressions sur la viabilité de la dette. Les problèmes de sécurité en Afrique centrale pourraient engendrer des pressions budgétaires.	Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles afin de réduire les déséquilibres extérieurs et de constituer des réserves, de renforcer la compétitivité et d'approfondir l'intégration régionale.
Volatilité des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (dus par exemple à des conflits et à des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande (suite à la réouverture de la Chine, par exemple)	Moyenne	Élevé Compte tenu de la dépendance du Congo à l'égard des recettes pétrolières et d'exportation, une augmentation des prix des produits de base supérieure aux prévisions constitue un risque haussier qui pourrait soutenir la	Utiliser les recettes pétrolières élevées : i) pour constituer des amortisseurs budgétaires et poursuivre les réformes structurelles visant à diversifier l'économie, gagner en compétitivité et approfondir l'intégration régionale et ii) poursuivre les réformes qui réduisent les

^{1/} La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de référence (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10%, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10% et 30% et « élevée » à une probabilité comprise entre 30% et 50%). Cette matrice reflète l'avis des services du FMI sur les sources des risques et sur le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se réaliser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence des risques susceptibles de se réaliser à court terme (entre 12 mois et 18 mois), compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Risques	Probabilité	Impact en cas de réalisation du risque	Mesures à prendre
entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires, ainsi qu'une instabilité sociale et économique.		<p>stratégie budgétaire et le secteur extérieur, ainsi que les mesures déployées pour diversifier l'économie. Des perturbations des approvisionnements pétroliers au Congo sont un risque baissier car elles pèsent sur le cycle économique intérieur.</p> <p>Par ailleurs, un tassement des cours pétroliers et des recettes pétrolières accentuerait les vulnérabilités budgétaires et extérieures et aurait des répercussions sur l'activité économique non pétrolière.</p> <p>Des pressions continues sur les prix des produits alimentaires pourraient accroître l'inflation et intensifier l'insécurité alimentaire.</p>	<p>vulnérabilités du Congo et attirent des investissements dans le pays.</p> <p>Accélérer l'augmentation des recettes non pétrolières et poursuivre la rationalisation des dépenses non prioritaires.</p> <p>Renforcer les programmes d'aide sociale afin d'aider les plus vulnérables face au renchérissement des produits alimentaires.</p>
<p>Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial. Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, voire une récession dans certains pays ; les effets de contagion se transmettent par l'intermédiaire des échanges commerciaux et des circuits financiers, et la fragmentation des marchés.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Élevé</p> <p>Étant donné la faible marge de manœuvre budgétaire, la réalisation de ce risque pourrait compromettre la reprise économique et exacerber les pressions sur la viabilité des finances publiques.</p>	<p>Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles visant à : i) réduire les déséquilibres et les vulnérabilités extérieures ; ii) renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale ; et iii) améliorer la confiance des investisseurs et accroître la capacité de l'économie à attirer les investissements.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de réalisation du risque	Mesures à prendre
<p>Mauvais calibrage de la politique monétaire. Dans un contexte d'incertitude économique élevée et de forte volatilité, les grandes banques centrales ralentissent le resserrement de la politique monétaire ou assouplissent prématurément l'orientation de la politique monétaire, ce qui entraîne un désancrage des anticipations d'inflation et une spirale salaires-prix sur des marchés du travail tendus.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyen</p> <p>Toute retombée sur l'union monétaire régionale pourrait entraîner des pressions baissières sur les taux d'intérêt locaux. Des pressions haussières sur le dollar affaibliraient le franc CFA et pourrait réduire l'attractivité des investissements au Congo.</p>	<p>Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles visant à : i) réduire les déséquilibres et vulnérabilités extérieurs ; ii) renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale ; et iii) améliorer la confiance des investisseurs et accroître la capacité de l'économie à attirer les investissements.</p>
Risques structurels			
<p>Aggravation de la fragmentation géoéconomique. L'élargissement et l'aggravation des conflits et la réduction de la coopération internationale provoquent une reconfiguration plus rapide des échanges et des IDE, ainsi que des perturbations de l'offre, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et un potentiel de croissance plus faible.</p>	<p>Élevée</p>	<p>Moyen</p> <p>Les obstacles à la circulation des denrées alimentaires, des produits de base et des combustibles raffinés d'un pays à l'autre pourraient provoquer des pénuries et des hausses de prix au Congo.</p> <p>La baisse des entrées de financement pourrait retarder les projets d'investissement.</p>	<p>Intensifier les efforts visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et à mieux définir les priorités et améliorer la planification des investissements et la gestion des ressources.</p> <p>Renforcer la gestion des stocks/inventaires et le système de distribution.</p> <p>Accroître l'efficacité de l'administration douanière.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de réalisation du risque	Mesures à prendre
Risques propres au pays			
<p>Mécontentement social et instabilité politique. Des chocs d'offre, une inflation élevée, des baisses des salaires réels et les répercussions de crises dans d'autres pays aggravent les inégalités, déclenchent des troubles sociaux et engendrent des pressions budgétaires. Celles-ci accentuent les déséquilibres, ralentissent la croissance et retardent la diversification de l'économie. La polarisation et l'instabilité politiques croissantes nuisent à l'élaboration de la politique économique, à la confiance et à l'avancement des réformes.</p>	Moyenne/Élevée	<p>Moyen/Élevé</p> <p>Prolongation des ajustements budgétaires.</p> <p>L'incertitude politique nuit à la confiance des marchés, à l'investissement privé et aux flux de financement, retarde les réformes des politiques publiques et de l'économie et affaiblit les institutions.</p>	<p>Renforcer les politiques sociales ciblées et les dispositifs de protection sociale.</p> <p>Maintenir la discipline budgétaire.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et réduire la corruption.</p> <p>Associer les organisations de la société civile et autres parties prenantes aux décisions relatives aux politiques publiques.</p>
<p>Gestion faible des finances publiques. Les autorités budgétaires ne maîtrisent pas bien les dépenses non prioritaires et ne parviennent pas à augmenter les recettes ni à conduire d'autres réformes des finances publiques. Les entreprises publiques sont à l'origine de chocs sur les finances publiques.</p>	Moyenne	<p>Moyen</p> <p>Manque de hiérarchisation des priorités de dépenses de l'État, remboursement incohérent des arriérés et augmentation de la dette publique entraînant des risques d'instabilité macroéconomique et d'aggravation de l'instabilité sociale et politique, et pouvant également évincer le crédit privé.</p> <p>Tensions sur les réserves de change.</p>	<p>Améliorer la coordination entre les ministères afin de définir correctement les priorités de dépenses.</p> <p>Mettre en œuvre les recommandations de l'assistance technique en matière de gestion des finances publiques, en renforçant la gestion de trésorerie et l'exécution budgétaire.</p> <p>Déterminer les autres mesures budgétaires permettant de créer l'espace budgétaire nécessaire à la gestion de crise.</p> <p>Mettre en œuvre les réformes relatives aux entreprises publiques et à la gouvernance.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de réalisation du risque	Mesures à prendre
<p>Décaissements tardifs des financements.</p> <p>Des retards dans les décaissements des financements extérieurs, en particulier les aides projets, pourraient restreindre la capacité des autorités à exécuter les programmes de développement et à poursuivre des réformes de plus grande ampleur.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyen</p> <p>Accentuation des vulnérabilités liées à la dette, aggravation des tensions sociales, hausse des primes de risque — l'économie risquerait alors de rester dans le piège d'une croissance molle associé à un faible niveau d'investissement.</p>	<p>Créer une marge de manœuvre budgétaire par la mobilisation des recettes intérieures, la hiérarchisation des priorités et une meilleure efficacité des dépenses.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et réduire la corruption.</p>
<p>Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au changement climatique, qui causent de graves dommages à l'économie, perturbent les infrastructures, les moyens d'existence et la production alimentaire. Un enchaînement de phénomènes graves dans les grands pays entraîne une réduction du PIB mondial et oblige à recalculer les perspectives de risque et de croissance. Les catastrophes qui frappent les grandes infrastructures ou perturbent les échanges font augmenter les prix des produits de base et accentuent leur volatilité.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyen/Élevé</p> <p>Baisse de la production agricole intérieure et conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et les revenus.</p>	<p>Intensifier les programmes portant sur la sécurité alimentaire et le développement rural.</p> <p>Promouvoir les investissements en infrastructures résilientes au changement climatique et remédier au déficit d'infrastructures et aux disparités de revenus entre régions, tout en instaurant des dispositifs de protection sociale adaptés.</p> <p>Engager des actions de prévention, de préservation et de planification d'urgence en cas de catastrophe.</p>

Appendice I. Lettre d'intention

Le 24 juin 2023

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Madame la Directrice Générale,

1. Le Gouvernement de la République du Congo poursuit la mise en œuvre de son programme économique et financier appuyé par un arrangement triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international. Celui-ci a permis à notre pays de répondre aux besoins de balance des paiements, aidé à la reconstitution des réserves régionales de change et au rétablissement de conditions d'une croissance économique plus vigoureuse. Notre programme économique et financier continue de progresser, conformément aux orientations du Plan national de développement (PND) 2022-26 et du programme régional de réforme économique et financière (PREF-CEMAC), bien que notre pays continue de faire face à d'importants défis économiques, sécuritaires et climatiques.
2. Tandis que nous restons confrontés à des niveaux d'endettement élevés, notre situation budgétaire s'est détériorée en 2022, en partie à cause de l'accélération des prix de l'énergie et des denrées alimentaires dans un environnement mondial difficile. Néanmoins, le remboursement des arriérés intérieurs, l'augmentation des dépenses d'aide sociale ciblant les plus vulnérables et les investissements soutenus dans les infrastructures contribuent à stimuler la croissance économique. Le secteur pétrolier a récemment recommencé à croître grâce à une reprise de la production de pétrole. Dans l'ensemble, cependant, la reprise reste fragile, de grandes incertitudes pesant sur les perspectives économiques et une pauvreté croissante, exacerbée par la pandémie et la hausse des prix à l'importation, en particulier ceux pour les denrées alimentaires et les carburants.
3. Dans ce contexte, les performances de notre pays dans le cadre de l'accord triennal de la FEC ont été mitigées. Deux des cinq critères de performance quantitatifs n'étaient pas remplis à

la fin décembre 2022 et un critère de performance quantitatif n'était pas rempli à la fin mars 2023. Les critères de performance relatifs au solde primaire de base non pétrolier et au financement intérieur net de l'administration centrale n'ont pas été respectés à la fin de l'année 2022, principalement en raison de l'augmentation des transferts liés au pétrole et l'utilisation des recettes pétrolières pour couvrir des dépenses publiques, plutôt que pour constituer des dépôts auprès de la BEAC. Des mesures correctives fortes ont été prises. Ces mesures comprennent un resserrement budgétaire pour 2023, mis en œuvre à travers des augmentations supplémentaires des prix de détail pour l'essence d'ici début juillet 2023 (action préalable), des augmentations à venir pour les prix du diesel, et une réduction respective des transferts liés au pétrole qui s'accompagne d'une augmentation de l'aide sociale. En outre, les paiements de dividendes par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) devraient s'élever en 2023 à au moins 10 milliards de FCFA (0,2 % du PIB non pétrolier), les exonérations de TVA et de droits de douane dont bénéficie la SNPC ont été supprimées, la CORAF est désormais tenue de facturer la TVA sur ses ventes et le respect de la fiscalité non pétrolière sera amélioré grâce à des actions préventives et à des sanctions. Le critère de non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs n'a pas été respecté à la fin du mois de mars 2023¹¹ en raison d'un retard de deux mois dans le paiement du service de la dette à un créancier bilatéral, dû à des problèmes de communication interne. Nous nous engageons à remédier à cela en confiant à une équipe spécialisée (*task force*) la responsabilité de garantir, à l'avenir, le paiement en temps voulu de tous les services de la dette dus. Nous avons atteint tous les objectifs indicatifs pour la fin décembre 2022, à l'exception des seuils minimaux pour les recettes non pétrolières et les dépenses sociales, étant donné que la collecte des impôts en 2022 est restée inférieure aux attentes et que l'augmentation des subventions aux carburants a eu pour effet d'évincer les dépenses sociales.

4. Les progrès en matière de réformes structurelles se poursuivent, bien qu'avec un certain retard: un des trois repères structurels prévus pour décembre 2022 et un des deux repères prévus pour mars 2023 ont été atteints. En ce qui concerne les repères manqués à la fin de décembre 2022, la formule de tarification des prix entrée distribution a été mise à jour à temps, mais n'a pas explicitement pris en compte les améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF au cours des trois dernières années. Un inventaire des arriérés fiscaux a été établi, mais le repère correspondant n'a pas été atteint en raison de difficultés à établir pleinement des probabilités de recouvrement crédibles. Le repère concernant les cadastres, qui devait être atteint en mars 2023, n'a pas été atteint, étant donné que des systèmes publics complets de cadastres dans les secteurs forestier et minier ne sont pas encore mis en place, que certaines données manquent dans les registres publics existants et que ces derniers ne sont pas accessibles au public en ligne.
5. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, qui complète celui signé le 14 décembre 2022, décrit la situation économique et financière récente,

¹¹ Le non-respect, à la fin du mois de décembre 2022, du critère quantitatif de performance relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs a déjà fait l'objet d'une dérogation accordée par le conseil d'administration du FMI lors de sa réunion du 6 février 2023, et ne fait donc plus l'objet de la troisième revue du programme de la FCE.

présente les politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre au cours de la période 2023-24 et définit les critères quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels jusqu'à la fin juin 2024. Les décaissements au titre de l'accord seront subordonnés au respect des critères de performance, des repères structurels et des actions préalables indiqués dans les tableaux 1, 2 et 3 du MPEF ci-joint.

6. Nous restons déterminés à coordonner étroitement nos politiques économiques avec celles des autres pays de la CEMAC dans le cadre du programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC). Ces réformes visent à créer des opportunités d'emploi et à améliorer le niveau de vie d'une population en forte croissance, notamment par (i) des réformes structurelles profondes pour transformer et diversifier radicalement l'économie de la région, (ii) un soutien continu aux institutions régionales et une réduction de la dépendance des pays de la CEMAC à l'égard des matières premières, (iii) une meilleure transparence des finances publiques et des secteurs pétrolier et gazier, (iv) une mobilisation accrue des recettes intérieures, (v) une gouvernance renforcée et (vi) des réformes qui favorisent le développement du secteur privé.
7. Le gouvernement poursuivra des politiques compatibles avec la stabilité extérieure régionale, qui nécessite la reconstitution des réserves de change de la BEAC. Dans ce contexte, le gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC pour appliquer strictement la nouvelle réglementation des changes. Pour atteindre les objectifs en matière de réserves de change, le gouvernement veillera au respect de l'obligation de rapatrier les recettes d'exportation, en particulier pour le pétrole.
8. Compte tenu des réalisations du programme à ce jour et des engagements énoncés dans le MPEF ainsi que des actions préalables convenues, nous demandons (i) des dérogations au non-respect des critères de performance quantitatifs de fin décembre 2022 sur le solde budgétaire primaire non pétrolier de base et le financement intérieur net de l'administration centrale et des critères de performance de fin mars 2023 sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; (ii) la modification des critères quantitatifs sur le solde budgétaire primaire non pétrolier de base et le financement intérieur net du gouvernement central pour la fin juin 2023 ; et (iii) l'achèvement de la revue des assurances de financement et de la troisième revue et un décaissement équivalent à 32,4 millions DTS (soit 20 pour cent de notre quota). Ce décaissement nous permettra de répondre à nos besoins immédiats et prolongés en matière de balance des paiements et de soutenir notre programme de réformes. Il soutiendra également nos efforts pour parvenir à une croissance économique plus résiliente et durable et réduire durablement la pauvreté, tout en renforçant la gouvernance, la transparence et les mesures de lutte contre la corruption.
9. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs de son programme, mais il prendra toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer appropriées à cette fin. Le gouvernement de la République du Congo consultera le Fonds au sujet de l'adoption de ces mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du Fonds en la matière. En outre, le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre et ses

annexes, ainsi que le rapport des services du FMI et l'analyse de viabilité de la dette, une fois que la revue aura été approuvée par le Conseil d'administration du FMI.

/s/

Jean-Baptiste Ondaïe
Ministre de l'Économie et des Finances
Brazzaville, République du Congo

Pièces jointes :

- Mémoire des politiques économiques et financières (MEFP)
- Protocole d'accord technique (TMU)

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières, 2023–25

Le présent mémoire décrit les évolutions économiques récentes, les perspectives 2023-25 et à moyen terme, les objectifs du programme ainsi que les politiques et les mesures pour les atteindre.

I. CONTEXTE, ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

1. La reprise économique se poursuit malgré un environnement économique difficile.

- L'estimation préliminaire de la croissance économique était de 1,7% en 2022 (en hausse par rapport à 1,1% en 2021). Cette croissance a été portée par le secteur non pétrolier (3,3%), la consommation et l'investissement bénéficiant des dépenses publiques et d'une activité plus dynamique dans les secteurs agricole, manufacturier et dans les services. Le secteur pétrolier a continué de se contracter, avec une production perturbée par les pannes techniques et l'insuffisance des équipements. Cependant, le renchérissement du prix du pétrole a plus que compensé la baisse de la production, entraînant ainsi une augmentation nominale du PIB pétrolier et des recettes budgétaires du gouvernement.
- Malgré la hausse des prix à l'importation, l'inflation reste contenue à 3% en moyenne en 2022 avec une augmentation de 6,2% des prix des denrées alimentaires, dans un contexte marqué par le resserrement de la politique monétaire et l'administration des prix des principaux produits de base comme des services de transport.
- L'excédent du compte courant a atteint 19,4% du PIB en 2022, porté par la hausse du prix du pétrole. Cette embellie a permis de financer les versements importants au titre du service de la dette cette année. Il s'agit du service de la dette à l'égard des banques commerciales régionales, des créanciers ISSD du G20 (qui a commencé en juin), des créanciers bilatéraux et des deux principaux créanciers commerciaux extérieurs.
- Le système bancaire reste relativement solide. Les prêts non performants (PNP) sont restés globalement stables en 2022, reflétant l'impact positif lié à la poursuite du paiement des arriérés intérieurs qui l'emporte sur les effets de la contraction économique provoquée par la pandémie en 2020. La liquidité supplémentaire provenant du paiement des arriérés intérieurs, combinée à l'accroissement des dépôts des banques commerciales, a soutenu une hausse du crédit au secteur privé.
- La situation budgétaire s'est détériorée par rapport aux engagements auxquels nous avons souscrit pour 2022 lors de la deuxième revue de l'accord FEC (rapport pays du FMI 23/89). Entre les deux revues, le déficit primaire non pétrolier, dont la trajectoire projetée ancre la viabilité de la dette dans l'accord du FMI, s'est creusé de 0,8% supplémentaire du PIB non pétrolier de l'année 2022, s'ajoutant ainsi à la détérioration enregistrée plus tôt en 2022 en raison (i) des nouvelles subventions aux carburants introduites à la mi-2022, et (ii) de la

hausse inattendue des dépenses en matière de sécurité et pour faire face aux répercussions des inondations que le pays a connu vers la fin de l'année. Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'assainissement budgétaire, la SNPC a versé 12 milliards de FCFA (0,2 % du PIB non pétrolier) de dividendes au budget 2022, répartis en 3 milliards de FCFA payés au mois de mai et 9 milliards de FCFA payés au mois d'octobre. La réconciliation des paiements des dividendes des années passées par la SNPC est en cours avec le Ministère des Finances pour établir l'absence ou non d'arriérés, et le résultat de cette réconciliation sera reflété comme une régularisation dans les comptes certifiés de la SNPC. La situation budgétaire de 2022 a également bénéficié d'une régularisation de la situation fiscale des sociétés pétrolières de 9 milliards de FCFA. Au cours des 4 premiers mois de l'année 2023, 5,5 milliards de FCFA ont déjà été payés par les sociétés pétrolières au titre de la régularisation des impayés de la période 2020-22.

2. La croissance économique devrait se renforcer en 2023. La croissance du PIB réel devrait atteindre 4,0% en 2023, portée par une reprise de la production pétrolière et un renforcement de l'activité non pétrolière. L'agriculture, l'exploitation minière, l'industrie manufacturière et les services, en particulier, seront soutenus par une augmentation des dépenses sociales (santé, éducation, infrastructure), le paiement des arriérés intérieurs et des réformes de la gouvernance, du secteur financier et de l'environnement des affaires. L'inflation moyenne est projetée à 3,5% en 2023, reflétant la déréglementation des prix des carburants, la hausse des prix d'électricité à la suite du changement du processus de facturation et le maintien à un niveau élevé des cours des intrants. La baisse des prix du pétrole pèsera sur les exportations de pétrole, tandis que l'augmentation des investissements publics et privés devrait alourdir la facture des importations. Néanmoins, le solde du compte courant restera positif en 2023 et contribuera non seulement à financer le service de la dette à une plus grande échelle (à mesure que le service de la dette ISSD du G20 reprend), mais aussi à constituer des coussins de réserves internationales.

3. La croissance à moyen terme devrait atteindre en moyenne 4% du PIB, soutenue par la mise en œuvre des réformes structurelles envisagées dans notre Plan national de développement. Grâce à la diversification de l'économie, la croissance économique non pétrolière devrait s'établir en moyenne à 4.5% sur 2024-2028 à la faveur de l'amélioration des infrastructures de production alimentaire, d'irrigation et de transport, ainsi que de l'augmentation des dépenses sociales (en matière de santé et d'éducation) et des réformes de la gouvernance, du secteur financier, et de l'environnement des affaires. La vigueur de l'économie non pétrolière compensera la baisse de la contribution de la production pétrolière, qui devrait diminuer légèrement après avoir culminé en 2024 en raison de la maturation des principaux champs pétroliers. La situation budgétaire devrait s'améliorer grâce à une meilleure mobilisation des recettes intérieures, à des paiements de dividendes plus élevés et effectués en temps opportun par les entreprises publiques (y compris la SNPC), à une augmentation des paiements et du recouvrement de la TVA et des droits de douane liés au pétrole et à la suppression progressive des subventions aux carburants (appuyée par la déréglementation des prix des carburants à l'exception du kérosène et du gaz butane). Ceci dégagera de l'espace budgétaire pour les augmentations de l'aide sociale ciblée et la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs. Le secteur extérieur pourrait subir certaines pressions, car la réduction des exportations de pétrole et l'augmentation des importations (liées à des performances de croissance non pétrolières plus élevées) entraînent un déficit du compte courant d'ici 2025. Ces pressions seront probablement atténuées par une baisse du service de la dette extérieure et une

hausse progressive des exportations non pétrolières, des investissements directs étrangers et des projets des partenaires de développement à mesure que nous progressons dans la mise en œuvre de notre stratégie de diversification économique. L'inflation à moyen terme devrait rester en moyenne près de 3% (conformément aux objectifs d'inflation de la CEMAC).

4. Les risques sont orientés à la baisse. Ils concernent principalement : (i) l'escalade des conflits dans le monde (y compris en Afrique centrale); (ii) la volatilité des prix du pétrole, dans un contexte marqué par la transition mondiale vers des économies à faibles émissions de carbone, qui pourrait peser sur la production et les recettes pétrolières, compromettant ainsi les équilibres extérieurs et budgétaires ; (iii) un durcissement des conditions de financement extérieur, qui pourrait freiner les investissements ; (iv) la poursuite des subventions aux prix des carburants qui pourrait affecter les décisions d'investissement privé ainsi que la diversification économique ; (v) et la dégradation des conditions climatiques qui pourrait peser sur la production agricole, aggraver l'insécurité alimentaire, et augmenter les pressions inflationnistes. Autrement, la mise en œuvre rapide des réformes pourrait stimuler le soutien des partenaires au développement et, partant, diversifier la croissance économique. L'appréciation des prix des engrais et des métaux pourrait augmenter les investissements miniers (le Congo possède un bassin de potasse d'importance mondiale), et de nouveaux gisements de pétrole et de gaz à faible coût pourraient être découverts. La préservation et le reboisement de la partie du bassin du Congo appartenant à la République du Congo peuvent faciliter le financement privé étranger, comme les obligations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ou les crédits carbone.

II. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2022–24

5. Dans le cadre de notre Plan national de développement, nous nous engageons à mettre en œuvre un programme économique fort et ambitieux qui permettra au Congo de sortir de la fragilité. Les crises observées durant ces dernières années ont pesé sur les revenus et aggravé la pauvreté. Nous sommes également confrontés à d'autres défis liés aux conséquences immédiates de la guerre en Ukraine, aux répercussions des conflits dans la région de l'Afrique centrale, à des chocs climatiques plus fréquents et plus intenses, et à une réduction de la demande mondiale de pétrole à long terme. Relever ces défis et sortir de la fragilité nécessitera une transformation économique structurelle, centrée sur la diversification économique et la résilience au changement climatique. Cette transformation devrait se traduire par plus d'emplois et une croissance plus forte, plus résiliente et inclusive.

6. À cette fin, le programme du Congo au titre de la FEC continue de s'appuyer sur : (i) le renforcement de la résilience de l'économie face aux chocs défavorables grâce à l'augmentation des dépenses d'infrastructure et sociales, conformément au Plan national de développement 2022-26, tout en entreprenant l'assainissement budgétaire par la mobilisation des recettes et la redéfinition des priorités de dépenses ; (ii) des financements extérieurs concessionnels; (iii) le renforcement de

l'investissement public et de la gestion de la dette qui, combiné à l'assainissement budgétaire et au paiement des arriérés, réduira les vulnérabilités de la dette ; et (iv) la mise en œuvre effective de la gouvernance, de la transparence et des réformes structurelles du côté de l'offre afin de favoriser une croissance économique verte non pétrolière. Le programme continue d'être soutenu par la politique monétaire régionale et par nos partenaires techniques et financiers.

A. Politique budgétaire

La politique budgétaire a pour objectif de préserver la viabilité de la dette tout en facilitant les dépenses essentielles liées à la réduction de la pauvreté et en stimulant la diversification, la résilience et la croissance économiques.

7. L'orientation budgétaire à moyen terme restera ancrée sur la consolidation progressive du solde primaire hors pétrole de 10 points de pourcentage du PIB hors pétrole, soit 6,5 points de pourcentage du PIB, entre 2022 et 2028. Les recettes pétrolières devraient soutenir les excédents du solde primaire global qui permettront de rembourser à la fois la dette extérieure et les arriérés intérieurs. Le ratio dette publique/PIB devrait diminuer progressivement, passant de 98% en 2023 à 72.3% d'ici 2028. Les risques sont tributaires des prix du pétrole et de la disponibilité des financements sur les marchés financiers congolais. Cependant, ceux liés aux chocs négatifs des prix du pétrole peuvent être largement atténués par le service réduit de la dette envers les deux plus grands créanciers commerciaux extérieurs.

8. Le remboursement des échéances de la dette extérieure continue. Depuis la conclusion de la deuxième revue de l'accord FEC (rapport pays du FMI 23/89), un montant de 4,5 millions Euros d'arriérés techniques a été accumulé temporairement. En revanche, des arriérés extérieurs d'un montant de 2,5 millions USD ont été accumulés envers un partenaire bilatéral pendant plus de 30 jours, nécessitant des mesures correctives. Ces arriérés ont été apurés dès que signalé. Nous déployons des moyens pour améliorer notre communication interne afin d'éviter une récurrence de ces arriérés. À cette fin, nous avons mis en place en mars 2023 une task force comprenant le cabinet du ministre des Finances, la CCA, la banque centrale et le Trésor, afin d'améliorer la communication et effectuer les paiements à bonne date. La réorganisation en cours de la CCA (¶120) aidera aussi dans ce sens. Par ailleurs, nous avons réglé les arriérés de tous les fournisseurs commerciaux sauf un et nous sommes engagés dans le règlement des arriérés dus au dernier fournisseur commercial restant. Nous avons également eu un accord avec le dernier créancier bilatéral envers qui nous avons des arriérés, et le paiement de cette dette a débuté. Le gouvernement s'est engagé à éviter toute accumulation d'arriérés intérieurs ou extérieurs supplémentaires. En plus nous envisageons : (i) de mettre en place un sous-compte dédié au sein du compte unique du Trésor (CUT) à la BEAC et de discuter avec les partenaires au développement (BAD, France et Banque mondiale) des moyens de garantir que leurs décaissements soient effectués dans les délais impartis ; et (ii) de veiller à ce que les dépenses soient engagées dans le respect des règles de bonne gestion des finances publiques, en vue de mettre un terme à la pratique des marchés publics hors budget (¶114). Nous poursuivrons nos efforts, y compris en justice, pour trouver des solutions mettant fin aux contentieux relatifs à certaines dettes extérieures dans le but de lever toutes les incertitudes concernant le niveau de notre dette publique.

9. Des efforts supplémentaires sont requis en sus de la forte consolidation budgétaire prévu dans notre budget 2023, tout en donnant la priorité aux dépenses sociales et d'investissement porteurs de croissance.

Le dépassement budgétaire de 2022 (¶1) ainsi qu'une partie du manque à gagner sur les recettes pétrolières comparativement à notre budget 2023 seront compensés en 2023. L'objectif de solde primaire non pétrolier est de -11,8% du PIB non pétrolier, en baisse par rapport au -12,8 % du PIB non pétrolier initialement envisagé dans le budget. En cohérence avec ce dernier, notre cible révisée du solde primaire non pétrolier repose sur le principe de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses non prioritaires au moyen des mesures ci-après :

- La réduction progressive des subventions aux carburants introduites en 2022. Le total des transferts liés au pétrole (y compris à la SNPC, à la CORAF, à la CEC et aux subventions pour les transports publics, le kérosène et le gaz butane) sera limité à 154 milliards de FCFA ou moins en 2023 et ceux à la SNPC seront entièrement éliminés d'ici 2024. Cette réduction progressive des subventions aux carburants sera conforme à la déréglementation des prix des carburants (abordée dans le point suivant).
- L'augmentation graduelle des prix de détail et du prix entrée distribution (PED) des carburants en 2023-24 — accompagnée d'une stratégie de communication claire — et la mise à jour de la formule de tarification PED pour tenir compte des améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF depuis 2016 (repère structurel manqué pour fin décembre 2022). Le contrat de performance entre l'Etat et la CORAF a consenti un coefficient d'ajustement de 25% en 2008 qui devait décroître régulièrement. L'avenant n°1 à ce contrat de performance a réajusté ce coefficient à 15% ; quant à l'avenant n°2 dudit contrat de performance, ce coefficient s'établissait à 10% à fin 2017. En pratique, les transferts à la CORAF résultent des concertations entre celle-ci et les ministères concernés de telle sorte que les montants accordés correspondent à un coefficient implicite qui peut varier et qui, d'une certaine manière, prend en compte le gain d'efficience. Sur la base des transferts passés effectués à la CORAF, nous nous engageons à établir ce coefficient de manière explicite et le comparer aux obligations contractuelles, afin d'y apporter des corrections si nécessaire, auquel cas s'en tenir à l'application stricte des 10% tel que spécifié à l'avenant n°2. Toutefois, les transferts et le PED seront ajustés en conséquence.

Dans le cadre de la réforme des subventions aux carburants, nous avons relevé les prix de l'essence de 25% par rapport aux prix actuels, tout en alignant les prix des carburants payés par tous les

industriels sur au moins ceux pratiqués à la pompe (action préalable).¹² Avec cette hausse, nous progressons dans la mise en œuvre de l'augmentation de 30% prévue dans le cadre de la deuxième revue de l'accord FEC (rapport pays du FMI 23/89). Afin de tenir pleinement notre engagement d'augmenter les prix du carburant de 30% en 2023, l'ajustement des prix de l'essence sera suivi de l'augmentation restante de 25% des prix du gasoil qui sera pleinement mise en œuvre d'ici fin octobre 2023. L'ajustement retardé des prix du gasoil, dont l'impact sur les ménages les plus vulnérables serait plus prononcé comparativement à l'essence, se justifie par la nécessité de mettre en place les mesures d'atténuation (notamment l'amélioration du service des transports urbains et le soutien aux Projets Lisungi et Téléma) et une communication appropriée pour faciliter l'acceptation de la réforme. Ces ajustements des prix des carburants de détail et du PED seront suivis de hausses supplémentaires afin de refléter pleinement les prix internationaux d'ici fin 2024.

L'impact sur les ménages les plus pauvres devrait être limité, compte tenu du caractère graduel de la réforme, du maintien des subventions pour les transports publics, le kérosène et le gaz butane, de l'amélioration de certaines infrastructures routières, et de l'expansion de l'aide sociale ciblée, en particulier les transferts monétaires (f110). Dans ce sens, les ressources qui seront allouées aux transferts sociaux ont été accrues par rapport aux prévisions du budget initial. En particulier, nous nous engageons à augmenter les ressources disponibles aux programmes des transferts monétaires (Projets Lisungi et Téléma) de 15% par rapport aux montants alloués en 2022 (repère structurel, fin juillet 2023), permettant d'accroître la couverture et le paiement pour les ménages bénéficiaires.

- L'exécution prudente des dépenses de biens et services, et la priorisation des dépenses en capital identifiées comme critique dans le Plan National de Développement.
- Le maintien des mesures d'amélioration des recettes adoptées au cours des trois dernières années, telles que les paiements électroniques, l'élargissement de l'assiette fiscale (y compris l'application de l'enquête auprès des entreprises récemment achevée et l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier suite à la conclusion de l'enquête foncière en 2022) ; la suppression des exonérations de l'impôt sur les sociétés en cas de violation des conventions d'investissement ; la réduction des taux d'exonération douanière pour certains bénéficiaires et l'élimination des exonérations pour d'autres ; l'augmentation des droits d'accise conformément aux directives de la CEMAC ; l'interdiction des incitations fiscales dans le secteur forestier et l'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts et des droits de douane.

¹² Nous nous engageons à ne pas accorder des subventions aux produits pétroliers à des secteurs productifs, créant ainsi des différentiels de prix avec ceux à la pompe. Nous veillerons pour certains secteurs à même instituer le prix du marché, à l'instar du kérosène de l'aviation.

- Le recouvrement des arriérés d'impôts sera réalisé en utilisant l'inventaire de tous les arriérés d'impôts et leur probabilité de recouvrement. Ce repère structurel n'a pas été atteint pour fin décembre 2022 comme prévu en raison de l'absence de probabilité de recouvrement réaliste. Le comité chargé de cette tâche a élaboré une stratégie de recouvrement. Une partie de cette stratégie est un programme « d'amnistie fiscale » qui est déjà en cours de mise en œuvre. Ce programme annule une partie des arriérés d'impôts existants d'un contribuable en échange du paiement du reste entre 2023-2024. Depuis mi-mai 2022, le programme prévoit un allègement de 30% du montant principal et de 80% des pénalités en échange d'un paiement dans les six mois. En 2023, le recouvrement des arriérés d'impôts devrait atteindre 3 milliards de FCFA.
- Mettre en place des procédures efficaces pour le suivi des arriérés fiscaux et de leur recouvrement systématique. En tirant parti des avantages de la numérisation sur l'administration fiscale, nous prévoyons de réduire les retards de paiement des impôts.
- Le maintien de taux de TVA et de droits de douane réduits sur les importations alimentaires essentielles pour aider la population à faire face au niveau élevé de l'inflation alimentaire. De même, les réductions de 2021 de la taxe sur le chiffre d'affaires et de l'impôt sur les sociétés seront maintenues pour aider les entreprises dont les marges sont érodées par des coûts d'importation élevés (malgré une certaine baisse des prix internationaux des carburants et des coûts de transport).
- La conclusion récente des négociations avec les producteurs de pétrole sur les avantages fiscaux devrait générer des gains de recettes supplémentaires de 3 milliards de francs CFA.
- La SNPC est engagée à verser des dividendes d'au moins 10 milliards de FCFA au titre du résultat de l'exercice 2022 dont les comptes seront approuvés le 30 juin 2023.
- L'élimination des exonérations de TVA et de droits de douane pour la SNPC (qui devrait rapporter 11 milliards de FCFA) et la facturation de la TVA par la CORAF sur ses ventes (qui devrait rapporter 12 milliards de FCFA) sont effectives. La SNPC a déjà payé à ce titre 3.1 milliards de FCFA à fin mars 2023. La CORAF étant en arrêt en cours de cette période n'a pas collecté de TVA. Des travaux de réconciliation sont en cours pour déterminer les sommes éventuellement dues en vue de leur régularisation.
- L'augmentation continue des dépenses sociales et de développement, en particulier dans les domaines de la santé, de l'assainissement, de l'éducation et de l'agriculture.
- La mise en œuvre des prochaines étapes des réformes adoptées en 2019, qui réduisent les transferts aux entreprises publiques, en particulier la CORAF et la CEC.
- La maîtrise de la masse salariale en cessant de remplacer automatiquement les retraités (sauf ceux des ministères de la santé, de l'éducation et des affaires sociales) et la maîtrise des recrutements dans le secteur public. Cela se fera en tenant compte du récent relèvement de l'âge de départ à la retraite (variant selon les catégories de personnel), qui exercera une pression à la hausse sur la masse salariale.

- L'annonce d'un plan pluriannuel de paiement des arriérés intérieurs.
- Une partie des recettes pétrolières nettes du service de la dette extérieure prévu pour 2023 financera le budget, mais l'essentiel sera utilisé pour rembourser la dette et les arriérés ainsi que pour constituer des réserves sous la forme de dépôts à la BEAC.
- Nous surveillerons activement les risques budgétaires, en particulier les dépassements de dépenses, les manques à gagner ou la sous-production de pétrole. Si ces risques se matérialisent, les mesures d'urgence comprennent la rationalisation des dépenses non essentielles, le ralentissement des dépenses en capital et des paiements d'arriérés intérieurs (qui ont été reportés dans le budget 2023 à cette fin).

Pour atteindre cette cible révisée du solde primaire non pétrolier, un décret présidentiel a été pris à fin mai 2023 pour communiquer les nouveaux plafonds de dépenses budgétaires à toutes les administrations.

10. Notre gouvernement s'est engagé à augmenter les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'aide sociale et aux infrastructures résilientes. Le budget 2023 continue de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité et de la couverture de ces dépenses tout en encourageant l'innovation.

- Dans le domaine de l'éducation, nous continuons à nous concentrer sur tous les niveaux d'enseignement, mais nous fournissons gratuitement des fournitures scolaires, des manuels et des repas scolaires uniquement pour l'école primaire. Nous continuons d'augmenter le nombre d'établissements d'enseignement. Des dépenses d'éducation de 144 milliards de FCFA (2,2% du PIB non pétrolier) sont attendues en 2023, en amélioration par rapport à 2022.
- S'agissant de la protection sociale, nous augmentons les décaissements à 76 milliards de FCFA (1,1% du PIB non pétrolier) en 2023 contre 21,9 milliards de FCFA (0,4% du PIB non pétrolier) en 2022. Cela comprend le programme de transferts monétaires d'urgence lié à la pandémie, où le montant versé à chaque ménage est relevé pour soutenir les ménages confrontés à d'éventuels effets secondaires de l'élimination progressive des subventions aux prix des carburants et à des prix alimentaires toujours élevés. La couverture du programme passera de 280 000 bénéficiaires fin 2022 à 350 000 fin 2023. Nous poursuivrons également l'extension du Registre Social Unique (RSU) qui compte déjà 835 000 bénéficiaires. L'ancrage des programmes sociaux et autres structures d'assistance sociale au RSU est devenu obligatoire pour améliorer le ciblage et l'impact de ces programmes. Le pilotage réussi des paiements mobiles est en cours d'extension. En 2023, nous prévoyons d'achever le remboursement de tous les arriérés restants du secteur social (en particulier les pensions).
- En 2023, grâce aux nouvelles zones de couverture du Projet Lisungi, nous prévoyons étendre les données du RSU afin d'atteindre 900 000 ménages inscrits. Dans le cadre de l'expansion du RSU, nous prévoyons, à titre expérimental, son interopérabilité avec les systèmes déclarant l'identification personnelle et l'état civil. En 2023, nous prévoyons cibler, dans le cadre du Projet Lisungi, 45 000 jeunes qui devront bénéficier des subventions de production

et de démarrage. Nous prévoyons également de cibler 20 000 ménages bénéficiaires des Transferts monétaires conditionnels et activités génératrices de revenus. Dans le cadre du Programme National de Filets Sociaux, nous avons lancé en 2023 le ciblage de 65 000 ménages en vue de leur prise en charge jusqu'en 2025.

- Les dépenses en capital devraient augmenter pour atteindre 436 milliards de francs CFA (6,6 % du PIB non pétrolier) en 2023, en partie financées par les partenaires au développement. Les projets de développement prioritaires sont alignés sur le nouveau Plan national de développement 2022-2026. Les secteurs de l'agriculture (y compris l'agroforesterie), des routes, de l'électricité, de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et des transports sont prioritaires. En outre, les efforts visant à construire une base solide pour la transformation structurelle de notre économie conduiront à la poursuite des programmes de promotion du tourisme, de l'industrie, de l'économie numérique et des zones économiques spéciales.

11. Nous continuons à faire des progrès dans le remboursement des arriérés intérieurs et nous maintenons l'objectif de leur remboursement intégral d'ici 2031. L'encours des arriérés intérieurs, qui comprend tous les arriérés audités jusqu'en 2018 et une partie des arriérés audités de 2019-2020, est estimé à 1450 milliards (17% du PIB) à fin 2022. Nous avons remboursé 431 milliards de FCFA (5 % du PIB) en 2022 et en fonction de la disponibilité des financements, notre objectif est de régler 110 milliards de francs CFA (1,3 % du PIB) d'arriérés intérieurs en 2023. Cela dit, nos efforts sont mis à mal par les résultats des audits en cours. Un réexamen d'arriérés qui avaient été rejeté par un audit précédent a révélé une dette sociale de 360 milliards (environ 4% du PIB) à rajouter au stock de 2023. L'audit du restant des arriérés 2019-20, dont la finalisation est prévue au premier semestre 2023, pourrait révéler une dette commerciale additionnelle de 115 milliards (1.3% de PIB), auxquelles viendraient s'ajouter ceux de 2021 (114 milliards), 2022 (11 milliards) et potentiellement des arriérés rejetés par des audits précédents (66,7 milliards). À l'avenir, nous entendons rembourser toutes ses dettes en mettant en place une nouvelle stratégie de remboursement. Il s'agira de privilégier : (i) le paiement de dette commerciales pour lesquelles un accord existe sans décote, (ii) le paiement d'arriérés sociaux sans décote; et (iii) le paiement d'arriérés commerciaux intérieurs, où une décote de 30 % sera appliquée. Une première version de la stratégie de remboursement des arriérés restants a été élaborée. Notre plan est de rembourser intégralement les arriérés sociaux en sept ans et de faire rembourser les arriérés commerciaux en six ans en appliquant des décotes.

12. À moyen terme, nous prévoyons de poursuivre la stratégie budgétaire décrite ci-dessus. Plus précisément, nous envisageons de réduire le déficit budgétaire primaire non pétrolier de 15,7 à 5,5% du PIB non pétrolier au cours de la période 2022-28. Pour soutenir cet objectif tout en augmentant les dépenses en capital au cours de la période 2022-2024, nous prendrons les mesures suivantes pour accroître les revenus et réduire les dépenses non prioritaires (en plus de poursuivre les mesures appliquées dans le budget 2023) :

- Améliorer l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures et éliminer les exonérations qui y sont liées. À cette fin, un inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (y compris les exonérations) est en cours de finalisation (repère structurel, fin juin 2023) et la promulgation ou l'adoption des lois fiscales qui y sont liées (en une seule législation) devrait être achevée d'ici fin décembre 2023 (repère structurel). Ce processus comprendra également l'inventaire de la TVA actuellement prélevée sur les produits pétroliers et la garantie de son paiement intégral à l'État. L'efficacité de l'administration de la TVA sur les carburants sera également améliorée, notamment grâce à l'application de la méthode standard de crédit-facture (sur la base de la révision des décrets pertinents d'ici 2025).
- Aligner les prix intérieurs des carburants sur les prix internationaux d'ici fin 2024. Une fois cela fait, nous appliquerons un mécanisme de tarification automatique, où nous solliciterons l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour veiller à ce que le mécanisme comporte un élément de lissage afin d'éviter des ajustements brusques.
- Élaborer un plan d'action pour rationaliser les exonérations fiscales hors hydrocarbures. L'assistance technique antérieure du FMI a estimé que les exonérations de TVA coûtent au budget au moins 1% du PIB non pétrolier et que les autres exonérations fiscales coûtent au moins 3% du PIB non pétrolier. Le plan d'action devrait couvrir l'analyse, la publication et les implications budgétaires de toutes les exonérations fiscales (fin 2023).
- Renforcer le contrôle et le suivi des exonérations, notamment en développant un audit annuel basé sur les risques, en poursuivant la mise à niveau des procédures douanières et en mettant en œuvre un plan de transformation numérique sur mesure.
- Assurer le plein fonctionnement de la nouvelle direction en charge de la collecte des recettes de services et de portefeuille d'ici fin décembre 2023 au plus tard. Avec l'aide de la Banque mondiale, nous mettrons en œuvre une réforme douanière aboutissant à un guichet unique à Pointe Noire d'ici fin décembre 2023.
- Continuer à augmenter les droits d'accise sur le tabac de 17,5% en 2022 à 22,5% en 2023 et 30% d'ici fin 2026, sur les boissons alcoolisées de 12,5% en 2022, à 17,5% en 2023 et à 25% à l'horizon 2026, et sur les véhicules de 12,5% en 2021 à 15% en 2023. Les droits d'accise sur les articles de luxe demeurent constants à 25% conformément aux directives de la CEMAC.
- Les réformes des entreprises publiques seront prioritaires, en particulier pour la CORAF et la CEC, en vue (i) de réduire considérablement les transferts et subventions qu'elles reçoivent et (ii) d'accroître la transparence des opérations des entreprises publiques. Nous étudierons les coûts de production de la CORAF et de la CEC et un plan d'action sera mis en place pour accroître leur efficacité et garantir que le processus de facturation de l'électricité et la couverture reflètent la consommation réelle d'électricité.
- A fin-2023, nous allons achever l'analyse élargie en cours de la situation financière des unités gouvernementales décentralisées (notamment les collectivités locales) et toutes les entreprises publiques, y compris les banques publiques (ou l'Etat est actionnaire majoritaire),

afin de mieux comprendre les risques budgétaires à moyen terme, d'identifier les vulnérabilités et de faciliter le suivi.

B. Investissement public et gestion de la dette

13. Le gouvernement s'est engagé à améliorer la gestion des investissements publics, ce qui est fondamentale pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des dépenses publiques. À cette fin, la budgétisation des investissements publics en ligne avec les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sera officiellement introduite et étendue à tous les ministères, de sorte que sa mise en œuvre complète sera alignée sur la mise en œuvre de la budgétisation par programme, dont le démarrage est prévu en 2024 avec les 7 ministères pilotes. Afin de rationaliser les allocations budgétaires, les projets sans études de faisabilité achevées à fin 2022 n'ont pas été inclus dans le budget 2023.

14. Nous ne passerons des marchés que pour les projets qui figurent dans le budget. À cette fin, nous avons développé un modèle complet pour les plans de passation des marchés publics consolidés et sectoriels, où nous avons travaillé en étroite collaboration avec des experts du FMI et de la Banque mondiale pour assurer une bonne coordination entre les départements (y compris les services informatiques) dans le développement et la mise en œuvre du modèle. Le modèle a été déployé dans les ministères et les agences pilotes (y compris les ministères de l'éducation et de la santé) au troisième trimestre de 2022 et le modèle rempli a été mis en correspondance avec le budget 2023 (pour les ministères pilotes) à fin 2022 (repère structurel). La loi de finances 2023 stipule explicitement que la passation des marchés ne peut avoir lieu en dehors du modèle des ministères pilotes, sauf pour les articles d'urgence qui sont approuvés par le ministre des finances avant le lancement de la passation des marchés. Pour améliorer davantage les pratiques d'approvisionnement, nous prévoyons d'opérationnaliser la « cellule de gestion des marchés publics » dans chaque ministère, comprenant la personne responsable des marchés publics, le « secrétariat permanent » et la « commission de passation des marchés ». Avec l'appui de la Banque mondiale, le décret n°2022-1854 du 02-10-2022 modifiant et complétant le décret n°2009-161 du 20 05 2009 portant organisation et fonctionnement de la cellule de gestion des marchés publics a été publié.

15. Les méthodes actuelles de planification des projets seront mises à jour et systématisées. Avec le soutien de l'assistance technique du FMI (évaluation de la gestion des investissements publics), nous élaborerons un plan d'investissement public à moyen terme qui priorisera les projets en fonction de considérations telles que le Plan national de développement 2022-26, le besoin de diversification économique, les engagements internationaux

— comme les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme économique régional de la CEMAC — et l'analyse coûts-avantages. La formation continuera d'être dispensée à notre personnel afin de développer sa capacité à préparer et à mettre en œuvre le plan d'investissement à moyen terme.

16. Nous améliorerons l'efficacité de la mise en œuvre des investissements publics en particulier, compte tenu des besoins importants en dépenses d'infrastructure. Ici, entre autres efforts, nous examinerons l'enquête soutenue par la Banque mondiale sur l'efficacité des projets d'investissement passés (ceux lancés depuis 2014), laquelle enquête a été finalisée fin 2022. Sur la base de cet examen, d'ici fin septembre 2023, nous élaborerons un plan d'action pour améliorer l'efficacité de l'investissement public, notamment en facilitant la mise en œuvre des projets au début de l'exercice.

17. Nous ferons progresser la gestion prudente de la dette et le niveau de transparence de la dette pour contribuer à renforcer la viabilité de la dette. Le gouvernement utilisera exclusivement des prêts extérieurs concessionnels pendant la durée du programme — à l'exception des prêts à échéance prolongée de la Banque mondiale (BIRD) et de tous les prêts d'appui budgétaire identifiés dans le cadre du programme — et le gouvernement cherchera à se refinancer sur les marchés régionaux et nationaux sur les titres émis précédemment et pour couvrir les besoins de liquidité à court terme. Ni le gouvernement central ni les parties agissant pour son compte ne contracteront de nouvelle dette extérieure garantie par de futures livraisons de ressources naturelles, y compris de nouveaux accords de préfinancement pétrole contre infrastructure. Nous nous engageons également à poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire si d'autres dettes ou passifs conditionnels devaient se matérialiser.

18. En juillet 2022, nous avons préparé une stratégie globale de gestion de la dette pour 2023-25. Cette stratégie a été élaborée avec l'assistance technique du FMI, a été publiée et est en cours de mise en œuvre. Son objectif est de (i) financer les besoins de l'État à un coût aussi faible que possible tout en maintenant les risques d'endettement à des niveaux acceptables, y compris en privilégiant des prêts libellés en euros et à plus longue échéance qui sont concessionnels ; et (ii) de contribuer au développement du marché national et régional des titres publics.

19. Afin de renforcer la crédibilité de la stratégie de gestion de la dette et d'améliorer la coordination entre les gestionnaires de la dette et les autorités budgétaires, la nouvelle stratégie de gestion de la dette à moyen terme est traduite chaque année dans un plan d'emprunt annuel en annexe à la loi de finances (comme l'exige la réglementation), cette pratique ayant été amorcée à partir de la loi de finances 2022. Le plan d'emprunt comprend des

détails (montant nominal de l'emprunt sur base caisse et échéances) sur l'émission prévue de titres publics, le montant prévu des décaissements pour chaque prêt-projet et le montant estimé de l'appui budgétaire.

20. Afin d'améliorer sa responsabilité et son efficacité et de surmonter les goulots d'étranglement, la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) est en cours de réorganisation. Le processus (élaboré avec l'appui de l'assistance technique du FMI) devrait être achevé d'ici fin 2023. Les principales étapes accomplies à fin mars 2023 comprennent l'envoi du projet de loi et le projet de décret (la structure organisationnelle de la CCA, la clarification sur la coordination avec le Département du Trésor) au Secretariat General du Gouvernement. Les étapes ultérieures incluent la nomination du personnel de chaque division et l'adoption d'un nouveau manuel de procédures à fin mars 2024. De plus, à partir de mars 2023, nous avons commencé à mettre en œuvre un programme de formation avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour renforcer les capacités du personnel. Ces améliorations seront cruciales pour renforcer les opérations de gestion de la dette (y compris les émissions de titres publics), le suivi de la dette, la transparence et la responsabilité. Nous nous engageons à assurer un meilleur partage des informations entre la CCA, le Trésor et la BEAC.

21. Nous avons bien progressé dans l'amélioration du suivi et de la transparence de la dette.

- Nous publions des statistiques mensuelles sur la dette de l'administration centrale sur le site Web du ministère de l'Économie et des Finances. Pour les entreprises publiques, un arrêté ministériel a été publié fin novembre 2021, ordonnant aux 10 plus grandes entreprises publiques de fournir des données sur leur dette garantie et non garantie à la CCA en décembre et juin de chaque année. Une première série d'informations a été publiée en mars 2022 sur le site Web du ministère des Finances, et nous travaillons actuellement avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour affiner ces informations et obtenir plus de détails sur la composition de la dette des entreprises publiques. Cela nécessitera la mise à jour de l'arrêté ministériel et du modèle de rapport pour les entreprises publiques pour inclure plus de détails sur les informations qui doivent être fournies par les entreprises publiques à la CCA.
- Nous avons déjà publié un rapport annuel complet sur la dette publique 2021 (repère structurel). Entre autres informations, ce rapport comprend des détails supplémentaires sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques. Suivant cette structure, d'ici fin décembre 2023, nous prévoyons de publier le rapport annuel 2022 sur la dette publique. Séparément, nous allons (i) améliorer l'enregistrement des données sur la dette et (ii) publier, sur une base trimestrielle, un rapport présentant des données sur l'encours de la dette publique et les flux de financements et services respectifs, qui incluront la composition par créancier (en cours, en retard, dette conditionnelle), la dénomination

monétaire, l'échéance, la structure des taux d'intérêt et les projections du service de la dette (repère structurel, mars 2024). Nous publierons également des projections annuelles de la dette intérieure et extérieure, garantie et non garantie de l'État, des entreprises publiques, des institutions publiques et des collectivités locales.

C. Préservation et amélioration de l'utilisation des ressources énergétiques

22. Nous prévoyons de poursuivre les réformes de fond du secteur de l'énergie qui sont essentielles pour améliorer la gouvernance, réduire les passifs conditionnels des entreprises publiques du secteur de l'énergie, mobiliser les recettes et rationaliser les dépenses. Cela comprend l'élimination graduelle des subventions des prix des carburants en 2023-24 et les mesures d'accompagnement énoncées aux paragraphes 9 et 12, qui (i) soutiendront l'augmentation des recettes tout en protégeant les personnes vulnérables et (ii) amélioreront la gouvernance des entreprises publiques telles que la SNPC, la CORAF et la CEC. Nous publierons également les rapports d'audit de ces deux sociétés pour l'année n , avant la fin de l'année $n+1$. Dans ce contexte, nous continuerons à faire respecter (i) la mise en œuvre effective du contrat de performance avec la CORAF, en mettant l'accent sur les efforts visant à réduire les coûts d'exploitation et à n'entreprendre que des investissements prudents, (ii) le paiement par la CORAF du pétrole brut mis à sa disposition par l'État dans le Compte Unique du Trésor (CUT), (iii) la vente par la CORAF des produits pétroliers directement aux sociétés de distribution, (iv) le recouvrement par la CORAF des revenus de la vente des produits pétroliers auprès des sociétés de distribution, et (v) une revue trimestrielle par les ministères en charge des finances, du commerce et des hydrocarbures des paramètres de contrôle du mécanisme de tarification des produits pétroliers finis, lequel mécanisme est aligné sur le calendrier de dérégulation des prix des carburants. Dans ce sens, le versement de la subvention à la CEC continuera d'être basé sur un rapport trimestriel des dépenses pour justifier la subvention et le chiffre d'affaires de la CEC, y compris les créances du secteur de l'énergie.

23. Nous élaborons un plan d'action pour la prochaine phase des réformes visant à réduire les transferts et les subventions, notamment à la CORAF et à la CEC. Les éléments clés comprendront : (i) l'amélioration du processus et la couverture de facturation de l'électricité pour refléter la consommation réelle d'électricité en vue de recouvrer les coûts de production (cette partie du plan sera achevée d'ici mi-2024). Dans ce cadre, le gouvernement a modifié en début d'année le processus de facturation d'électricité, en remplaçant l'ancien système basé sur la tarification au forfait par un système basé sur la consommation réelle; (ii) la mise en œuvre d'une version actualisée du cadre réglementaire de 2005 basé sur les prix des carburants et la mise à disposition d'une assistance sociale suffisante pour atténuer l'impact sur les groupes vulnérables (¶9, ¶10) ; et (iv) l'obligation de paiement intégral, par la CORAF, du pétrole acheté au gouvernement.

24. Nous prenons également des mesures supplémentaires pour améliorer la transparence et les revenus dans le secteur pétrolier. Nous avons mandaté une société d'audit de renommée internationale pour produire des rapports réconciliant les flux pétroliers qui devraient revenir à l'État. Plus précisément, le rapprochement se fait entre la quantité de pétrole que l'État devrait recevoir sur la base des accords de partage de production et la valeur des revenus pétroliers effectivement inscrits au budget. Le gouvernement continuera de publier un tableau répertoriant tous les détenteurs de concessions de ressources naturelles (y compris les concessions minières, forestières et pétrolières) et publiera le rapport de réconciliation des flux pétroliers sur le site Web du gouvernement. Nous continuerons à faire auditer (par des sociétés d'audit de renommée internationale) les coûts pétroliers déclarés par les sociétés pétrolières dans le cadre de leurs accords de partage de production respectifs. Au besoin, nous pouvons également demander l'assistance technique du Fonds sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources naturelles.

25. Nous renforcerons notre cadre institutionnel et notre appareil statistique afin de tenir compte de l'émergence de nouveau sous-secteurs dans le domaine de l'Energie. A titre d'exemple, Le Congo a un fort potentiel gazier qui attire de gros investissements et la production devrait commencer en 2024. Avec l'assistance de la Banque Mondiale, nous entendons publier le cadre réglementaire (le code gazier) régissant ces opérations avant fin décembre 2023. Notre objectif est que celui-ci soit le plus équilibré possible, préservant les ressources de notre pays tout en permettant aux nouveaux projets du secteur d'avoir un retour sur investissement. Nous consulterons les services de la Banque mondiale et du FMI si besoin. Concernant les statistiques nationales, nos équipes travaillent à l'intégration de ce nouveau secteur dans nos comptes nationaux.

D. Réformes en matière de gestion des finances publiques et de gouvernance

26. Nous continuerons à mettre en œuvre des réformes pour améliorer la gestion des finances publiques et la gestion des risques budgétaires.

- La loi portant attribution, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) ainsi que ses textes d'application sont passés à la Commission des lois et seront adoptés par le Parlement d'ici décembre 2023. En conséquence, la capacité et l'indépendance de la CCDB seront renforcées.
- Nous mettons en œuvre la nouvelle stratégie à moyen terme pour les réformes de la gestion des finances publiques (GFP), qui a été élaborée avec l'assistance technique du FMI. Le plan d'action triennal complet y relatif, qui comprend une feuille de route pour les futures

réformes, y compris un calendrier complet des actions et des réformes, sera mis à jour tous les 18 mois.

- D'ici fin septembre 2023, nous élaborerons et mettrons en œuvre un cadre juridique et réglementaire pour les partenariats public-privé (PPP) conforme aux meilleures pratiques internationales.
- Pour améliorer l'exécution du budget, conformément à la réglementation CEMAC, nous avons opérationnalisé un comité qui suit, met à jour et coordonne l'application du plan de trésorerie avec le plan d'engagement consolidé et, à partir de cette année, avec le plan de passation des marchés en cohérence avec le modèle global élaboré avec l'appui de la Banque mondiale, pour les sept ministères pilotes. Ce comité, qui comprend uniquement des représentants des Ministères de l'Économie et des Finances, et du Budget, se réunit hebdomadairement pour mettre à jour les plans de trésorerie du Trésor et mensuellement pour tout autre sujet. Nous veillerons également à ce que le plan d'engagement et le plan de trésorerie soient cohérents et que tous les ministères, sous la tutelle de la Direction Générale du Budget, fournissent leurs plans de passation des marchés et d'engagement, améliorant ainsi la fiabilité du plan de trésorerie.
- Nous mettrons en œuvre les nouveaux organigrammes du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public.
- Nous nous engageons à améliorer l'architecture du compte unique du Trésor (CUT) à la banque centrale. À cette fin, (i) nous avons préparé une liste complète de tous les comptes publics à fin 2022 de l'administration centrale et des entités publiques domiciliés dans les banques commerciales en vue de les clôturer (conformément à un plan d'action) après transfert des dépôts associés à la BEAC ; et (ii) nous assurerons le transfert automatique, vers le CUT, des recettes issues des ventes d'exportations de pétrole et des ressources des entités publiques –après la finalisation de la convention y relative entre la BEAC et le Trésor (mi-2023). Ces actions, qui s'inscrivent dans la stratégie de GFP, devraient conduire à l'amélioration des services du Trésor et faciliter la bonne exécution des paiements. Nous veillerons également à ce que (i) les ressources libres du compte séquestre du gouvernement en Chine ne seront pas utilisées à d'autres fins que d'être régulièrement rapatriées dans le CUT et (ii) toutes les recettes gouvernementales perçues dans le cadre de la formule de prix de détail du carburant soient désormais déposées dans un compte budgétaire, transparent et contrôlable au sein du CUT (action préalable). Ceci implique que le compte séquestre du fond de stabilisation des produits pétroliers deviendra un compte budgétaire dont les opérations de rentrées de ressources seront enregistrées en revenus et les opérations de sorties seront enregistrées en dépenses dans le TOFE.
- Pour assurer un meilleur suivi des recettes, nous assurerons l'interconnexion complète des systèmes de gestion de l'information utilisés par les bureaux des douanes (SYDONIA), les autorités fiscales (E-TAX) et le Trésor. Concernant l'interface entre E-Tax et SYDONIA, un protocole d'échange de données a été signé entre les deux administrations et une plateforme de consultation est déjà opérationnelle. Le cahier des charges de la partie Trésor n'est pas encore établi. La plateforme générale sera opérationnelle fin 2023.

- Nous nous engageons à préparer la transition vers la comptabilité d'exercice (d'ici fin 2024). Nous avons créé un comité de bilan d'ouverture, chargé d'établir le bilan d'ouverture et de définir les principales étapes vers la mise en place de la comptabilité d'exercice.
- La récente évaluation de la gestion des investissements publics climatiques (C-PIMA) réalisée par le FMI a révélé des faiblesses dans la gestion des investissements publics, notamment en ce qui concerne l'exécution des projets. Les principaux problèmes sont l'absence de critères clairs pour la sélection des projets et de comptabilité systématique pour les procédures de mise en œuvre des projets, la prédominance des appels d'offres restreints, le rationnement fréquent des liquidités et l'inefficacité du suivi des projets. Pour commencer à relever ces défis, nous nous engagerons à compiler et à publier une liste de critères de sélection (conformément aux recommandations du C-PIMA), en intégrant la dimension climatique (repère structurel fin septembre 2023). Nous nous engageons à formaliser une méthodologie standard pour l'évaluation préliminaire des projets, en tenant compte des aspects climatiques, y compris l'analyse des risques (repère structurel fin décembre 2023).

27. Le gouvernement est en train de passer à une version améliorée du système d'information sur la gestion financière (SIGFIP) pour favoriser une application plus transparente des engagements de dépenses publiques et un meilleur contrôle des recettes publiques. Les modules de préparation et d'exécution budgétaire du SIGFIP (éléments clés de la transition de la chaîne de dépense vers le nouveau système) sont devenus opérationnels à partir de fin 2021, mais certaines lacunes sont encore en cours de traitement. Les retards observés dans la mise en œuvre du SIGFIP en 2022 étaient dus à des problèmes de financement et de capacité qui sont en cours de résolution. Les modules sur la gestion de trésorerie, les rapports budgétaires, le plan d'engagement et la passation des marchés devraient devenir opérationnels d'ici fin juin 2024 (repère structurel) ; et le module sur la comptabilité, y compris la comptabilité d'exercice et la transition vers la budgétisation par programme seront prêts d'ici fin 2024. L'opérationnalisation du SIGFIP combinée à l'interconnexion d'autres systèmes de gestion de l'information (tels que les systèmes utilisés par les administrations douanières et fiscales ainsi que le Trésor) permettra un suivi complet de la collecte des recettes publiques (pétrolières et non pétrolières) et de l'exécution des dépenses publiques (la chaîne complète des dépenses). Pour aider à la mise en œuvre du nouveau système, le FMI a fourni une assistance technique, qui a permis l'élaboration d'un plan d'action lié à la mise en œuvre du SIGFIP. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre ce plan d'action SIGFIP. Pour assurer la bonne mise en œuvre du SIGFIP, le gouvernement fournit une infrastructure adéquate (électricité, Internet), il met en place des processus de communication régulière entre les départements concernés, dispense une formation et effectue des tests du nouveau SIGFIP.

28. Nous reconnaissons que pour obtenir une croissance durable et inclusive de notre économie, il est essentiel pour nous de continuer à améliorer la gouvernance et la transparence tout en luttant contre la corruption. Le gouvernement a déjà pris des mesures

importantes pour remédier aux faiblesses de la gouvernance et aux vulnérabilités à la corruption, notamment la publication d'un rapport de diagnostic complet sur la gouvernance et la corruption en 2018, le renforcement de notre architecture juridique anti-corruption et des mesures pour améliorer la gouvernance dans le secteur pétrolier. Des progrès dans l'amélioration de l'accès à l'information et la transparence contribueront à faire face aux vulnérabilités en matière de corruption, qui constituent une condition préalable à l'amélioration du climat des affaires. Par exemple, nous avons publié plusieurs rapports annuels de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) ; et nous nous engageons à publier le rapport 2021 d'ici décembre 2023. Nous poursuivons l'amélioration de notre gestion des ressources naturelles et l'application des droits de propriété comme des droits contractuels en continuant d'œuvrer à l'établissement d'un registre public des licences dans les secteurs minier et forestier (repère structurel manqué pour fin mars 2023, due au fait que le projet s'avère plus complexe que prévu). Nous terminerons l'opérationnalisation et l'intégration des systèmes d'information déjà en place pour le secteur minier et mettrons le système intégré dans le domaine public d'ici juin 2024. Nous déploierons le système opérationnalisant le registre pilote actuel des licences pour l'industrie forestière à toutes les parties concernées d'ici fin-janvier 2024, accorderons l'accès public au système d'ici juin 2024 (même si les informations requises pour un registre complet conforme aux exigences de l'ITIE ne seront pas pleinement incluses d'ici là), et intensifier par la suite les efforts pour combler toutes les lacunes de données restantes. Afin d'améliorer la gouvernance, nous procéderons à une évaluation complète de la mise en œuvre des mesures engagées dans le rapport de diagnostic sur la gouvernance de 2018 et nous identifierons les domaines à améliorer, y compris ceux liés à l'État de droit et à la transparence, en vue d'élaborer un plan d'action pour 2024-2025 (repère structurel de fin janvier 2024). Cet effort sera soutenu par l'assistance technique du FMI dans les domaines liés à la lutte contre la corruption et à l'État de droit, ainsi qu'au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme (LBC/FT). Nous élaborerons également un plan d'action pour renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui s'appuiera sur les recommandations du rapport d'évaluation mutuelle LBC/FT récemment publié par le Congo.

29. Nous avons considérablement amélioré notre réglementation anti-corruption et travaillons au renforcement de l'Etat de droit. Une nouvelle loi anti-corruption a été adoptée par le Parlement en février 2022 et a été promulguée en mars 2022. Nous nous engageons à ce que la mise en œuvre effective de la nouvelle loi soit une étape essentielle vers le respect de nos obligations en vertu de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), en particulier concernant la criminalisation des délits de corruption, et d'autres obligations internationales souscrites par le Congo. Notre commission anti-corruption, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (HALC), est pleinement opérationnelle. Nous nous engageons à assurer sa pleine

indépendance, comme l'exige la loi, et à faire en sorte qu'elle reçoive les allocations budgétaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Nous publierons les rapports annuels de la HALC sur le site Web du gouvernement dans les 5 jours suivant leur communication au gouvernement, à compter de début février 2024. Nous veillerons également à ce que des statistiques complètes concernant les travaux de la HALC soient publiées sur une base trimestrielle sur le site Web du gouvernement. De même, le ministère de la Justice publiera, sur une base trimestrielle, des statistiques sur toutes les inculpations et condamnations pour des infractions liées à la corruption. Afin de développer une jurisprudence complète, le texte intégral de tous les jugements prononcés dans les affaires liées à la corruption sera publié dans les 30 jours suivant le jugement.

30. Convaincus de l'importance d'accroître la transparence de la vie publique, nous allons opérationnaliser le système de gestion des conflits d'intérêt. La loi n°9-2022 du 11 mars 2022 portant prévention et lutte contre la corruption a mis en place un cadre législatif de lutte contre la corruption, qui incorpore l'ensemble des principes et de bonnes pratiques reconnus au niveau international, notamment la prévention et gestion des conflits d'intérêts, et qui ont fait l'objet des textes d'application avec l'adoption d'un décret et d'un arrêté préparés en collaboration avec le FMI. La déclaration du patrimoine faisant partie intégrante de la résolution des conflits d'intérêts, les hauts fonctionnaires¹³ sont déjà concernés par ce dispositif. Nous allons évaluer l'implémentation du dispositif existant à travers les missions confiées à la Haute Autorité de la lutte contre la corruption, après une série de vulgarisation et de sensibilisation. L'opérationnalisation du système de gestion des conflits d'intérêt se fera de manière progressive et va requérir (i) la soumission des déclarations de conflits d'intérêts, conformément aux dispositions du décret n. 2022-467, en commençant au moins par les hauts fonctionnaires, et (ii) leur publication par la Haute Autorité de la lutte contre la corruption d'ici fin-avril 2024 (repère structurel).

31. Le gouvernement accomplit des progrès dans la promotion de la transparence.

- Nous avons institué par voie législative la commission chargée de mettre en œuvre la loi sur la transparence, qui donne effet aux engagements régionaux du Congo en matière de transparence budgétaire. La commission, qui est tenue par la loi d'inclure une représentation de la société civile, est opérationnelle. Nous veillerons à ce que la commission, qui comprend des représentants de la société civile, soit dotée des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions, principalement pour rendre publiques les informations requises par la loi. Nous veillerons également à ce que toutes les composantes de notre administration

¹³ Un haut fonctionnaire est un agent public qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire, à titre permanent ou temporaire, rémunéré ou non rémunéré, y compris toute personne politiquement exposée nationale ou toute personne qui exerce une fonction publique, pour le compte d'un organisme public ou d'une entreprise publique, ou qui fournit un service public (cf. article 2 de la loi n°9-2022 du 11 mars portant prévention et lutte contre la corruption et les infractions assimilées).

coopèrent pleinement avec la commission et à ce que la loi sur la transparence soit pleinement mise en œuvre. Toutes les informations qui doivent être rendues publiques en vertu de la loi sur la transparence seront publiées sur le site Web du gouvernement d'ici fin janvier 2024.

- Nous avons publié sur le [site du gouvernement](#) : tous les rapports finaux de l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour la période 2011-2020 ; tous les rapports finaux 2020 du Commissariat National aux Comptes (CNC) ; une liste des entreprises et des établissements publics qui n'ont pas fourni un accès approprié pour la réalisation des audits, ainsi que ceux qui tardent à respecter leurs obligations financières envers le CNC ; et la liste des entreprises et entités publiques qui ne sont pas sous la tutelle du CNC.
- Tous les rapports finalisés par la Cour des comptes seront publiés sur le site Internet du gouvernement dans les 30 jours suivant leur finalisation.

32. Le gouvernement soutient la diffusion à grande échelle d'informations sur les procédures judiciaires et le fonctionnement des institutions chargées de l'application de la loi en tant qu'étape vers une meilleure allocation des ressources et comme convenu dans le diagnostic de 2018. A cet effet, nous publions sur le site officiel : (i) pour chaque juridiction (magistrat), le nombre de juges en exercice, les effectifs en exercice et le nombre de postes vacants, et pour chaque service (parquet), le nombre de procureurs et personnel, ainsi que le nombre de postes vacants ; (ii) le nombre d'affaires liées à la corruption, à la LBC/FT, à l'insolvabilité, aux saisies et au foncier pour 2015–20 ; et (iii) toutes les décisions de la Cour Suprême.

E. Réformes structurelles plus larges

33. L'amélioration de la diversification économique et l'adaptation au changement climatique seront essentielles pour parvenir à une croissance plus forte, plus inclusive, plus résiliente, et créatrice d'emplois. À cette fin, le nouveau Plan national de développement 2022-2026 recense les secteurs prioritaires pour le développement, notamment l'agriculture, l'industrie manufacturière, le tourisme et la numérisation. Notre nouvelle stratégie est alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), les objectifs de l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique, et les recommandations du programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) relatives à la transformation structurelle des économies nationales au sein de la CEMAC. Pour soutenir nos efforts de diversification, nous prévoyons de renforcer et d'étendre les infrastructures de base et d'améliorer l'environnement des affaires. Les principales mesures visent à :

- Améliorer et étendre les infrastructures de transport, d'irrigation, d'eau et d'assainissement, et de télécommunications, afin d'accroître la productivité et la création d'emplois dans les secteurs présentant un avantage stratégique (agriculture, transformation alimentaire, foresterie, produits du bois, TIC), ainsi que dans l'industrie manufacturière et les services

(tourisme, finances, prestations de service). Cela contribuera également à renforcer la résilience au changement climatique pour les petites entreprises et les agriculteurs.

- Améliorer l'accès à l'énergie à un coût abordable, y compris à travers le développement de nouvelles sources d'énergie (en particulier pour l'électrification rurale), telles que l'énergie solaire et éolienne.
- Améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité extérieure en supprimant les obstacles au commerce et en améliorant l'exécution des contrats, les procédures d'insolvabilité et la protection des investisseurs. Par exemple, à fin juin 2023, nous avons (i) informatisé et publié le registre des sociétés ; et (ii) publié un inventaire complet des charges fiscales (et parafiscales) appliquées aux entreprises formelles et informelles. Le gouvernement (i) créera un registre national de l'immobilier ; (ii) simplifiera les procédures et réduira les coûts de création d'entreprise ; et (iii) réformera les coûts administratifs afin de faciliter le commerce transfrontalier. Nous nous engageons également à ne pas appliquer de restrictions à l'importation à des fins de balance des paiements, conformément à la pratique courante dans tous les régimes du FMI.

34. Nous renforcerons également la résilience du secteur financier et élargirons l'accès au financement, ce qui favorisera la stabilité macroéconomique, la diversification économique et le renforcement de la résilience. Une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie sous régionale d'inclusion financière 2022-2027 a été élaborée. Pour soutenir ces efforts, le gouvernement a adopté deux lois dont une réglementant l'affacturage et l'autre le crédit-bail conformément aux réglementations locales et régionales. D'autres dispositions réglementaires ont été mises en place ou sont en cours d'élaboration pour une amélioration significative du cadre juridique des affaires. Il s'agit notamment de l'arrêté fixant les modalités et procédures relatives à l'immatriculation des établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés exerçant en République du Congo, du décret instituant un répertoire national des suretés mobilières et du décret relatif aux modalités et conditions d'inscription des titres immobiliers. Les activités de monnaie électronique (mobile banking, mobile money, etc.) sont régies par les textes réglementaires CEMAC, notamment le Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement, le Règlement n° 01/11/CEMAC/UMAC/CM relatif à l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique et le Règlement COBAC R-2005/02 relatif aux établissements de monnaie électronique. Le gouvernement continuera également à renforcer la capacité des systèmes juridiques et judiciaires à traiter les litiges financiers. La stabilité financière bénéficiera de la réduction des prêts non performants à mesure que l'apurement des arriérés intérieurs progresse (¶11). Nous continuerons également à surveiller de près les indicateurs de solvabilité et de liquidité du système bancaire et à assurer le suivi de l'avancement de la restructuration de deux banques fragiles.

F. Renforcement des capacités statistiques

35. Le gouvernement continue d'accorder la priorité à l'amélioration des bases de données des statistiques publiques. Le Ministère en charge de la Statistique met en œuvre un plan, la stratégie nationale de développement de la statistique 2022-2026, visant à améliorer les capacités de collecte de données et assurer la publication régulière de statistiques utiles et de qualité pour l'élaboration des politiques publiques. Des améliorations considérables ont été apportées à la qualité des statistiques annuelles des comptes nationaux avec l'aide du FMI. Nous avons publié les balances de paiement de 2019 et 2020, ainsi que les comptes nationaux provisoire 2021. Pour 2021, nous affinerons les estimations après avoir collecté toutes les données sources notamment celles auprès des compagnies pétrolières. Les équipes de l'INS travaillent sur l'intégration du secteur gazier dans les statistiques nationales compte tenu de l'arrivée d'investissements massifs en 2023. L'indice des prix à la consommation a été rebasé et l'INS s'attèle avec l'appui des partenaires à mettre en place un dispositif permanent de production des comptes nationaux trimestriels, en attendant la migration au SCN 2008 d'ici 2025. Sur le plan démographique, nous avons avancé sur un recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), qui sera achevé prochainement. Une enquête 1-2-3 sur les conditions de vie des ménages et une enquête démographique et sanitaire sont en cours, et sont soutenues par un financement de la Banque mondiale.

36. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre ses efforts sur la publication des indicateurs économiques de base. Les données relatives aux taux d'inflation mensuels sont accessibles sur les sites Web du ministère des Finances et de l'Institut national de la statistique. Certaines statistiques du commerce extérieur sont publiées sur le site Internet de l'Institut national de la statistique. Dès juin 2023, les résultats trimestriels des finances publiques (TOFE), du service de la dette et de l'encours de la dette seront régulièrement publiés sur le site Internet du Ministère de l'Économie et des Finances dans les 90 jours suivant la date de communication des statistiques concernées.

G. Financement du programme

37. Notre programme est entièrement financé à moyen terme. Nous avons obtenu des engagements de financement fermes de nos partenaires extérieurs — y compris des assurances fermes pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives sur la durée du programme — pour compléter le financement garanti par la restructuration de la dette extérieure et le financement attendu de la restructuration de la dette intérieure. À moyen terme, nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour nous assurer que nous recevons un financement qui couvrira entièrement le déficit de financement pour le reste du programme.

H. Suivi du programme

38. Le programme fait l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base de critères et d'indicateurs quantitatifs, de repères structurels et d'actions préalables comme indiqué dans les tableaux 1, 2 et 3 ci-joints. Ces critères et indicateurs sont décrits dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de rapports dans le cadre de l'accord FEC. La quatrième revue semestrielle sera basée sur des données et des critères de performance à fin juin 2023 et devrait avoir lieu après le 15 octobre 2023. La cinquième revue semestrielle sera effectuée sur la base des données et des critères de performance à fin décembre 2023 et devrait avoir lieu après le 15 avril 2024.

Nous renforcerons les mécanismes de suivi interne pour assurer une mise en œuvre solide du programme. Un comité de suivi du programme (Comité de suivi du programme, CSP) a été mis en place par le gouvernement et est chargé de collecter les informations auprès des entités chargées de mettre en œuvre les mesures du programme et d'évaluer régulièrement leur performance. Nous tiendrons informée régulièrement la société civile de nos performances lors de la mise en œuvre du programme. À cet effet, nous relancerons, à partir de septembre 2023, la publication, sur les sites Internet gouvernementaux, des tableaux contenant des informations sur le suivi et la mise en œuvre des programmes élaborés en concertation avec les services du FMI, notamment le site du ministère des Finances. Il s'agit notamment des résultats et des prévisions budgétaires trimestriels, des taux d'inflation mensuels, de l'encours et du service de la dette publique trimestriels.

Tableau 1. République du Congo : critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs (OI) quantitatifs, 2022-2024
(En milliards de francs CFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

Type de critères	Fin déc. 2022			Statut	Fin mars 2023		Fin juin 2023		Fin sept. 2023		Fin déc. 2023		Fin mars 2024		Fin juin 2024	
	CR Programme	CR modifié Programme	Réalisation		OI Programme	CR Programme	CR modifié Programme	OI Programme	OI modifié Programme	CR Programme	CR modifié Programme	OI Programme	CR Programme	CR modifié Programme	OI Programme	CR Programme
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-510	-506	-553	Non atteint	-143	-303	-244	-444	-369	-523	-459	-132	-262		
Objectif ajusté (plancher)			-535													
Ajustement à la hausse pour des transferts liés au pétrole plus élevés que prévu			31													
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes pétrolières plus faibles			-60													
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	-262	-57	125	Non atteint	-15	-47	166	-121	122	-297	-67	-33	-40		
Objectif ajusté (plafond)			-373													
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu			-316													
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ^{3,4}	CR	0	0	12	Non atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de \$EU) ^{3,5,6,8}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ^{3,5}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plancher pour les revenus non pétroliers	OI	758	762	736	Non atteint	191	405	415	632	638	881	868	224	457		
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	379	379	291	Non atteint	80	181	181	322	322	402	402	85	191		
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	143	157	101	Atteint	67	123	121	176	168	186	164	62	112		
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ^{5,8}	OI	69	33	24	Atteint	46	86	87	100	102	140	143	174	205		
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	402	365	431	Atteint	20	40	53	90	81	200	110	21	42		
Pour mémoire :																
Recettes pétrolières ⁹		1546	1405	1661		241	584	553	965	873	1439	1195	321	631		
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ¹⁰		-870	-845	-726		-133	-239	-219	-364	-327	-555	-484	-91	-172		
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		158	108	108		55	83	79	83	79	110	105	0	26		
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		103	98	117		30	88	79	127	121	189	194	38	85		
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		974	943	843		164	328	298	491	448	744	678	129	258		

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le protocole d'accord technique. Les colonnes "Programme" rapportées pour 2023 représentent les CR et OI fixés lors de la deuxième revue de l'accord FEC et ceux "Programme modifié" représentent les modifications de ces CR et OI proposées lors de la troisième revue de l'accord FEC. Les colonnes pour 2024 représentent les CR et les OI fixés au moment de la troisième revue de l'accord FEC.

² Défini comme les recettes intérieures non pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ Ce plafond a été réinitialisé contre une dérogation de non-respect lors du Conseil de la deuxième revue (février 2023), en raison d'arriérés encourus et réglés en janvier 2023. Cependant, en mars 2023, de nouveaux arriérés se sont accumulés et n'ont été résolus qu'en mai 2023.

⁵ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁶ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁷ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁸ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI :

<https://www.imf.org/-media/Files/Publications/PP/2021/English/PPFA2021037.aspx>.

⁹ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts.

¹⁰ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

Tableau 2. République du Congo : repères structurels 2022-2023

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Dresser l'inventaire de l'ensemble des arriérés d'impôts de façon à les répertorier avec précision et à déterminer la probabilité de leur recouvrement.	Fin décembre 2022	Non réalisé La mise en œuvre a été achevée avec retard.	Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Mettre à jour la formule de calcul du prix entrée distribution (PED) pour tenir compte des améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF au cours des trois dernières années.	Fin décembre 2022	Non réalisé La mise en œuvre progresse, la finalisation prévoyant la fixation explicite du coefficient d'ajustement PED à 10 %.	Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Rendre opérationnel le modèle de planification de la passation des marchés en le mappant au budget 2023.	Fin décembre 2022	Réalisé	Améliorer la gestion de la dépense publique (notamment de l'investissement public), la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.
Mettre en place un système de registre public ou de cadastre dans les secteurs minier et forestier.	Fin mars 2023	Non réalisé Mise en œuvre prévue d'ici juin 2024.	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement le rapport annuel de la dette pour 2021, qui communique des informations précises sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques.	Fin mars 2023	Réalisé	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.

Tableau 3. République du Congo : repères structurels proposés 2023-2024

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Procéder à un inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (y compris les exonérations).	Fin juin 2023		Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Augmenter les ressources disponibles pour les programmes de transferts monétaires (Projets Lisungi et Téléma) de 15% par rapport aux montants alloués en 2022, permettant d'augmenter la couverture et le paiement pour les ménages bénéficiaires.	Fin juillet 2023		Réduire la fragilité, maintenir la stabilité sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale.
Définir et publier une liste de critère de sélection (en cohérence avec les recommandations du C-PIMA), intégrant la dimension climatique.	Fin septembre 2023		Améliorer la gestion de l'investissement public.
Promulgation ou adoption des lois relatives à la TVA sur les hydrocarbures (sous la forme d'une législation unique).	Fin décembre 2023		Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Formaliser une méthodologie standard sur l'évaluation des projets, considérant les aspects climatiques, ainsi que les analyses de risques.	Fin décembre 2023		Améliorer la gestion de l'investissement public.
Elaborer un plan d'action 2024 pour l'implémentation des recommandations restants du rapport 2018 sur le diagnostic de la gouvernance	Fin janvier 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance.
Publier le premier bulletin trimestriel sur la dette, avec des détails sur les encours et flux du gouvernement central et des entreprises publiques.	Fin mars 2024		Accroître la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Exiger la soumission de déclarations de conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires au moins, et la publication des déclarations par la Haute Autorité pour la lutte contre la corruption.	Fin avril 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Opérationnaliser pleinement les modules de gestion de trésorerie, de reporting budgétaire, de trésorerie et de passation des marchés du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP).	Fin juin 2024		Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.

Tableau 4. République du Congo : actions préalables		
Mesures	Statut	Justification macroéconomique
Augmenter les prix de l'essence d'au moins 10% tant pour la clientèle de détail que pour les industries, tout en éliminant l'écart de prix entre ces deux types de clientèle.		Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Etablir des dispositions juridiques garantissant que les redevances perçues par le gouvernement dans le cadre de la formule du prix de détail des carburants soient déposées à l'avenir dans un compte budgétaire, transparent et contrôlable.		Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

I. INTRODUCTION

1. Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs établis par les autorités congolaises et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour le suivi du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il détermine également la nature des données et informations à fournir au FMI pour le suivi du programme, ainsi que la périodicité et les délais de transmission de ces données.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF).

II. DEFINITIONS PRINCIPALES

3. **Le gouvernement.** Sauf indication contraire, l'état ou le « gouvernement » est défini comme l'administration centrale de la République du Congo qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de Statistiques de Finances Publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48-50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'Etat dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).
4. **Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans ce PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire.
5. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des objectifs indicatifs (OI) sont fixés.**
 - A. Les critères de performance (CP) comprennent :
 - Un plancher sur le solde primaire de base hors pétrole ;
 - Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement central ;
 - Un plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central ;
 - Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;

- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures garanties par les livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) et contractées par le gouvernement central ou pour son compte.

B. Les objectifs indicatifs (OI) comprennent :

- Un plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ;
- Un plafond pour les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;
- Un plancher sur les recettes non-pétrolières ;
- Un plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale.

6. **Les CP, les OI et les ajusteurs sont calculés** (i) pour 2022, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2022 pour les objectifs et critères de 2022 sauf ceux dans les paragraphes 5A(c), 5A(d), 5A(e) et 5B(c) qui seront à partir de l'approbation de l'accord de la FEC (Tableau 1 du MPEF) ; et (ii) pour 2023, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2023.

Critères de performance

7. **Le solde primaire de base hors pétrole**, et hors transferts liés au pétrole, est calculé comme la différence entre les recettes du Gouvernement, excluant les recettes pétrolières et les dons, et les dépenses totales du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure, les transferts liés au pétrole, et les dépenses d'investissement financées par des ressources extérieures. Les dépenses du gouvernement incluent les prêts nets et sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor.

8. **Le financement intérieur net au gouvernement central** est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, les emprunts auprès de la BEAC (y compris le concours du FMI et l'utilisation des allocations de DTS) et des Etats membres de la CEMAC (sauf BDEAC), la dette contractée dans le cadre de l'apurement des arriérés via le Club de Brazzaville, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers.

Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net.

- Le *financement bancaire net ou crédit intérieur du gouvernement auprès des banques* se définit comme la variation de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement au FMI. Le

financement bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la BEAC. Ces données devront faire l'objet de réconciliation entre le Trésor et la BEAC mensuellement.

- Le *financement non-bancaire net du gouvernement* inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire congolais ; (ii) l'amortissement de la dette publique intérieure non-bancaire ; et (iii) les recettes de privatisations. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé mensuellement par le Trésor.

9. **Les arriérés de paiement extérieurs de l'État comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure** (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par le gouvernement central, des pénalités et des charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de performance, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée comme un arriéré « programme ». Ce critère de performance s'applique à toute dette correspondante aux critères définis aux paragraphes 19 à 21. Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de performance, ou arriérés « hors-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur les obligations du service de la dette extérieure pour lesquelles les autorités ont annoncé publiquement qu'elles sollicitent une restructuration de la dette et pour lesquelles elles ont approché les créanciers ; et/ou (ii) les obligations du service de la dette faisant l'objet de litiges.

10. **Pour le plafond relatif à de nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par le gouvernement central (concessionnelles et non-concessionnelles), la dette extérieure est définie comme toute dette contractée ou garantie par le gouvernement central en devises étrangères** avec les exceptions suivantes : (i) les dettes commerciales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, (ii) les opérations de gestion de la dette (OGDs)— définies comme le remboursement ou le refinancement du principal de l'encours de la dette publique extérieure avant ou à leur date d'échéance, où les économies en valeur actualisée découlant des OGDs seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments dons du titre de créance nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts liés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>) — qui entraînent une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de l'ensemble de la dette extérieure publique et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique ; (iii) toutes les sources de prêts budgétaires identifiées dans le programme ; et (iv) la dette envers des créanciers dont la résidence/le domicile peut être localisée, auquel cas la définition de la dette extérieure est fondée sur la résidence/le domicile. Pour les objectifs de programme, les prêts de la BDEAC sont considérés comme dette extérieure. La dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée, contient un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre sa valeur nominale et sa valeur actuelle (VA), exprimé en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant les flux de

paiement futurs du service de la dette.¹ Pour les dettes comprenant un élément don inférieur ou égal à zéro, la VA serait équivalente à la valeur nominale de la dette. Pour les objectifs du programme, toutes les sources d'emprunts contractés auprès de la Banque mondiale (tant l'AID que la BIRD) dont l'élément don est inférieur à 35% ne seront pas incluses dans les calculs du plafond de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles. Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie lorsque toutes les conditions pour son entrée en vigueur sont remplies, y compris l'approbation de l'arrangement par le gouvernement de la République du Congo (le Conseil des ministres) ou les autorités législatives, si nécessaire. La dette garantie fait référence à toute obligation légale explicite incombant au gouvernement de rembourser cette dette en cas de défaillance du débiteur (que les paiements soient en espèces ou en nature).

11. La dette extérieure liée aux ressources naturelles (y compris le pétrole) est une dette extérieure qui est contractée par le gouvernement central ou pour son compte et qui donne au créancier un intérêt sur les ressources naturelles (y compris le pétrole), y compris un intérêt collatéral. Le préfinancement est défini comme une dette liée au pétrole qui est remboursée, en totalité ou en partie, par la vente de pétrole dans l'avenir. Le préfinancement n'inclut pas le prépaiement. Un prépaiement est défini comme un paiement effectué en avance par l'acheteur au titre d'une cargaison spécifique de ressource naturelle. Les opérations de prépaiement doivent être remboursées dans un délai de six mois et, dans tous les cas, dans l'année civile au cours de laquelle elles ont été contractées. Un nouveau préfinancement par ou au nom du gouvernement est strictement interdit dans le cadre du programme. Le refinancement et/ou le report du stock existant de la dette de préfinancement et/ou les échéances ne seraient pas considérés dans le plafond de la valeur nominale de la nouvelle dette extérieure contractée par ou pour le compte de l'administration centrale et garantie par la livraison des ressources naturelles futures (y compris de pétrole), si : (i) la transaction est discutée à l'avance avec les services du FMI ; et (ii) au minimum, entraîne une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de la dette extérieure publique globale et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique. Les économies en valeur actualisée résultant d'une telle opération de gestion de la dette seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments de don de l'instrument de dette nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts associés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI. (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>).

Objectifs indicatifs

12. Les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté sont des dépenses publiques des secteurs sociaux prioritaires jugés favorables à la lutte contre la pauvreté. La liste détaillée desdites dépenses est présentée dans le Tableau 1 ci-dessous. Les objectifs indicatifs trimestriels figurent au Tableau 1 du MPEF. Si des coupes supplémentaires de dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales prioritaires seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires

¹ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette y compris l'échéance, la période de grâce, la maturité, les commissions d'acompte et les frais de gestions. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux d'actualisation unifié de 5% établi par la décision du Conseil d'Administration no. 15248-(13/97).

financées sur ressources intérieures, de façon que leur proportion dans le budget révisé augmente par rapport au budget original.

13. **Les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement** sont un objectif indicatif du programme dont les plafonds sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux décaissements, y compris ceux relatifs à des engagements contractés avant la date d'approbation du programme.

14. **Les nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central** dont les montants sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF, sont un objectif indicatif du programme. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs tels que définis au paragraphe 10.

15. **Les recettes non-pétrolières** incluent les recettes (fiscales et non-fiscales) à l'exception des recettes pétrolières définies dans le paragraphe 17 du PAT. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est enregistrée nette des remboursements de la TVA.

16. **Les paiements des arriérés intérieurs de l'État** comprennent les arriérés sur toutes les obligations au titre du service de la dette intérieure (principal et intérêts) échues et impayées découlant de prêts arrangés ou garantis par l'administration centrale, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à l'échéance et comprennent les arriérés résultant de non-paiements pour les biens et services achetés par le gouvernement. Pour les exigences des critères de performance, les obligations de paiement échues et impayées après 30 jours seront considérées comme des arriérés de « programme » et excluent l'apurement des arriérés par le Club de Brazzaville.

Indicateurs pour Mémoire

17. **Les recettes pétrolières** sont définies comme les recettes nettes du gouvernement provenant de la vente de pétrole, y compris la provision pour investissements diversifiés, les redevances versées par les compagnies pétrolières et la part du gouvernement dans la production de pétrole brut. Elles excluent toutes les formes de prépaiement, de préfinancement et de troc pétrolier dans le cadre d'accords spéciaux qui confèrent des droits sur la part du gouvernement aux compagnies pétrolières. Les prévisions de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'expédition et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

18. **L'assistance extérieure nette**, telle que définie au paragraphe 22 ci-dessous, est un indicateur pour mémoire du programme. Cette assistance budgétaire qui est également reprise dans le Tableau 1 du MPEF reflète les indications de financement des partenaires extérieurs de la République du Congo.

Dettes extérieures

19. Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8 (a) des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été

reçues. En vertu de ces directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé. Ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

20. **La dette peut prendre plusieurs formes**, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédit-fournisseur, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins de ces directives, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

21. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. **Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette** selon la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas de dette.

III. AJUSTEMENT DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

22. **Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de** (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes pétrolières ; et (3) des transferts liés au pétrole. Aux fins du programme, **l'assistance extérieure nette** est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés extérieurs « hors-programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement de la dette, pour les prêts où l'allègement est acquis. **La variation nette des arriérés extérieurs « hors-programme »** est le cumul des « arriérés extérieurs hors-programme » au titre des échéances du service courant de la dette extérieure, moins le cumul des paiements comptants en vue d'apurer ces arriérés.

23. **Le plancher sur le solde primaire de base hors pétrole excluant les transferts liés au pétrole et le plafond pour le financement intérieur net du gouvernement** seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, les recettes pétrolières, et/ou les transferts liés au pétrole diffèrent des montants projetés.

24. **Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette, aux recettes pétrolières et aux transferts liés au pétrole :**

- Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la baisse d'un montant égal à la moitié du surplus (permettant l'utilisation de la moitié de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la baisse de la moitié du surplus. Une moitié au moins des ressources additionnelles disponibles pour les dépenses devra être utilisée dans les secteurs sociaux (pour les dépenses courantes et/ou de capital) et le reste pour rembourser les arriérés intérieurs. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées dans les secteurs sociaux. Le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées pour payer ces arriérés. Le montant supplémentaire pour le financement intérieur net servira à renforcer les dépôts de l'État auprès de la BEAC. Les seules exceptions à l'application de cet ajustement sont (i) lorsque le financement sous forme de dons pour le programme de transferts sociaux en espèces du gouvernement en 2022 ou 2023 dépasse les projections du programme pour l'année concernée—dans ce cas, si les dépenses de transferts sociaux en espèces augmentent du même montant que le don, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole pour l'année concernée restera inchangé ; et dans le cas contraire, il sera ajusté à la hausse du montant total de l'excédent avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net et (ii) lorsque le financement budgétaire de la Banque mondiale en 2023 dépasse les projections—dans ce cas, le plancher de 2023 pour le solde primaire de base hors pétrole restera inchangé et le plafond du financement intérieur net de 2023 au gouvernement sera ajusté à la baisse du montant total de l'excédent de financement budgétaire de la Banque mondiale.*
- Lorsque les recettes pétrolières dépassent les prévisions du programme, elles doivent être entièrement épargnées en tant que dépôts de l'État à la BEAC, avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net.*
- Lorsque les transferts liés au pétrole dépassent les prévisions du programme de plus 30 milliards de FCFA, le plancher sur le solde primaire de base hors pétrole excluant les transferts liés au pétrole sera ajusté à la hausse par le montant dépassant la valeur programmée des transferts liés au pétrole moins 30 milliards de FCFA. Les coupes dans les dépenses doivent être appliquées prioritairement en dehors des secteurs sociaux. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux.*
- Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette est inférieur aux prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire*

équivalant à la moitié du manque à gagner). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. En cas de réduction des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté, le plancher correspondant sera ajusté à la baisse par des réductions des dépenses dans les secteurs sociaux. En cas de réduction des remboursements des arriérés intérieurs, le plancher de remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse. L'exception à l'application de cet ajustement est lorsque le financement budgétaire de la Banque mondiale en 2022 est inférieur aux projections—dans ce cas, le plancher de 2022 pour le solde primaire de base hors pétrole restera inchangé et le plafond de 2022 pour le financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse du montant total du déficit de financement budgétaire de la Banque mondiale.

- *Lorsque les recettes pétrolières sont inférieures aux projections du programme*, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent). Le plafond du financement intérieur net à l'État sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. Les coupes de dépenses correspondant à la moitié du manque à gagner devront se faire prioritairement en dehors des secteurs sociaux et ne peuvent pas être appliquées aux transferts sociaux en espèces. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux. S'il y a des coupes dans les paiements des arriérés intérieurs, le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES

25. Le suivi des CP, OI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles du programme sera également communiqué aux services du FMI dans les mêmes délais.

26. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au Tableau 2 ci-dessous suivant les délais de communication indiqués. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

27. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI avant de conclure tout nouvel engagement de dette donnant lieu à des obligations en devises autres que le franc CFA ou à des obligations indexées sur des devises étrangères. Elles informeront les services du FMI de la signature de toute nouvelle dette extérieure ainsi que des conditions de cette dette.

Tableau 1. République du Congo : dépenses sociales dans le budget 2022–23

(en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2022	2023				Total
	(budgété)	(réalisé)	T1	T2	T3	T4	
Santé de base et lutte contre les maladies	174,3	110,3	39,3	49,1	68,8	39,3	196,6
Programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs	6,2	4,9	1,5	1,9	2,6	1,5	7,4
Programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le SIDA, bilan biologique et réactif	18,0	1,8	3,4	4,3	6,0	3,4	17,1
Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	0,5	0,7	0,1	0,1	0,2	0,1	0,5
Programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies	15,1	5,5	3,3	4,1	5,8	3,3	16,5
Programme de vaccination élargie	12,9	4,8	2,6	3,2	4,5	2,6	12,8
Riposte aux épidémies	17,6	15,2	2,9	3,7	5,1	2,9	14,7
Programme de la gratuité de la césarienne	2,4	1,1	0,5	0,6	0,9	0,5	2,5
Programme de lutte contre la tuberculose	0,5	1,4	0,1	0,1	0,2	0,1	0,5
Programme de lutte contre les maladies non transmissibles, dont la trypanosomiase et l'onchocercose	0,7	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1	0,7
Revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico-techniques et fonctionnement des hôpitaux et centres de santé	73,0	54,8	19,8	24,8	34,7	19,8	99,2
Construction et la réhabilitation des hôpitaux généraux et de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux	23,2	14,0	3,9	4,8	6,7	3,9	19,3
Santé de la femme et de l'adolescente	4,2	5,8	1,1	1,4	2,0	1,1	5,6
Education de base	102,6	55,9	28,9	36,1	50,5	28,9	144,4
Construction et la réfection des bâtiments scolaires	6,5	1,7	2,1	2,6	3,7	2,1	10,5
Programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et professionnel	24,3	15,6	5,3	6,6	9,3	5,3	26,5
Programme des cantines scolaires	5,1	3,9	1,4	1,8	2,5	1,4	7,1
Renforcement des capacités du système éducatif et de la recherche	27,0	29,4	12,6	15,7	22,0	12,6	62,8
Bourses, aides scolaires et universitaires	30,5	4,4	6,3	7,9	11,0	6,3	31,5
Programme d'acquisition des tables bancs au niveau des établissements scolaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	9,2	1,0	1,2	1,5	2,1	1,2	5,9
Infrastructures de désenclavement	52,2	30,6	11,6	14,5	20,4	11,6	58,2
Construction et réfection des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	5,3	9,8	1,3	1,7	2,3	1,3	6,6
Entretien des rivières, dragage et balisage	2,7	3,1	1,0	1,2	1,7	1,0	4,9
Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction et réfection des infrastructures de désenclavement (routes, ponts,	43,5	17,7	9,3	11,7	16,3	9,3	46,7
Electricité, eau et assainissement	69,8	59,6	11,2	14,0	19,6	11,2	55,9
Programme « eau pour tous » afin de poursuivre l'opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux	10,7	7,4	2,0	2,5	3,5	2,0	10,0
Construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie	16,7	4,3	3,5	4,4	6,1	3,5	17,6
Assainissement des villes avec comme corollaire, le curage des caniveaux et la destruction des gîtes larvaires	42,4	47,9	5,7	7,1	9,9	5,7	28,4
Protection sociale et emploi	58,9	21,9	15,3	19,1	26,7	15,3	76,4
Actions caritatives et les aides sociales	0,7	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1	0,7
Insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités	0,4	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,6
Prise en charge des personnes vulnérables et les enfants de la rue	28,1	21,3	8,7	10,8	15,2	8,7	43,4
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et particulièrement des jeunes désœuvrés	2,7	0,1	0,6	0,8	1,1	0,6	3,2
Mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle	26,9	0,0	5,7	7,1	9,9	5,7	28,4
Agriculture, pêche et élevage	16,9	10,1	4,0	5,0	7,0	4,0	20,1
Programme d'encadrement des maraîchers dans les centres urbains et ruraux	9,9	6,0	2,5	3,1	4,3	2,5	12,3
Programme de distribution des semences améliorées	0,5	1,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,8
Programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles	2,7	2,2	0,6	0,8	1,1	0,6	3,1
Programme de démonstration des techniques de l'élevage	3,7	0,5	0,8	0,9	1,3	0,8	3,8
Programme de métayage bovin	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Promotion de la femme	4,8	2,3	1,1	1,4	1,9	1,1	5,6
Question du genre	2,9	1,6	0,6	0,7	1,0	0,6	2,8
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères	2,0	0,7	0,6	0,7	1,0	0,6	2,8
TOTAL	479,5	290,7	111,4	139,3	195,0	111,4	557,0

Tableau 2. République du Congo : informations à communiquer pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Production de pétrole	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Statistiques du commerce extérieur (exportations, importations, positions à deux chiffres du SH)	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Estimation des comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 3 mois
Finances publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation consolidée des soldes du Trésor à payer	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Arriérés intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée de l'encours des bons du Trésor (BTA) et des nouvelles émissions	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée sur l'encours des prêts et obligations	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Situation des émissions et remboursements des bons et obligations du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau sur les détenteurs des bons et obligations du Trésor présentant les montants détenus à la fin de chaque mois par les banques congolaises, les banques de la CEMAC et le secteur non bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	L'état de la dette et les projections du service de la dette des 10 plus grandes entreprises publiques	Semestrielle	Fin du semestre + 45 jours
	États financiers détaillés des 10 plus grandes entreprises publiques	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des prêts contractés avant le programme	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin du mois + 30 jours
	Contractualisation de nouveaux appuis budgétaires et de prêts-projets pour les deux prochaines années	Trimestrielle	Fin du trimestre + 30 jours

Tableau 2. République du Congo : informations à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)

	Situation détaillée des engagements extérieurs (garantis ou non par l'Etat) et actifs détenus à l'extérieur par les entreprises publiques et projections du service de la dette	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année +4 mois



RÉPUBLIQUE DU CONGO

29 juin 2023

TROISIEME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION, DE DEROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITERES DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

République du Congo : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>En situation de surendettement</i>
Risque de surendettement global	<i>En situation de surendettement</i>
Décomposition de la notation du	<i>Viable</i>
Recours au jugement	<i>Non</i>

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
et Fabian Valencia (FMI) ;
Manuela Francisco
et Abebe Adugna (IDA)

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été établie conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement, en concertation avec les autorités, en s'appuyant sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu approuvé par les conseils d'administration des deux institutions.

La République du Congo est considérée « en situation de surendettement » pour sa dette globale et pour sa dette extérieure¹⁴, ce qui reflète la restructuration en cours et l'audit des arriérés intérieurs qui entraîne périodiquement des révisions à la hausse de la dette publique, ainsi que l'accumulation temporaire de nouveaux arriérés extérieurs. Néanmoins, la dette est jugée « viable ». Les arriérés extérieurs envers tous les créanciers bilatéraux et commerciaux, à l'exclusion des dettes contestées et des créances antérieures à l'initiative PPTe, ont été réglés. En outre, les arriérés envers tous les fournisseurs commerciaux, à l'exception d'un seul, ont été récemment apurés.

Selon les projections, une meilleure gestion de la dette (notamment en limitant les nouveaux financements extérieurs à ceux assortis de conditions concessionnelles), la discipline budgétaire, la

¹⁴ L'essentiel de la dette extérieure est défini sur la base de la devise, sauf pour les créanciers dont la résidence peut être localisée, la définition reposant alors sur la résidence. La banque régionale de développement, la BDEAC, en est un exemple.

hausse des cours du pétrole et plus récemment, la restructuration de la dette (comprenant l'apurement des arriérés, des décotes nominales sur l'encours de la dette, des reports d'échéances et des réductions de taux d'intérêt), permettront à tous les indicateurs de la liquidité extérieure et de la solvabilité de passer en dessous des seuils d'ici 2026, dans le scénario de référence¹⁵. Des cours du pétrole toujours élevés à court et moyen terme (selon les hypothèses des *Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2023*) et une plus forte croissance du secteur non pétrolier soutenue par le programme de réforme des autorités, conjuguées à un amortissement accru de la dette (le service de la dette étant lié aux prix élevés du pétrole), devraient contribuer à réduire le ratio dette publique/PIB et prévenir une accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs. Néanmoins, il existe des risques majeurs liés à la dette extérieure et à la dette, comme le montrent le ratio VA de la dette publique/PIB, qui dépasse son niveau de référence jusqu'en 2033, et un indicateur de la dette extérieure supérieur à son seuil, mais qui sera maîtrisé dans un délai de 3 ans¹⁶. Bien que le ratio VA de la dette publique globale/PIB dépasse largement son niveau de référence, il est jugé viable étant donné que les risques sont atténués par i) la baisse régulière et sensible des ratios pertinents à l'avenir et ii) l'accumulation attendue des dépôts de l'État auprès de la banque centrale.

Plusieurs risques pèsent sur la viabilité de la dette. L'évaluation de la viabilité de la dette est fortement vulnérable aux chocs négatifs des prix du pétrole. Le resserrement des conditions sur les marchés régionaux (systèmes bancaires de la CEMAC) pourrait constituer un risque de dégradation si les besoins de financement de l'État sont supérieurs aux actuelles projections de référence.

À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement des finances publiques, mettre en œuvre des politiques de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, apurer les arriérés intérieurs et continuer d'améliorer la gestion de la dette.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Dans la présente AVD, la dette publique se limite à la dette de l'administration centrale et aux emprunts adossés au pétrole contractés par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), qui est la plus grande entreprise publique du pays. En République du Congo, les administrations régionales et locales ne sont pas autorisées à emprunter. Elles dépendent des impôts locaux et des transferts de l'administration centrale. L'analyse tient compte des emprunts liés à des accords de préfinancement adossés au pétrole conclus avec des négociants en pétrole par l'intermédiaire de la SNPC et garantis par l'administration centrale. La dette d'autres entreprises publiques et la dette non garantie de la SNPC y sont présentées comme des passifs conditionnels¹⁷. Les autorités s'emploient actuellement à rassembler des informations sur les entreprises publiques afin que l'AVD puisse s'étendre à la dette de

¹⁵ L'indice composite, qui est estimé à 2,30 et repose sur les *Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2023* et sur les données de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) effectuée par la Banque mondiale en 2021, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible.

¹⁶ Les ratios VA de la dette extérieure/PIB et service de la dette extérieure/exportations ne dépassent leur seuil que pendant une année et l'analyse n'en tient pas compte.

¹⁷ Le Congo compte 31 entreprises publiques, dont la participation de l'État au capital est comprise entre 50 % et 100 %.

l'ensemble des administrations publiques, ce qui inclurait celle de la majorité des entreprises publiques. Cela nécessitera des données détaillées sur les recettes, les dépenses, l'endettement et le remboursement de la dette de ces entreprises publiques. S'appuyant sur l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et sur les mesures de performance et de politique publique de l'exercice 2022 appliquées dans le cadre de la politique de financement du développement durable de la Banque mondiale, les autorités s'efforcent de résoudre le problème de la couverture restreinte de la dette et des résultats financiers des entreprises publiques. Un arrêté ministériel a été émis, ordonnant aux 10 plus grandes entreprises publiques de partager régulièrement des données sur l'ensemble de leur dette avec le gouvernement central (une première série de ces informations non vérifiées a été rendu [public](#)). Le gouvernement a également publié un rapport annuel sur l'endettement qui présente des informations détaillées sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques. Des efforts sont en cours, avec le soutien de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, pour centraliser les informations sur la dette des entreprises publiques dans une base de données unique gérée par l'office de la dette publique congolaise, et pour inclure ces informations dans tous les rapports annuels sur la dette. Récemment, une stratégie globale de gestion de la dette a été établie conformément au cadre de l'accord au titre de la FEC. S'agissant du système de sécurité sociale, deux entités coexistent : i) la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), plus autonome, qui perçoit les cotisations pour payer les pensions des retraités du secteur privé et des entreprises publiques et ii) la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) pour les salariés des administrations publiques. Ces deux caisses sont placées sous la tutelle du ministère du Travail. Les arriérés sociaux liés aux pensions impayées sont intégrés dans la dette intérieure. En 2022, les arriérés liés à la CNSS ont été entièrement remboursés. En ce qui concerne la CRF, sur une dette de 107 milliards de francs CFA¹⁸, 96 milliards ont été remboursés.

2. La distinction entre la dette intérieure et la dette extérieure est principalement déterminée sur la base de la devise, par opposition au critère du lieu de résidence.

La raison en est qu'une part considérable de la dette du pays est souscrite par des banques établies sur le marché régional de la CEMAC (c'est-à-dire au sein de l'union monétaire), et que la BEAC n'est pas encore en mesure de connaître avec précision les détenteurs de ces titres de dette au sein de la CEMAC. Lorsqu'il est possible de connaître le lieu de résidence des créanciers, la nature de la dette est déterminée selon ce critère. Bien que près de la moitié des adjudications de titres du Trésor fassent l'objet de souscriptions par des banques non-résidentes, le manque de données concernant la négociation des obligations du Trésor sur le marché secondaire rend difficile la déduction du volume effectif de titres de dette congolaise détenus par les banques non résidentes.



¹⁸ Ce montant correspond à l'encours vérifié des arriérés liés à la CRF à fin 2021. En 2023, de nouveaux arriérés vérifiés liés à la CRF d'un montant de 234 milliards de francs CFA doivent être ajoutés à l'encours de la dette. Ces arriérés constituent une partie des arriérés nouvellement reconnus de 360 milliards de francs CFA, devant être inclus dans l'encours de la dette de l'année 2023

3. Les passifs conditionnels sont élevés et présentent un risque. Le test de résistance sur les passifs conditionnels, représentant 26 % du PIB, est adapté pour prendre en compte des dettes qui ne seraient pas inclus dans les chiffres de la dette publique notamment celles dues à la révision de créances légalement contestées de paiement d'arriérés intérieurs (environ 0,8 % du PIB), la révision d'arriérés en cours d'audit qui ne sont pas inclus dans les hypothèses de prévision (2,8 % du PIB)¹⁹ et les créances extérieures faisant l'objet d'un contentieux (2,05 %²⁰ du PIB ; tableau 1 du texte). La dette non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques est estimée à 31 % du PIB^{21 22}, et, selon le test de résistance, on suppose qu'un tiers de ce montant pourrait apparaître au bilan de l'administration centrale (10 % du PIB), tandis que le reste pourra être remboursé en liquidant des avoirs d'entreprises publiques. De plus, le stock de capital total des partenariats public-privé (PPP) est estimé à 6 % du PIB, 35 % de ce stock étant présumé figurer dans le bilan de l'administration centrale dans le cadre du test de résistance (2 % du PIB). Pour tenir compte d'une crise du secteur financier, le bilan du gouvernement se voit appliquer une valeur par défaut de 5 %, au vu de la taille limitée du système bancaire. Au total, le calibrage du test de résistance sur les passifs conditionnels correspond à 26 % du PIB.

Tableau 1 du texte. République du Congo : périmètre de la dette du secteur public et élaboration de tests de résistance sur les passifs conditionnels¹

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule		
1 Administration centrale	X		
2 Administrations d'États fédérés et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale	X		
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X		
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X		
8 Dette non garantie des entreprises publiques			

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus administrations de sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	9,05	Dettes litigieuses ; dette intérieure contestée faisant l'objet d'un audit, arriérés intérieurs rejetés
dont : dette litigieuse		2,05	
dont: dette domestique contestée faisant l'objet d'un audit		5,5	
dont : arriérés intérieurs rejetés		1,5	
dont : arriérés intérieurs envers les résidents convertis en dette en devises		0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	10	Dette des entreprises publiques non garantie par le gouvernement
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	2,00	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		26,0	

¹ Par choc sur les passifs conditionnels, on entend, entre autres, un choc appliqué uniquement à la dette extérieure pour tenir compte du fait que le service de la dette en devises payé à des sociétés résidentes étrangères peut être rapatrié par les sociétés mères basées à l'étranger.

² Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

¹⁹ Les créances légalement contestées de paiement d'arriérés intérieurs qui n'étaient pas intégrées dans les hypothèses de prévision ont été révisées après la comptabilisation de 360 milliards (4,2 % du PIB de 2023) en tant que dette et incluses dans l'encours de la dette de 2023.

²⁰ Les autorités continuent de contester cette demande de paiement d'arriérés extérieurs envers une entreprise étrangère de construction. Les demandes de paiement faisant l'objet d'un contentieux ne sont pas comptabilisées dans le scénario de référence puisqu'elles sont prises en compte au moment du calibrage du test de résistance sur les passifs conditionnels.

²¹ Le test de résistance sur les passifs conditionnels de l'AVD ne prend en compte que la dette des 10 plus grandes entreprises publiques (sur la base de leur bilan) en raison du manque d'informations financières disponibles sur les autres entreprises publiques.

²² Grâce à l'amélioration continue du processus de compilation des statistiques, rendue possible par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires pour le développement, les statistiques historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées (voir le rapport des services pour la deuxième revue au titre de la FEC).

CONTEXTE

A. Évolution et composition de la dette publique

4. La dette publique de la République du Congo s'est réduite de 98 % du PIB fin 2021 à 92,5 % du PIB fin 2022²³. Cette diminution du ratio dette/PIB s'explique principalement par les efforts déployés par les autorités pour rester à jour dans les paiements programmés au titre du service de la dette. Les remboursements dus aux deux plus importants créanciers commerciaux sont liés aux cours du pétrole et représentent des montants considérables lorsque ces derniers sont élevés. Les conditions régissant l'accord au titre de la FEC contribuent à limiter les nouveaux financements extérieurs ; le Congo n'a accumulé de nouveaux arriérés que de manière temporaire depuis l'entrée en vigueur de cet accord. Par rapport à la dernière AVD publiée (rapport-pays n° 23/89), le ratio dette globale/PIB de 2022 a été révisé à la baisse de 7 points de pourcentage²⁴, principalement en raison de l'incidence des révisions historiques du PIB sur les projections du PIB nominal, qui ont dominé les révisions à la hausse des encours de dette intérieure et extérieure, sous l'effet de l'inclusion de la nouvelle dette sociale et des projections révisées des emprunts intérieurs et des taux présumés d'acceptation des arriérés non vérifiés.

- La dette extérieure a baissé de 55,7 % du PIB fin 2021 à 43,1 % du PIB fin 2022. La nette diminution de la dette extérieure correspond à une hausse des remboursements de la dette liés à l'évolution des cours du pétrole. La dette extérieure nominale projetée à partir de 2023 reste inférieure à celle prévue dans l'AVD précédente, malgré une augmentation de la dette envers les créanciers bilatéraux après réconciliation.
- En février 2023, une large part de la dette extérieure est due à la Chine (créanciers commerciaux compris) (16,8 % du PIB, voir tableaux 1a et 1b) et aux négociants en pétrole. En vertu du programme appuyé par le FMI au titre de la FEC et des mesures de performance et de politique publique (PPA) appliquées dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale, le pays ne peut contracter de nouveaux emprunts extérieurs que s'ils sont assortis de conditions concessionnelles.
- Selon les estimations, la dette publique intérieure est passée de 42 % du PIB fin 2021 à 49,5 % du PIB fin 2022, du fait notamment de l'inclusion des arriérés dont l'audit a été achevé en 2022, de la nouvelle dette sociale, de l'augmentation des émissions de titres de la dette intérieure et de la prise en compte de l'utilisation des DTS dans les statistiques sur la dette. La dette intérieure comprend la dette envers les banques commerciales et les institutions non bancaires (environ la moitié de la dette intérieure, principalement sous

²³ En raison de la méthode de calcul de la dette utilisée dans le modèle de l'AVD, la dette en pourcentage du PIB qui apparaît dans l'AVD diffère de celle du rapport des services du FMI, dans lequel le ratio est calculé en appliquant directement les données communiquées par les autorités. Cependant, tous les ratios présentés reflètent les valeurs révisées du PIB.

²⁴ Comme expliqué plus en détail dans le rapport des services du FMI, les valeurs historiques du PIB ont été révisées à la hausse, ce qui a eu pour effet d'augmenter les projections du PIB du fait de l'effet de base associé. Ces révisions sont en grande partie liées à des résultats meilleurs que prévu dans le secteur pétrolier et gazier.

forme d'émissions obligataires), les arriérés commerciaux (un quart de la dette intérieure), les arriérés sociaux (près d'un dixième de la dette intérieure), et le reste représente les avances statutaires de la BEAC et l'utilisation des DTS. Fin 2022, le total des arriérés (voir tableau 1a) s'élevait à 2 844 millions de dollars (20,3 % du PIB), dont 504 millions de dollars d'arriérés extérieurs (3,6 %) et 2 340 millions de dollars d'arriérés intérieurs (16,7 % du PIB).

5. Les autorités sont parvenues à des accords pour régler les arriérés extérieurs

(créanciers bilatéraux officiels et commerciaux) et intérieurs. L'AVD intègre l'accord d'apurement des arriérés conclu avec l'Exim Bank India, et les autorités ont déjà obtenu des accords de principe avec le Brésil et la Russie. Comme dans l'AVD précédente, l'analyse actuelle intègre les effets de trois accords de restructuration de la dette conclus avec des créanciers commerciaux privés extérieurs (négociants en pétrole). L'accord de restructuration avec le plus petit de ces trois créanciers a été signé au cours du 3^e trimestre 2020 et prévoit une décote nominale importante sur l'encours de la dette, un allongement des échéances et l'apurement de 61 millions de dollars d'arriérés extérieurs. Cette dette a été entièrement remboursée au début de 2022. L'accord de restructuration avec le plus grand des trois créanciers a été signé au cours du 1^{er} trimestre 2021, et l'accord avec le troisième créancier a été signé au cours du 1^{er} trimestre 2022. Ces deux accords prévoient un service de la dette formulé en fonction des cours du pétrole, une décote nominale, un allongement des échéances et une réduction du taux d'intérêt.

- Des arriérés extérieurs ont été accumulés sur le service de la dette envers deux créanciers bilatéraux en raison de problèmes de communication entre le ministère des Finances et la CCA. Si les arriérés envers un créancier bilatéral ont été remboursés dans le délai de 30 jours fixé dans les documents du programme pour respecter le CR continu concernant la non-accumulation d'arriérés extérieurs, le retard dans le paiement des arriérés envers l'autre créancier bilatéral a dépassé les 30 jours. Par conséquent, le CR sur la non-accumulation des arriérés n'a donc pas été satisfait en mars 2023. Les autorités ont pris l'engagement de résoudre les problèmes d'organisation liés aux retards de paiement de la dette extérieure.
- En 2022, les autorités ont apuré des arriérés extérieurs de 4 millions de dollars auprès de tous les fournisseurs commerciaux, sauf un, et ont ouvert un dialogue de bonne foi avec le dernier fournisseur commercial pour régler les arriérés extérieurs (14 millions de dollars).
- Les autorités contestent 259 millions de dollars d'arriérés antérieurs à l'initiative PPTE envers un fournisseur, dans le cadre d'un contentieux plus large. Les autorités ont demandé à bénéficier d'un traitement PPTE pour 92 millions de dollars d'arriérés supplémentaires antérieurs à l'initiative PPTE, qui figurent en valeur nominale dans l'AVD.

Des accords portant sur des arriérés commerciaux en devises et en monnaie locale (140 millions et environ 450 milliards de francs CFA, respectivement) ont été conclus avec deux grands créanciers commerciaux. Les mesures de performance et de politique publique de la Banque mondiale pour l'exercice 2023 devraient aider également à assurer l'apurement des arriérés et la prévention de leur accumulation, ainsi que la concessionnalité de toute nouvelle dette extérieure.

Tableau 2a du texte. République du Congo : tableau récapitulatif des projections concernant le programme d'emprunt extérieur 2023

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE)	Volume de la nouvelle dette, du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023		
	Millions de USD	Milliards de FCFA	%
Par source de financement par l'emprunt	548,9	338,8	100
Dette concessionnelle, dont	485,9	299,9	89
Dette multilatérale	336,8	207,9	61
Dette bilatérale	149,1	92,0	27
Autre	0,0	0,0	0
Dette non concessionnelle, dont	63,0	38,9	11
Semi-concessionnelle ¹	63,0	38,9	11
Conditions commerciales	0,0	0,0	0
Par type de créanciers	548,9	338,8	100
Multilatéral	336,8	207,9	61
Bilatéral - Club de Paris	137,5	84,9	25
Bilatéral - hors Club de Paris	74,5	46,0	14
Autre	0,0	0,0	0
Utilisation du financement par l'emprunt	548,9	338,8	100
Infrastructures	260,9	161,0	48
Dépenses sociales	0,0	0,0	0
Financement budgétaire	288,0	177,7	52
Autre	0,0	0,0	0,0

¹ Les prêts semi-concessionnels sont des prêts assortis d'éléments de dons positifs, mais qui sont inférieurs au seuil minimum de 35 % utilisé dans la définition du FMI, de la Banque mondiale et de l'OCDE.

Tableau 2b du texte. République du Congo : nature de la nouvelle dette extérieure

(en millions de dollars)

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

	Millions de dollars	Milliards de FCFA
Par type de taux d'intérêt		
Taux d'intérêt fixe	485,9	299,9
Taux d'intérêt variable	63,0	38,9
Prêts non conventionnels	0,0	0,0
Par monnaie		
Prêts libellés en dollars	485,9	299,9
Prêts libellés dans d'autres monnaies	63,0	38,9

Note : tous les prêts sont sur base contractuelle.

6. La présente analyse de viabilité de la dette intègre aussi les effets de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 et du service de la dette associé. Dans le cadre de l'ISSD, les autorités ont obtenu un allègement portant sur un montant de 98 millions de dollars de dette envers les créanciers bilatéraux entre mai et décembre 2020 (ce qui équivaut à 1 % du PIB), rééchelonné sans incidence sur la valeur actuelle nette. Pendant la deuxième phase de l'ISSD, le service de la dette a été rééchelonné à hauteur de 105 millions de dollars supplémentaires. Durant la prolongation finale de l'ISSD, le service de la dette a été rééchelonné à hauteur de 56 millions de

dollars supplémentaires. Les autorités ont consacré les ressources libérées par cette initiative à l'augmentation des dépenses visant à atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les plans sanitaire, économique et social. L'AVD tient compte du rééchelonnement de toutes les dettes admissibles (selon les conditions publiées), à l'exception des dettes consécutives aux prêts accordés dans le cadre du partenariat stratégique avec la Chine, que les créanciers ont refusé de rééchelonner, et que les autorités ont continué de rembourser.

7. Des lacunes subsistent en matière de gestion de la dette publique et de

communication des données. La matérialisation de nouveaux arriérés extérieurs, même s'ils sont remboursés rapidement, souligne que la communication interne et la coordination dans ce domaine restent insuffisantes malgré les efforts de réorganisation autour de la gestion de la dette (¶14). Bien que les autorités aient publié les modalités de l'accord de restructuration de la dette de 2019 avec la Chine, sa mise en œuvre s'est traduite par une amélioration à court terme plus faible que prévu en matière de liquidités, car les gains liés à la réduction du service de la dette ont été compensés par des dépôts dans le compte séquestre. En outre, les autorités ont continué d'accumuler des dépôts excessifs sur le compte séquestre en Chine en 2020, offrant des garanties temporaires pour le service de la dette à l'égard de la Chine. Durant la pandémie de COVID-19, les autorités ont pu utiliser les soldes du compte séquestre pour le service de la dette envers la Chine, mais elles ont remboursé le compte séquestre à nouveau avec le montant contractuel en 2022 pour remplir leurs obligations contractuelles, y compris les dépôts de garantie pour trois futurs remboursements semestriels de la dette. La gestion de la dette intérieure et la communication de données y afférentes sont rendues difficiles par la capacité limitée des services, les retards dans le partage d'informations et le manque de communication entre les entités qui collectent les informations sur la dette, et l'audit continu des arriérés. Les autorités sont décidées à résoudre ces difficultés en s'appuyant sur l'assistance technique fournie actuellement par le FMI et la Banque mondiale dans les domaines de la gestion de la dette et de l'information financière. Les indicateurs de la dette, tels que le ratio dette publique/PIB, sont également affectés par les révisions statistiques du PIB.

B. Perspectives macroéconomiques

8. L'encadré 1 résume les principales hypothèses retenues pour les grandes variables macroéconomiques dans le scénario qui sous-tend l'AVD :

- D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait atteindre 4,0 % en 2023, dont 3,9 % de croissance hors secteur pétrolier et 4,4 % de croissance anticipée du secteur pétrolier, qui s'est redressé après une contraction de 3,8 % en 2022. En 2024, la croissance du PIB réel devrait atteindre 4,4 %, grâce à une croissance du secteur hors pétrolier et pétrolier de 3,8 % et 6,5 % respectivement. Sur le long terme, la croissance devrait s'établir en moyenne à environ 4,0 %, sous l'impulsion d'une croissance plus vigoureuse du secteur hors pétrole. La diversification de l'économie devrait progresser à la faveur des réformes structurelles mises en œuvre par les autorités dans le cadre du Plan national de développement, du financement à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale et du

programme appuyé par le FMI au titre de la FEC²⁵. Dans le même temps, l'épuisement des réserves pétrolières entraînera la baisse des niveaux de production pétrolière.

- En 2022, la politique budgétaire s'est légèrement assouplie sous l'effet d'une nouvelle subvention accordée pour l'importation et la distribution de combustibles. Le déficit primaire hors pétrole s'est creusé, passant de 13,4 % du PIB hors pétrole en 2021 à 15,7 % en 2022. Néanmoins, grâce aux importantes recettes enregistrées par le secteur pétrolier, le solde global a progressé de 2,1 % du PIB hors pétrole en 2021 à 12,6 % du PIB hors pétrole en 2022. Soutenue par les conditions régissant l'accord au titre de la FEC, la mobilisation des recettes, associée à la limitation des dépenses, y compris la rationalisation des subventions aux carburants, permettra d'améliorer le déficit primaire hors pétrole à 11,8 % du PIB hors secteur pétrolier en 2023. La baisse des cours du pétrole se traduira par un solde global plus faible de 5,2 % du PIB hors pétrole. À moyen terme, les autorités auront à poursuivre le rééquilibrage budgétaire afin de rétablir la viabilité des finances publiques à long terme et d'appuyer la constitution de réserves internationales au niveau régional.
- En 2022, la France a fourni un appui budgétaire de 30 millions d'euros et la Banque mondiale de 50 millions de dollars (tableau 4 du texte). Le recul des décaissements au-delà de 2026 est conforme à l'engagement des autorités à faire preuve de prudence en matière d'emprunts extérieurs.
- L'AVD fait l'hypothèse que le Congo continuera à obtenir l'essentiel de ses nouveaux financements extérieurs à des conditions concessionnelles à court et moyen termes. L'élément don restera autour de 35 % sur la période 2027–42²⁶.
- L'AVD prend comme hypothèses que plus de 90 % des financements intérieurs du Congo sont à moyen ou long terme, et que les financements intérieurs à court, moyen et long terme sont obtenus au taux d'intérêt moyen de 6,5 %. En outre, tous les financements intérieurs sont libellés en monnaie locale.

²⁵ Pour une liste des repères structurels, veuillez consulter les rapports-pays n° 22/49 et n° 22/226.

²⁶ Par le passé, la Chine a fourni l'essentiel du financement extérieur du Congo à des conditions relativement avantageuses. L'augmentation de l'élément de libéralité à l'issue des décaissements des partenaires multilatéraux prévus au titre de l'aide budgétaire tient à l'hypothèse selon laquelle la Chine resterait le principal créancier du pays à long terme.

Tableau 3 du texte. République du Congo : situation des arriérés extérieurs

	Encours de février 2022			Encours d'août 2022			December 2022 stock			Décembre 2022 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)			Février 2023 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)					
	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB			
Total	379	648	4.4	337.0	513.8	3.9	312.4	504.3	3.6	22.7	36.6	0.3	298.6	492.7	3.5	8.9	14.6	0.1
Créanciers multilatéraux et autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette bilatérale	88.9	151.8	1.0	92.2	140.6	1.1	86.7	140.0	1.0	13.8	22.3	0.2	72.9	120.3	0.8	0.0	0.0	0.0
Club de Paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	11.9	19.1	0.1	11.9	19.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Brésil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Belgique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7	9.2	0.1	5.7	9.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.2	10.0	0.1	6.2	10.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Suisse	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Russie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	88.9	151.8	1.0	92.2	140.6	1.1	74.9	120.9	0.9	1.9	3.1	0.0	72.9	120.3	0.8	0.0	0.0	0.0
Emirats arabes unis	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Angola	66.4	113.4	0.8	74.1	113.0	0.9	69.8	112.6	0.8	0.0	0.0	0.0	69.8	115.1	0.8	0.0	0.0	0.0
Chine	1.2	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde (Exim Bank)	18.2	31.0	0.2	15.0	22.8	0.2	1.9	3.1	0.0	1.9	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Koweït	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arabie saoudite	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Turkïye	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette de la poste	3.1	5.4	0.0	3.1	4.8	0.0	3.1	5.1	0.0	0.0	0.0	0.0	3.1	5.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers privés	290	495.8	3.3	244.8	373.2	2.8	225.7	364.3	2.6	8.9	14.3	0.1	225.7	372.4	2.6	8.9	14.6	0.1
CMEC et entreprises chinoises	62	106.2	0.7	16.5	25.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Euro-obligation	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Afeximbank	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Négociants en pétrole	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fournisseurs ¹	228	390	2.6	228.2	347.9	2.6	225.7	364.3	2.6	8.9	14.3	0.1	225.7	372.4	2.6	8.9	14.6	0.1

Source: Congolese authorities and IMF staff estimates.

¹ Inclut les dettes litigieuses et les créances antérieures à l'initiative PPTE

Tableau 4 du texte. République du Congo : décaissements de prêt prévus (en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total bilatéraux et multilatéraux extérieurs	431	643	573	269	280	212	222	222	212	188	188
Financement de projets	156	271	274	269	280	212	222	222	212	188	188
dont :											
Créanciers multilatéraux et autres	110	142	171	180	204	120	130	129	120	96	96
FMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IDA	45	85	98	105	113	54	62	69	58	53	53
BAFD	26	52	73	73	87	59	59	49	49	29	29
BAD	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	27	5	0	2	4	6	9	11	13	15	15
Bilatéraux officiels	46	129	104	89	76	92	92	92	92	92	92
Club de Paris	46	45	45	30	0	0	0	0	0	0	0
France	46	45	45	30	0	0	0	0	0	0	0
Hors Club de Paris	0	84	59	59	76	92	92	92	92	92	92
Chine	0	84	59	59	76	92	92	92	92	92	92
Financement du budget général	275	373	298	0							
FMI	173	174	87	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres partenaires pour le développement	102	199	211	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques¹

- **La croissance économique devrait se renforcer à moyen et à long terme grâce à l'augmentation de l'activité économique du secteur hors pétrole.**
 - En 2022, l'activité économique du secteur non pétrolier a progressé de 3,3 %, portée par une augmentation des dépenses publiques, la relance de la demande privée, et avec une contribution positive de l'agriculture, l'industrie manufacturière et des services à la croissance. La croissance devrait maintenir son élan à moyen terme grâce à la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs, à des dépenses ciblées pour les infrastructures, le secteur de la santé et l'éducation, aux efforts déployés par les autorités pour accélérer la diversification économique par le développement de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, et aux réformes structurelles visant à renforcer l'espace budgétaire et à améliorer le climat des affaires. Soutenue par des institutions plus solides, la diversification devrait continuer à tirer la croissance à long terme, à mesure que de nouveaux secteurs prennent de l'importance dans la composition de l'économie. L'application de la loi de 2022 sur les partenariats public-privé (PPP) améliorera la coopération entre les secteurs public et privé. Elle permettra aussi de mettre à disposition plus d'infrastructures propices à la croissance, notamment un accès abordable au haut débit, et de favoriser la conclusion d'accords de concession pour la distribution et la production d'électricité. Des règles visant à favoriser la concurrence (loi sur la concurrence et l'autorité de la consommation) assureront une plus grande efficacité des marchés, notamment dans des secteurs tels que l'électricité et les télécommunications. La diversification économique bénéficierait de nouvelles réformes de l'environnement des affaires, telles que la législation horizontale sur les inspections en cours de préparation qui limitera les inspections arbitraires et réduira les coûts de transaction des entreprises.
 - La production de pétrole a diminué en 2022 en raison de dysfonctionnements techniques et d'un manque de machines et d'équipements. Toutefois, la reprise des investissements, la livraison des équipements nécessaires et l'entrée en service de nouveaux gisements laissent présager une remontée progressive de la production. Après trois années de contraction, la production devrait se redresser en 2023 et atteindre un pic de 107 millions de barils en 2024, avant de décliner progressivement (à moins de nouvelles découvertes de pétrole) en raison du vieillissement des champs pétrolifères. Après avoir connu un niveau élevé en 2022, les cours du pétrole devraient baisser, ce qui pourrait affecter les investissements dans le secteur pétrolier.
- **Les perspectives sont dominées par des risques baissiers.** Ces risques comprennent une nouvelle escalade de conflits régionaux dans le monde et des conditions de financement extérieur plus strictes que prévu, qui pourraient avoir des conséquences négatives sur les investissements, les exportations, les importations et les envois de fonds. Par ailleurs, la transition qui s'opère au niveau mondial vers des économies à faibles émissions de carbone et la volatilité des prix du pétrole qui en résulte pourraient compromettre la production de pétrole, les recettes pétrolières et les investissements dans le secteur pétrolier. Les subventions aux prix des carburants, qui altèrent les décisions d'investissement privé et réduisent l'espace budgétaire disponible pour les dépenses de développement, pourraient également être un frein à la diversification de l'économie. Des conditions météorologiques défavorables peuvent provoquer une baisse de la production agricole, avec pour conséquence une aggravation de l'insécurité alimentaire et une montée des pressions inflationnistes. Le rythme des réformes pourrait ralentir. En revanche, la hausse des prix des engrais et des métaux pourrait favoriser les investissements dans le secteur minier, d'autant plus que le Congo possède un gisement de potasse important à l'échelle mondiale. D'autres gisements de pétrole et de gaz à faible coût pourraient également être découverts. La protection des forêts et de la biodiversité peut aussi attirer des investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des échanges de crédits carbone.

¹ Les principales hypothèses macroéconomiques examinées ici se basent sur le cadre macroéconomique de la troisième revue du programme au titre de la FEC.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

- **Inflation** : sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires, l'inflation s'est élevée en moyenne à 3 % en 2022 et devrait atteindre 3,5 % en 2023. La baisse attendue des prix mondiaux des denrées alimentaires et la poursuite de l'administration des prix des produits de base et des services de transport public devraient modérer la montée des pressions inflationnistes due à la déréglementation progressive des prix de détail des carburants. L'inflation moyenne à moyen terme devrait être de 3 %, un niveau en conformité avec les objectifs de la CEMAC en matière d'inflation.
- **Solde des transactions courantes** : un excédent courant de 3,9 % du PIB est prévu pour 2023, ce qui est nettement inférieur au solde des transactions courantes de 2022, qui était de 19,4 % du PIB. Le déclin de l'excédent est avant tout lié à la baisse des cours mondiaux du pétrole en 2023 par rapport à 2022. Le compte des transactions courantes devrait rester excédentaire en 2023-24 si les prix du pétrole se maintiennent à des niveaux satisfaisants pour le Congo, si la production pétrolière augmente et si le secteur non pétrolier continue à se développer. Après cette période, avec la baisse prévue de la production pétrolière, le compte des transactions courantes devrait devenir déficitaire, avec une moyenne de 6 % du PIB sur la période 2025-43. La poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la stratégie de diversification maintiendra les importations à un niveau élevé. Elles ne seront que partiellement compensées par la hausse des exportations. Comme expliqué ci-dessus, la diversification économique continuera de contribuer positivement à la croissance du PIB.
- **La politique budgétaire vise à réduire la dette et à soutenir la croissance.**
 - L'assouplissement de la position budgétaire en 2022, dû à une hausse notable des transferts liés au pétrole (dont une nouvelle subvention à la SNPC pour les importations de carburants), sera compensé au cours de la période 2023-28 : après avoir augmenté de 2,3 % du PIB hors pétrole (par rapport à 2021), le solde primaire hors pétrole devrait s'ajuster de manière cumulative de 10,2 % du PIB hors pétrole jusqu'en 2028.
 - Cet ajustement budgétaire repose sur des mesures soutenues par l'accord FEC-FMI, les financements à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale et l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires pour le développement. Ces mesures comprennent une augmentation des prix administrés des carburants au détail (complétées par une aide sociale adéquate pour les plus vulnérables), des efforts pour améliorer le respect de la législation fiscale et le recouvrement des arriérés d'impôts, un élargissement de l'assiette fiscale (utilisation obligatoire du numéro d'identification unique (NIU), rationalisation des exonérations fiscales), des réformes douanières, des droits d'accise conformes aux directives de la CEMAC et la poursuite des réformes des entreprises publiques du secteur de l'énergie afin de réduire les transferts, d'améliorer la transparence des entreprises publiques et de collecter davantage de dividendes auprès de ces dernières. La réduction des déficits du solde primaire hors pétrole dégagera une plus grande marge de manœuvre budgétaire et permettra aux pouvoirs publics d'augmenter progressivement les transferts sociaux et les investissements publics, améliorant ainsi les perspectives de croissance. L'avancée des réformes structurelles permettra d'accroître l'efficacité des dépenses publiques et, partant, d'augmenter les multiplicateurs budgétaires.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (fin)

- Les réformes des entreprises publiques comprennent plus spécifiquement : i) un régime fiscal plus complet pour les grandes entreprises publiques ; ii) la mise en œuvre des prochaines étapes des réformes de 2019 ; iii) la réduction des transferts aux entreprises publiques ; et iv) la réalisation de la prochaine phase des réformes des entreprises publiques, en particulier pour la CORAF et la CEC, afin de réduire davantage les subventions qui leur sont accordées et d'améliorer la transparence des opérations des entreprises publiques. Les coûts de production de la CORAF et de la CEC devraient être examinés et un plan d'action mis en place pour accroître l'efficacité de ces deux entreprises et veiller à ce que la facturation de l'électricité reflète bien la consommation réelle. Parmi les autres réformes figure l'achèvement de l'analyse élargie de la situation financière des entités administratives décentralisées et des entreprises publiques. Cette analyse vise à mieux appréhender les risques budgétaires à moyen terme, à identifier les vulnérabilités, à faciliter et à améliorer le suivi de la dette des grandes entreprises publiques grâce à des informations plus détaillées sur la composition de leur dette.
- La persistance des autorités à faire avancer ces mesures témoigne d'un engagement fort en faveur des réformes liées au budget et à la dette et de l'accord au titre de la FEC, en particulier si l'on considère également la restructuration récente de la dette et les efforts déployés pour apurer les arriérés restants. Plus précisément, les autorités prévoient d'élargir l'assiette fiscale par une réduction progressive des dépenses fiscales et une plus grande efficacité de l'administration fiscale (guichet unique pour le paiement des impôts, plateforme numérique pour les déclarations d'impôts). Un accroissement des recettes budgétaires et la souscription d'emprunts extérieurs à des conditions concessionnelles allégeront le service de la dette et permettront le financement de projets d'infrastructure indispensables, ce qui appuiera ensuite la stratégie de diversification des autorités décrite dans le nouveau plan de développement (2022–26).
- En termes de risques, la baisse des prix mondiaux du pétrole pourrait réduire les recettes pétrolières et les excédents attendus de la balance primaire (en référence au rapport-pays n° 23/89). Cependant, ces risques sont largement atténués par un service de la dette partiellement lié aux prix du pétrole et par une accumulation importante prévue de dépôts auprès de la BEAC.
- **Paiements des arriérés intérieurs** : dans leur stratégie budgétaire à moyen terme, les autorités accordent la priorité aux remboursements d'arriérés intérieurs - lesquels sont essentiels pour instaurer un climat de confiance sur les plans économique et politique -, tout en préservant les dépenses sociales et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, et en renforçant la viabilité de la dette. En cas de recettes insuffisantes, les remboursements d'arriérés intérieurs seront ralentis. L'apurement progressif des arriérés intérieurs devrait procurer davantage de liquidités au secteur privé et aux banques, ce qui stimulera l'investissement privé et la croissance du secteur non pétrolier. Il contribue aussi à atténuer les risques macrofinanciers en réduisant les pressions sur la liquidité et les prêts non-performant.
- **Décassements de prêts** : le programme de réformes des autorités, appuyé par l'accord au titre de la FEC, permettra de mobiliser des financements budgétaires à des conditions concessionnelles, ce qui contribuera à réduire les vulnérabilités de la dette, tout en soutenant les investissements publics indispensables pour soutenir la diversification de l'économie, et les dépenses sociales destinées à protéger les personnes les plus vulnérables. Tous ces éléments favoriseront une croissance plus soutenue, plus inclusive, plus solide et plus durable (tableau 4 du texte).

9. Les outils de réalisme font apparaître que les prévisions sont sujettes à certains aléas, mais avec des facteurs d'atténuation. L'outil de réalisme relatif à l'ajustement des finances

publiques suggère que la trajectoire projetée de la croissance globale du PIB réel pourrait être plus modeste, mais les services du FMI estiment que la croissance projetée et la trajectoire budgétaire sont réalistes. En effet, la croissance globale du PIB réel a deux composantes distinctes : la croissance du secteur pétrolier et la croissance du secteur non pétrolier ; or la première, plus volatile, domine compte tenu de la dépendance du pays à l'égard du pétrole. Il est à noter que seule la croissance du secteur non pétrolier est affectée par les politiques de rééquilibrage des finances publiques, et que la trajectoire de croissance du secteur non pétrolier est conforme à l'outil de réalisme. Parallèlement, la croissance du secteur pétrolier dépend de la production pétrolière, qui n'est pas affectée par les politiques de rééquilibrage des finances publiques. Les risques, qui découlent notamment des chocs sur les cours du pétrole, sont en grande partie atténués par le fait que les remboursements aux principaux créanciers commerciaux extérieurs sont liés aux cours du pétrole, par une augmentation progressive des dépôts des administrations publiques auprès de la BEAC et, en dernier recours, par les financements probablement disponibles sur les marchés financiers congolais, où les banques affichent de hauts niveaux de liquidité, comme le montrent les ratios de liquidité des banques nationales. L'AVD intègre également des taux d'intérêt pour le financement intérieur conformes aux tendances passées et aux conditions actuelles du marché. Par ailleurs, à long terme, grâce aux améliorations structurelles et aux réformes de la gestion des affaires publiques, et après la sortie de l'état de fragilité, l'accès aux marchés internationaux des capitaux pourra être une source de financement. En outre, à moyen et long terme, les mesures de diversification de l'économie soutiendront l'activité économique. La réduction de la dette s'explique principalement par une hausse de l'excédent primaire (grâce aux recettes pétrolières à court et moyen terme et aux mesures de rééquilibrage dans la durée) et, dans une moindre mesure, par la croissance du PIB réel (graphique 3). L'outil de réalisme du solde primaire laisse entrevoir un ajustement sur trois ans tout à fait à gauche, contrairement à l'AVD précédente (rapport-pays n° 2023/89) où l'ajustement sur trois ans se situait dans le quintile supérieur, ce qui s'explique par un excédent primaire plus faible à court et moyen terme par rapport à 2022, lorsque les cours du pétrole étaient élevés. Les outils de réalisme montrent l'existence de fortes augmentations inexpliquées de la dette extérieure en raison de révisions des statistiques sur l'encours et le service de la dette.

Tableau 5 du texte. République du Congo : comparaison des hypothèses de l'AVD actuelle et de l'AVD précédente

	2023	2024	2025	2026	2027	2028-32	2033-42
Nouveaux décaissements de prêts (en milliards de FCFA)							
AVD actuelle	389,9	348,7	163,7	170,1	128,9	125,3	114,3
2 ^e revue FEC	411,7	374,5	188,2	174,5	131,1	127,3	115,9
Élément dons des nouveaux emprunts extérieurs (en points de pourcentage)							
AVD actuelle	33,2	32,7	31,4	32,8	35,2	36,5	37,8
2 ^e revue FEC	30,4	34,3	32,9	32,6	35,1	36,3	37,6
Solde primaire (en % du PIB)							
AVD actuelle	6,6	7,4	6,1	5,4	5,9	7,4	2,3
2 ^e revue FEC	9,0	9,0	7,1	6,6	7,1	10,9	1,2
Croissance du PIB réel (en %)							
AVD actuelle	4,0	4,4	3,3	3,8	3,9	4,2	4,2
2 ^e revue FEC	4,1	4,6	3,5	4,0	4,1	4,2	4,2
Solde des transactions courantes (en % du PIB)							
AVD actuelle	3,9	1,6	-0,1	-1,8	-1,9	-3,8	-8,4
2 ^e revue FEC	8,5	3,1	2,4	1,0	0,3	-2,1	-11,9
Prix du pétrole congolais (en dollars par baril)							
AVD actuelle	77,4	72,4	69,8	67,8	71,4	67,5	78,5
2 ^e revue FEC	84,4	78,8	75,2	73,1	71,4	75,9	88,7
Prix du Brent (en dollars par baril)							
AVD actuelle	78,4	73,6	70,9	68,9	67,2	68,6	79,7
2 ^e revue FEC	88,6	83,4	79,6	76,8	74,6	79,2	92,0

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

C. Classement du pays et détermination des tests de résistance des scénarios

10. L'indice composite, qui est évalué à 2,3 et qui repose sur les données de l'édition d'avril 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) menée par la Banque mondiale en 2021, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible. La méthode s'appuie sur un indicateur composite calculé à partir des informations issues de la notation EPIN, des conditions extérieures illustrées par la croissance économique mondiale et de facteurs propres aux pays, dont la couverture des importations par les réserves. Le niveau bas de l'indice composite de la République du Congo témoigne d'une faible capacité d'endettement, qui tient principalement à une note EPIN basse et à un faible volume de réserves de change (tableau 6 du texte). L'indice composite est comparable à celui de la précédente AVD, qui s'appuie sur les données de l'édition d'avril 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale*. La capacité d'endettement demeure inchangée par rapport à l'AVD précédente (première revue de l'accord au titre de la FEC).

**Tableau 6 du texte. République du Congo :
capacité d'endettement, indice composite et seuils d'endettement**

Pays	République du Congo
Capacité d'endettement	Faible

Final	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base de deux édition précédente
Faible	Fragile 2.30	Faible 2.22	Faible 2.30

Calcul de l'indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	2.714	1.04	46%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	1.468	0.04	2%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	28.148	1.14	50%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	-3.990	7.923	-0.32	-14%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	0.004	0.00	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	2.856	0.39	17%
CI Score			2.30	100%
Note CI			Weak	

Seuils applicables

APPLICABLE		APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR		Repère dette publique TOTALE	
VA de la dette en % de		VA du total de la dette publique en % du PIB	35
Exportations	140		
PIB	30		
Service de la dette en % de			
Exportations	10		
Recettes	14		

Sources : estimations de l'AVD pour les pays à faible revenu La valeur limite de l'indice composite pour la capacité d'endettement à moyen terme est de 2,69.

11. L'AVD tient compte de trois tests adaptés en plus des tests de résistance standardisés.

Ces tests adaptés sont ceux liés aux cours des matières premières, aux catastrophes naturelles et aux chocs de financement sur le marché. Comme les exportations pétrolières représentent plus de 80 % des exportations congolaises, le test de résistance adapté aux cours des matières premières est déclenché. Compte tenu de l'exposition à des catastrophes naturelles comme des inondations, le module de catastrophes naturelles est lui aussi déclenché. De même, après l'émission d'une euro-

obligation (dans le contexte de la restructuration de la dette dans le cadre de l'initiative PPTe), le choc de financement sur le marché est aussi activé. Ce scénario évalue les risques de refinancement résultant d'une dégradation de l'appréciation générale des risques, d'une dépréciation nominale temporaire et d'un raccourcissement des échéances des nouveaux emprunts commerciaux externes. Les calibrages des chocs correspondent aux valeurs par défaut générées par le modèle d'AVD.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

12. Dans le scénario de référence, le dépassement d'un indicateur de la dette extérieure par rapport au seuil indicatif pour le Congo est contenu dans les trois ans (graphique 1). Deux autres indicateurs ne dépassent leur seuil indicatif qu'en 2023. Selon les modalités actuelles de la dette qui a déjà été restructurée, plus aucun seuil ne sera dépassé d'ici 2026 dans le scénario de référence. Le ratio service de la dette/recettes, égal à 29 % en 2023, devrait diminuer à 12 % en 2026 (en dessous du seuil de 14 %), lorsque l'essentiel de la dette extérieure commerciale aura été remboursé. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB et le ratio service de la dette/exportations ne sont pas pris en compte dans l'analyse, car ils ne dépassent leur seuil indicatif de 30 % et 10 % respectivement qu'en 2023. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB est de 33 % à la fin de 2023 et devrait baisser à 28 % en 2024, en dessous du seuil. De même, le ratio service de la dette/exportations devrait selon les projections baisser à 9 % d'ici 2024 et rester en dessous du seuil au cours des années suivantes. Le ratio VA de la dette/exportations est inférieur à son seuil indicatif. D'après les projections, il diminuera à 35 % en moyenne sur la période 2028–33.

13. Tous les indicateurs de la dette publique extérieure dépassent leur seuil indicatif dans les scénarios des tests de résistance (graphique 1). Les scénarios de chocs standardisés examinent les répercussions de divers chocs sur les trajectoires de la dette et du service de la dette, sur la base de la volatilité historique des indicateurs économiques du pays. Il en résulte de fortes hausses des indicateurs de la charge de la dette et de la liquidité dans tous les cas. Le test de résistance prévoyant un choc sur les exportations est celui qui produit les effets les plus extrêmes sur tous les indicateurs, ce qui tient à la forte dépendance de la République du Congo à l'égard des exportations de pétrole et à leur forte volatilité. Un recul des exportations à un niveau équivalant à un écart-type en dessous de leur moyenne historique au cours des deuxième et troisième années de la période couverte par les projections entraînerait une hausse du ratio VA de la dette/exportations, qui resterait élevé à moyen terme, tandis que le ratio VA de la dette/PIB culminerait à 118 %. Bien que ce choc vise à simuler les effets de la baisse des recettes d'exportation de pétrole (le pétrole représente 80 % des exportations) qui pourrait survenir à la suite d'une baisse des cours du pétrole, Il ne tient pas compte du fait que le service de la dette envers les plus grands créanciers commerciaux extérieurs varie en fonction des prix du pétrole (c'est-à-dire que le service de la dette d'une année donnée diminue en raison de la baisse des prix du pétrole).

14. Compte tenu des insuffisances en matière de gestion de la dette et des incertitudes liées à l'évaluation de la nature exacte et du volume réel des arriérés intérieurs, le pays est toujours considéré comme étant en situation de surendettement pour sa dette extérieure et sa dette globale, qui sont cependant jugées viables (voir ¶16). Les faiblesses sous-jacentes de la gestion de la dette sont mises en évidence par les retards dans le paiement du service de la dette extérieure dû en mars et en mai, par la non-observation du CRQ continu pour 2023 de non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et par l'absence de progrès concernant les mesures rectificatives précédentes. Les autorités restent pleinement déterminées à améliorer le système de gestion de la dette, en particulier par la rationalisation des processus et une meilleure communication entre les différents services. Comme tous les ratios d'endettement tomberont en dessous de leur seuil respectif dans les 5 ans, la dette est jugée viable.

B. Analyse de viabilité de la dette publique

15. Une analyse de la dette publique globale de la République du Congo met en évidence des vulnérabilités accrues en matière de dette publique (graphique 2). L'évolution prévue des indicateurs de la charge de la dette laisse entrevoir une vulnérabilité accrue liée à la dette publique. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette contractée ou garantie par l'État/PIB (qui englobe les arriérés intérieurs et le financement direct par la BEAC avant le lancement de l'accord au titre de la FEC) reste nettement supérieur, jusqu'en 2033, au niveau de référence de 35 % qui correspond à une vulnérabilité accrue pour les pays ayant une faible capacité d'endettement, puis se maintient en dessous du seuil pour le reste de la période considérée. Étant donné que la VA de la dette publique dépasse sa valeur de référence jusqu'en 2033 et que les autorités cherchent à inclure de nouveaux arriérés intérieurs dans la dette domestique après les avoir audités, le pays est toujours considéré comme étant en situation de surendettement en ce qui concerne sa dette globale. Cependant la dette est jugée viable, étant donné que les risques de liquidité sont atténués par i) la trajectoire à la baisse de la dette et ii) l'accumulation attendue de dépôts des administrations publiques auprès de la banque centrale. Cette évaluation de la vulnérabilité liée à la dette est corroborée par des tests de résistance. Le test de résistance supposant un choc de croissance est le plus extrême pour les indicateurs du poids de la dette publique, ce qui met en évidence un risque de dégradation lié à une incapacité à apurer les arriérés si la croissance reste faible et limite la marge de manœuvre budgétaire pour apurer les arriérés intérieurs. En revanche, les scénarios historiques suggèrent une hausse constante des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations (graphique 2), ce qui témoigne d'importants résidus historiques²⁷ et de faibles taux de croissance. Néanmoins, les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes dans les scénarios de référence diminuent.

²⁷ Les résidus historiques s'expliquent en grande partie par l'accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs.

Tableau 7 du texte. République du Congo : comparaison des indicateurs de la dette extérieure brute contractée ou garantie par l'État (CGE), scénario de référence

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2023	2024	2027	2032
Ratio VA de la dette/PIB				
AVD actuelle	33,2	29,5	22,1	14,4
2 ^e revue FEC	38,9	34,8	26,8	16,3
Ratio VA de la dette/exportations				
AVD actuelle	48,6	45,4	41,0	32,2
2 ^e revue FEC	47,0	44,3	41,3	30,0
Ratio service de la dette/exportations				
AVD actuelle	10,9	9,4	4,3	3,3
2 ^e revue FEC	10,5	8,3	4,3	3,4
Ratio service de la dette/recettes				
AVD actuelle	29,0	24,2	9,8	6,6
2 ^e revue FEC	29,1	22,2	10,2	7,1

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

16. La dette globale et la dette extérieure de la République du Congo sont jugées viables, mais le pays se trouve actuellement en situation de « surendettement ». Le diagnostic de surendettement reflète les lacunes dans la gestion de la dette qui ont provoqué plusieurs cas d'accumulation temporaire d'arriérés extérieurs auprès de créanciers bilatéraux, ainsi que l'incertitude quant à la nature et au volume exacts de la dette intérieure, dans l'attente des efforts déployés actuellement par les autorités pour procéder à l'audit et à la comptabilisation des arriérés intérieurs. Il sera envisagé de réévaluer la qualification « en situation de surendettement » lors de la prochaine revue, à mesure que le pays établira des antécédents de paiement en temps voulu de ses créances extérieures. Néanmoins, les arriérés extérieurs envers tous les créanciers bilatéraux et commerciaux, à l'exclusion des dettes contestées et des créances antérieures à l'initiative PPTE, ont été réglés. Compte tenu de la hausse des cours du pétrole et de la tendance baissière pour l'ensemble des indicateurs d'endettement et de solvabilité, le dépassement de l'indicateur service de la dette/recettes devrait être résolu d'ici 2026. Par conséquent, la dette globale et la dette extérieure sont considérées viables.

17. Les risques de surendettement global et extérieur demeurent élevés compte tenu des risques de liquidité et de l'exposition du pays à des chocs sur les cours du pétrole. Les risques de liquidité, associés à un ratio dette publique/PIB élevé (supérieur au seuil jusqu'en 2032) et à un ratio service de la dette extérieure/recettes important (l'indicateur dépasse le seuil jusqu'en 2025), sont atténués par la baisse régulière et sensible de ces ratios à plus long terme, par les financements qui devraient être disponibles sur les marchés financiers congolais, par l'accumulation attendue des dépôts de l'État auprès de la banque centrale, par les efforts de diversification de l'économie qui aboutiront à une hausse des exportations non pétrolières et à une augmentation de la contribution des secteurs non pétroliers à la croissance du PIB. À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'ajustement budgétaire, à adopter des mesures de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, à apurer les arriérés et à améliorer la gestion de la dette. Il n'en reste pas moins que la viabilité de la dette reste vulnérable aux chocs liés aux cours du pétrole et à l'inflation importée due à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et d'autres importations (en particulier les carburants). La baisse du prix du pétrole pourrait entraver les réformes structurelles et les mesures de diversification des autorités, tandis que la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants pourrait faire bondir les dépenses consacrées aux subventions de ces deux catégories, au détriment du de l'ajustement budgétaire. L'opposition aux réformes (notamment en raison du mécontentement social) pourrait ralentir l'assainissement des finances publiques et freiner le paiement des arriérés intérieurs, ce qui réduirait la capacité des banques à prêter au secteur privé et affecterait également les perspectives de croissance économique. Des résultats défavorables de la production pétrolière constituent un risque considérable de révision à la baisse de la viabilité de la dette. Ceux-ci pourraient se matérialiser si les investissements directs étrangers tombaient en dessous des niveaux requis et pourraient également entraîner, de la part des compagnies pétrolières, une réaction défavorable aux initiatives de réforme fiscale dans le secteur pétrolier prises par les autorités²⁸. Enfin, de nouvelles révisions à la baisse des statistiques du PIB (\$8) pourraient à nouveau augmenter les ratios dette/PIB.

18. Le module de financement sur le marché fait apparaître un risque modéré de pressions accrues sur la liquidité. Cependant, un épisode de montée des tensions sur le marché n'aurait pas un effet prononcé sur les indicateurs du poids de la dette (graphique 5), car le Congo ne prévoit pas d'émettre de dette sur les marchés et s'appuie plutôt sur un financement concessionnel à moyen terme pour limiter les vulnérabilités liées à la dette²⁹.

²⁸ Néanmoins, jusqu'à présent, les nouveaux avantages fiscaux récemment accordés ont stimulé la hausse des investissements des producteurs de pétrole puisqu'ils ont favorisé la mise en place de conditions d'égalité entre les acteurs du marché.

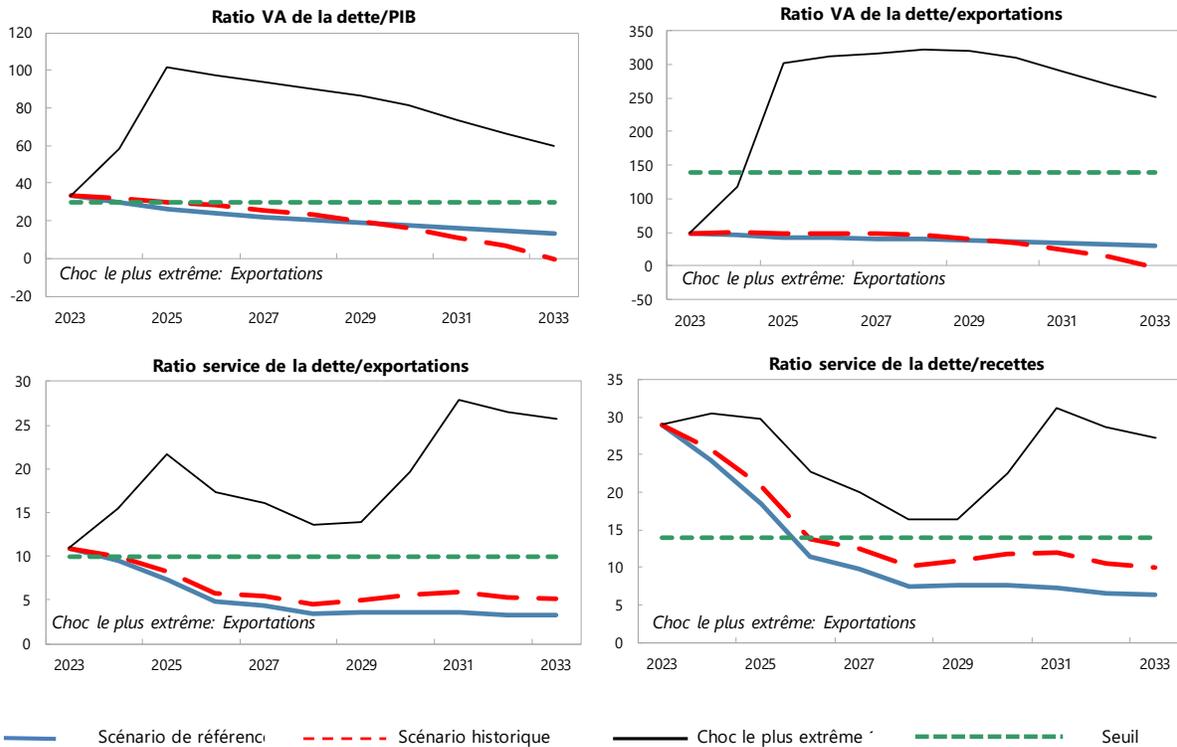
²⁹ Données EMBIG non disponibles pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec un rendement à l'échéance de 11,12 % et un écart de 804 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans le 24 avril 2023 (source : [Bloomberg](https://www.federalreserve.gov/releases/h15/), <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>)

VUES DES AUTORITÉS

19. Les autorités souscrivent à l'évaluation par les services du FMI, à savoir que le Congo est en situation de surendettement et que sa dette est viable compte tenu du niveau favorable des prix du pétrole favorables et des efforts de réforme et de restructuration de la dette déployés par les autorités. Les autorités ont exprimé leur engagement à améliorer le système de gestion de la dette par des processus et une communication plus efficaces entre les différents départements publics, afin d'éviter une nouvelle accumulation d'arriérés de paiement extérieurs. Les autorités espèrent également pouvoir achever l'audit des arriérés intérieurs afin de donner une idée plus claire de la nature et du volume de la dette intérieure. Elles ont aussi montré leur engagement à inclure un plan sur la composition des sources de financement intérieur.

Graphique 1. République du Congo : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2023–33

Graphique 1. Congo, Republic of: Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2023-2033



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	Non	Non
Prix des produits de base	Non	Non
Financement de marché	Non	Non

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.5%	1.5%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

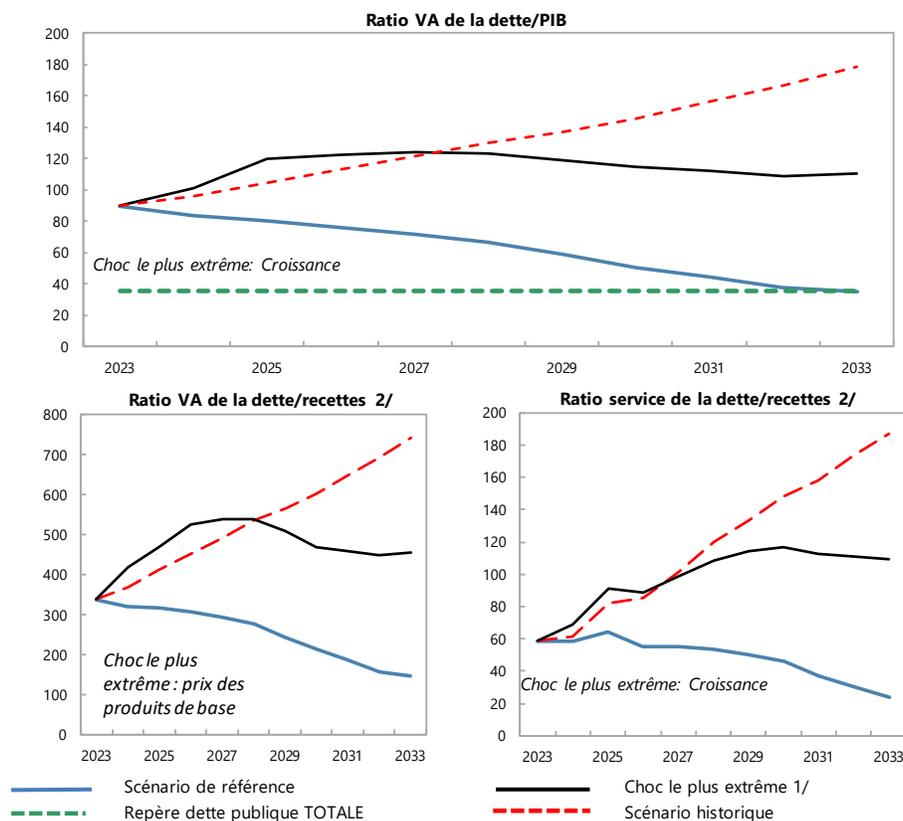
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. République du Congo : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–33



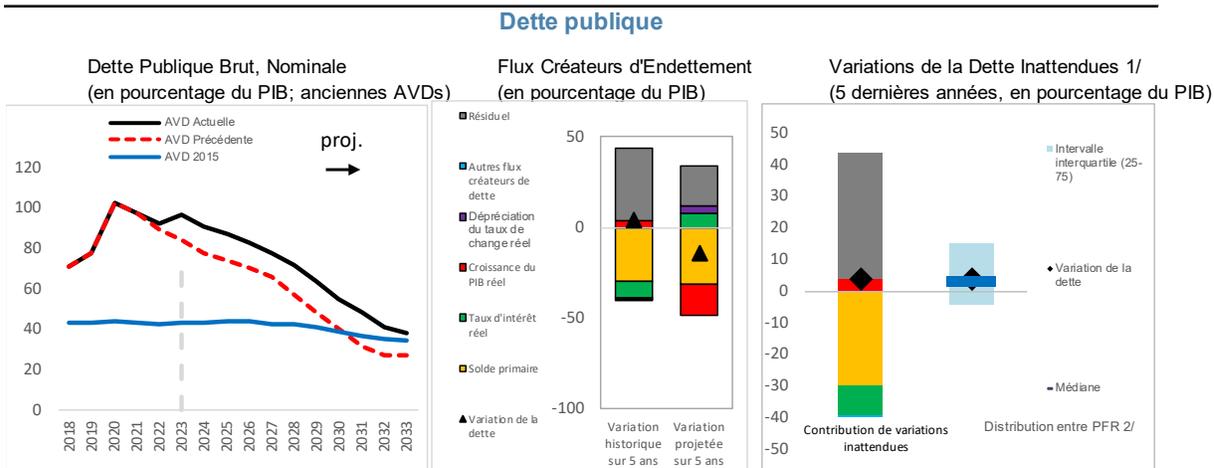
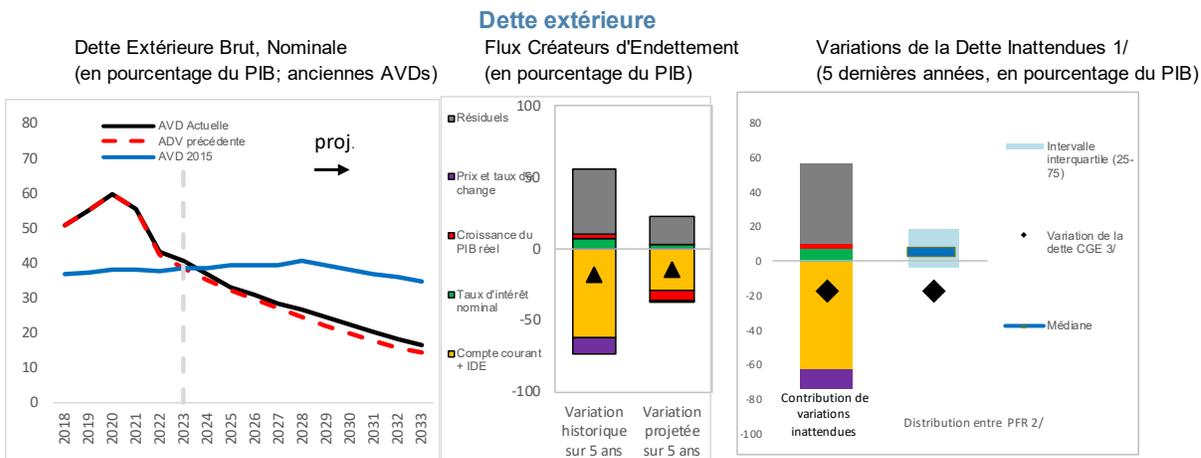
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	21%	21%
Dette intérieure à moyen et long terme	72%	72%
Dette intérieure à court terme	7%	7%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.5%	1.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.6%	4.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4.6%	4.6%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. République du Congo : facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence

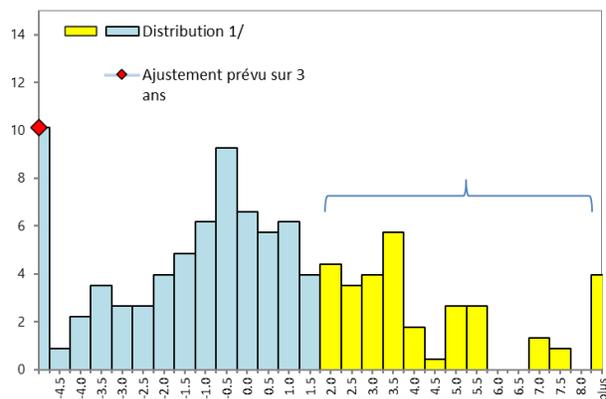


Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

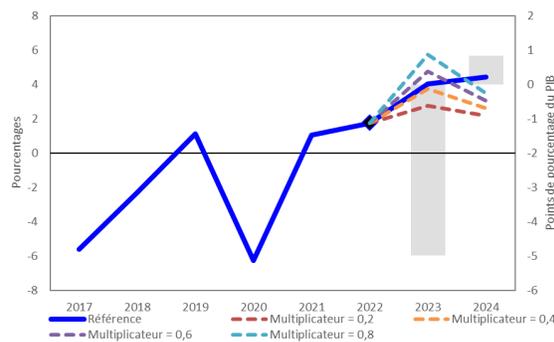
- 1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.
- 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.
- 3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée dans la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 4. République du Congo : outils de réalisme

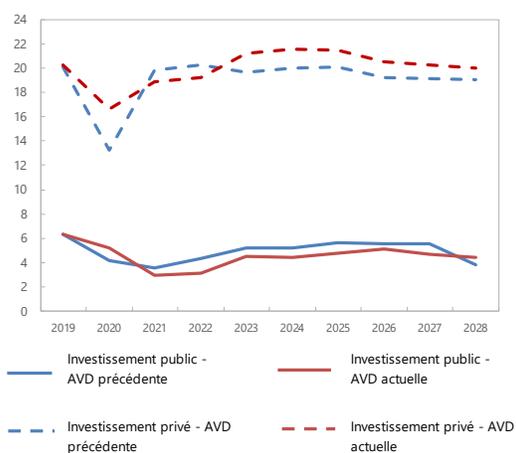
Ajustement sur 3 ans du solde primaire^{1/}
(en points de pourcentage du PIB)



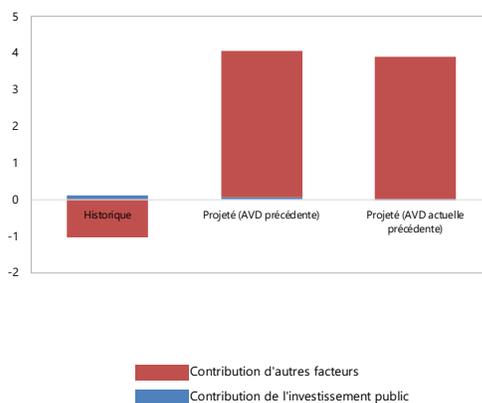
Rééquilibrage budgétaire et trajectoire de croissance possible^{2/}



Taux d'investissement public et privé^{3/}
(en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les pays à faible revenu (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur 3 ans pour le lancement du programme se situe sur l'axe des abscisses et le pourcentage de l'échantillon sur l'axe des ordonnées.

2/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes aux possibles trajectoires de la croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

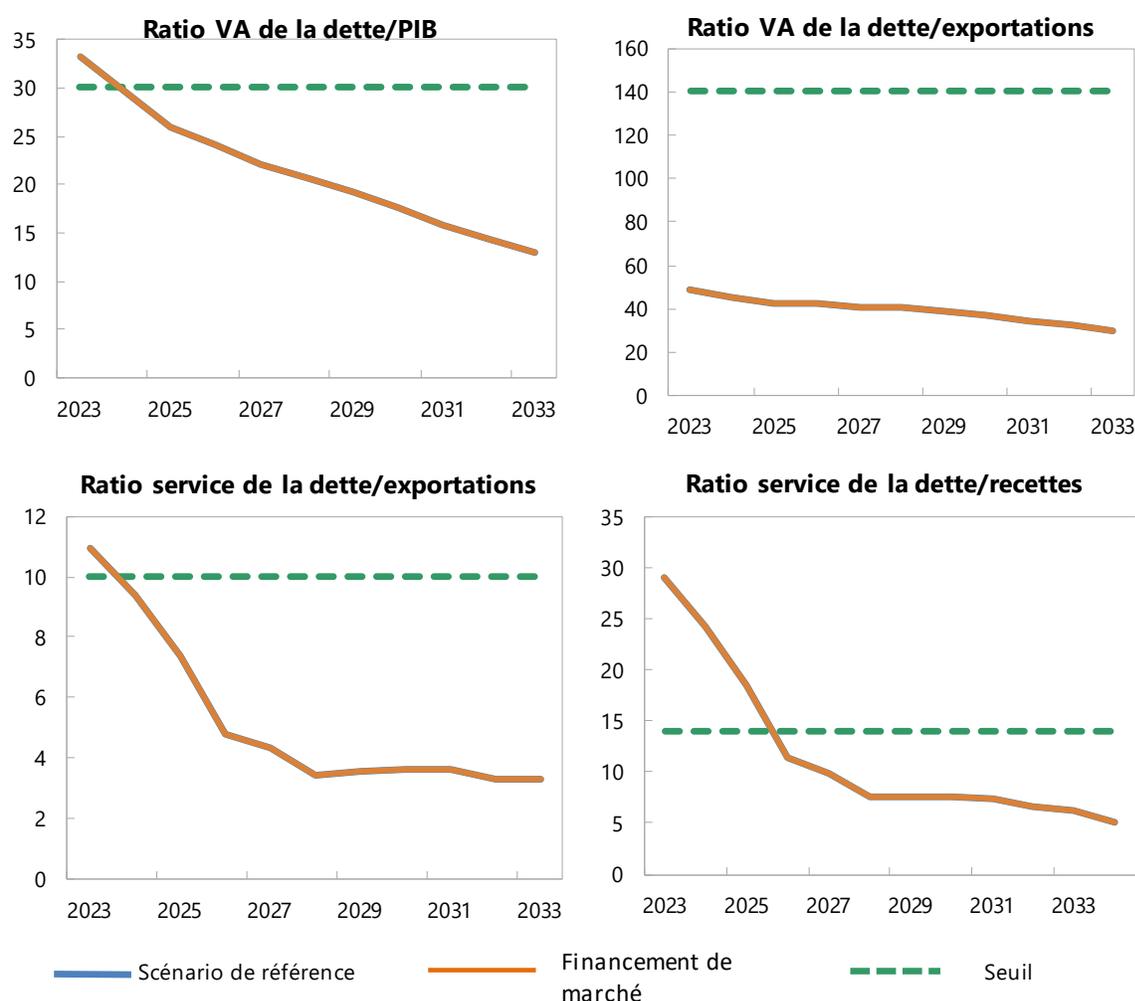
3/ Les variations de l'investissement s'expliquent par un changement de la méthode de calcul de l'indice des prix utilisée pour convertir l'investissement nominal en investissement à prix constants ; cela ne traduit pas une évolution des taux d'investissement réels.

Graphique 5. République du Congo : indicateurs du risque de financement sur le marché

	BFB	1/	EMBI	2/
Niveaux de référence	14		570	
Valeurs actuelles	10		n.a.	
Dépassement	Non		n.a.	
Besoins accrus de liquidité potentiels	Modérés			

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Aucune donnée de l'indice EMBIG n'est disponible pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec une décote de 14,5 % au-dessus du pair, avec un rendement à l'échéance de 11,6 % et un écart de 804 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans au 24 avril 2023. (Sources : Bloomberg, <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>)

Tableau 1a. République du Congo : dette publique brute par créancier, 2021–23

	30 déc. 2021			31 déc. 2022			28 févr. 2023 Prél.		
	Mrd. FCFA	Mio. dollars	% PIB	Mrd. FCFA	Mio. Dollars	% PIB	Mrd. FCFA	Mio. Dollars	% PIB
Dette publique totale	7254	12500	97,8	8038	12976	92,5	7794	12581	89,7
Dette extérieure	4136	7127	55,7	3741	6039	43,1	3497	5644	40,2
dont : arriérés	1286	2216	17,3	312	504	3,6	299	491	3,5
Créanciers multilatéraux et autres	550	948	7,4	781	1261	9,0	769	1265	8,9
FMI	24,0	41	0,3	130,5	211	1,5	130,5	215	1,5
IDA/BIRD	226	390	3,0	334	540	3,8	329	540	3,8
BAD	241	415	3,2	240	387	2,8	231	380	2,7
FIDA	14	24	0,2	15	24	0,2	15	24	0,2
Autres	45	78	0,6	62	100	0,7	64	105	0,7
Bilatéraux officiels	1802	3106	24,3	1752	2827	20,2	1639	2695	19,0
Club de Paris	273	470	3,7	280	452	3,2	150	246	1,7
Brésil	57	98	0,8	56	91	0,6	56	93	0,7
Belgique	89	153	1,2	79	128	0,9	74	121	0,9
France	106	183	1,4	123	199	1,4	0	0	0,0
Russie	17	30	0,2	19	31	0,2	20	32	0,2
Suisse	4	6	0,0	2	3	0,0	0	0	0,0
Hors Club de Paris	1530	2636	20,6	1472	2376	16,9	1489	2449	17,3
Chine	1257	2166	16,9	1222	1973	14,1	1256	2066	14,6
Inde	68	117	0,9	52	84	0,6	50	82	0,6
Koweït	32	55	0,4	34	54	0,4	33	55	0,4
Arabie saoudite	46	80	0,6	49	79	0,6	49	81	0,6
Türkiye	45	77	0,6	36	58	0,4	22	36	0,3
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE (non restructurés)	129			73			73		
		222	1,7		118	0,8		120	0,8
Créanciers privés	1783	3073	24,0	1208	1950	13,9	1089	1790	12,6
Entreprises chinoises	284	489	3,8	185	298	2,1	185	304	2,1
Club de Londres (euro-obligation)	140	241	1,9	140	226	1,6	140	231	1,6
Créances liées aux achats anticipés de pétrole	909	1567	12,3	625	1009	7,2	512	842	5,9
Afreximbank	54	94	0,7	32	52	0,4	26	42	0,3
Fournisseurs	396	682	5,3	226	364	2,6	226	371	2,6 ¹
Dette intérieure¹	3118	5373	42,0	4297	6937	49,5	4297	7067	49,8
Avances de la BEAC et DTS	572	986	7,7	735	1187	8,5	735	1209	8,5
Établissements commerciaux bancaires et non bancaires	1532	2640	20,6	2112	3410	24,3	2112	3474	24,5
Arriérés vérifiés et validés déclarés par la CCA	1014	1748	13,7	1450	2340	16,7	1450	2384	16,8
Commerciaux	643	1108	8,7	1083	1749	12,5	1083	1781	12,5
Sociaux et pensions	371	640	5,0	366	592	4,2	366	603	4,2

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

¹ Données mises à jour jusque fin décembre 2022.

Tableau 1b. République du Congo : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022–24^{1/}

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(Mio. dollars)	(% de la dette totale)	(en % du PIB) ⁸	(En millions de dollars)			(en % du PIB)		
Total	12 976	100	92,5	3 344	2 227	2 590	24,0	15,6	17,3
Extérieure	6 039	47	43,1	1 440	1 062	906	10,3	7,5	6,1
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	1 261	9,7	9,0	55	67	73	0,4	0,5	0,5
FMI	211	1,6	1,5
Banque mondiale	540	4,2	3,8
BAfD/BAfD/BID	387	3,0	2,8
Autres créanciers multilatéraux	124	1,0	0,9
<i>dont</i> : BDEAC	76	0,6	0,5
FIDA	24	0,2	0,2
Créanciers bilatéraux	2 827	21,8	20,2	318	361	346	2,3	2,5	2,3
Club de Paris	452	3,5	3,2	65	80	75	0,5	0,6	0,5
<i>dont</i> : France	199	1,5	1,4
Belgique	128	1,0	0,9
Hors club de Paris	2 376	18,3	16,9	252	282	272	1,8	2,0	1,8
<i>dont</i> : Chine	1 973	15,2	14,1
Inde	84	0,6	0,6
Créanciers commerciaux ²	1 950	15,0	13,9	1 067	633	488	7,6	4,4	3,3
<i>dont</i> : Obligations	226	1,7	1,6	41	40	38	0,3	0,3	0,3
Autres créanciers internationaux	1 724	13,3	12,3	1 026	594	450	7,3	4,2	3,0
<i>dont</i> : Deux principaux créanciers	1 009	7,8	7,2
Autres	715	5,5	5,1
Intérieure⁵	6 937	53,5	49,5	1 904	1 165	1 684	13,6	8,2	11,3
Bons du trésor ⁷
Obligations ⁷	3 038	23,4	21,7	1 185	940	1 299	8,5	6,6	8,7
Crédits	1 187	9,1	8,5	26	27	27	0,2	0,2	0,2
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ⁴									
<i>dont</i> : Liée	1 009	...	7,2
<i>dont</i> : Non liée
Passifs conditionnels									
<i>dont</i> : garanties publiques
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites ⁵	259	...	1,8
PIB nominal	13 961

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification par créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

² La ventilation des créanciers commerciaux, y compris pour la dette envers les négociants en pétrole, ne figure pas au tableau en raison de contraintes de capacité ou des clauses de

³ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

⁴ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

⁵ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

⁶ Le service de la dette intérieure inclut les remboursements d'arriérés.

⁷ Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

⁸ Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 2. République du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020–43

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	59,7	55,7	43,1	40,6	37,1	33,2	30,8	28,5	26,6	16,6	6,6	50,4	27,2
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	59,7	55,7	43,1	40,6	37,1	33,2	30,8	28,5	26,6	16,6	6,6	50,4	27,2
Variation de la dette extérieure	4,7	-3,9	-12,7	-2,5	-3,5	-3,9	-2,3	-2,4	-1,8	-1,8	-0,7		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	8,4	-24,3	-25,4	-10,2	-8,2	-6,2	-4,3	-3,9	-3,1	2,9	4,6	-4,4	-3,4
Déficit extérieur courant hors intérêts	-13,0	-15,1	-20,7	-4,8	-2,4	-0,5	1,3	1,5	1,9	7,9	7,3	-0,3	1,9
Déficit de la balance des biens et services	-11,9	-23,5	-31,4	-13,9	-11,6	-9,2	-6,9	-6,0	-4,9	1,3	5,1	-5,8	-5,8
Exportations	45,2	66,1	84,2	68,3	64,9	61,4	57,1	53,9	51,1	43,4	25,3		
Importations	33,4	42,6	52,8	54,4	53,3	52,2	50,2	48,0	46,2	44,7	30,4		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1,0	-0,1	-0,3	-0,5	-0,3	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	0,7	-0,5
<i>dont : officiels</i>	-1,1	-0,4	-0,6	-0,9	-0,6	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,9	-0,7		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	-0,1	8,5	11,0	9,6	9,5	9,1	8,7	7,9	7,3	7,1	2,5	4,9	8,1
IDE nets (négatifs = entrées)	8,7	-1,6	-3,7	-4,6	-4,9	-5,2	-5,0	-4,7	-4,4	-4,4	-2,4	-6,0	-4,6
Dynamique endogène de la dette 2/	12,6	-7,6	-1,0	-0,8	-1,0	-0,5	-0,7	-0,7	-0,7	-0,5	-0,4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,7	0,9	1,3	0,9	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,2	0,1		
Contribution de la croissance du PIB réel	4,2	-0,5	-0,9	-1,7	-1,7	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-0,8	-0,4		
Contribution des variations de prix et de taux de change	7,7	-7,9	-1,4		
Résiduel 3/	-3,6	20,4	12,7	7,7	4,7	2,3	2,0	1,5	1,3	-4,7	-5,3	6,7	1,0
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-2,3	-1,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	36,7	33,2	29,5	26,0	24,0	22,1	20,7	13,0	4,9		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	43,6	48,6	45,4	42,4	42,1	41,0	40,6	30,0	19,4		
Ratio service de la dette CGE/exportations	15,4	11,1	12,4	10,9	9,4	7,4	4,8	4,3	3,4	3,3	1,8		
Ratio service de la dette CGE/recettes	37,6	33,2	33,5	29,0	24,2	18,5	11,5	9,8	7,5	6,3	2,0		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	311,0	-1255,4	-1939,3	-276,0	-167,6	-183,3	-149,7	-151,1	-138,3	1300,9	2965,0		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-6,3	1,1	1,7	4,0	4,4	3,3	3,8	3,9	4,0	4,5	6,8	-1,3	4,1
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-12,3	15,3	2,5	-1,9	0,5	1,6	2,0	2,1	2,2	2,9	3,0	0,3	1,9
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1,0	1,8	2,4	2,2	1,9	1,7	1,6	1,6	1,5	1,4	1,3	2,1	1,6
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-39,1	70,4	32,8	-17,2	-0,2	-0,8	-1,5	0,2	0,7	4,0	7,9	8,0	0,0
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-24,3	48,7	29,3	5,2	2,8	2,7	1,8	1,4	2,3	12,9	7,3	3,5	4,5
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	33,2	32,7	31,4	32,8	35,2	35,1	37,8	37,8	...	35,0
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18,5	22,1	31,2	25,7	25,3	24,5	24,0	23,7	23,2	22,5	23,1	26,2	23,6
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	173,2	120,8	86,6	433,3	415,7	284,8	320,3	291,0	311,8	378,6	542,9		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2,4	1,9	1,3	1,3	1,2	1,3	1,1	0,9	...	1,4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	43,8	42,4	52,6	54,3	61,5	62,1	72,2	80,0	...	60,0
PIB nominal (milliards de dollars EU)	11 485	13 387	13 961	14 243	14 949	15 686	16 599	17 611	18 721	26 632	55 052		
Croissance du PIB nominal en dollars	-17,8	16,6	4,3	2,0	5,0	4,9	5,8	6,1	6,3	7,5	10,0	-1,0	6,1
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	36,7	33,2	29,5	26,0	24,0	22,1	20,7	13,0	4,9		
En pourcentage des exportations	43,6	48,6	45,4	42,4	42,1	41,0	40,6	30,0	19,4		
Ratio service de la dette/exportations	15,4	11,1	12,4	10,9	9,4	7,4	4,8	4,3	3,4	3,3	1,8		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	5123,8	4732,0	4411,4	4081,3	3991,7	3893,5	3880,3	3470,1	2697,4		
(Vat - Vat-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	-2,8	-2,3	-2,2	-0,6	-0,6	-0,1	-0,4	-0,1		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-17,7	-11,2	-8,0	-2,3	1,1	3,4	3,7	3,9	3,7	9,7	8,0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

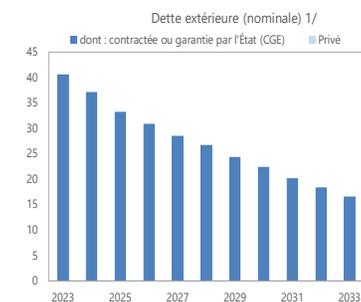
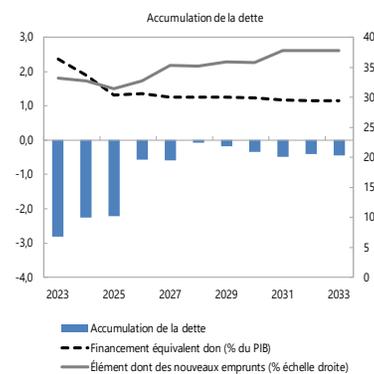


Tableau 3. République du Congo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–43

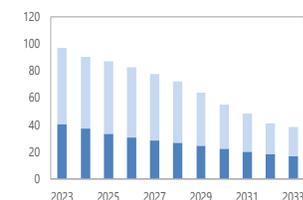
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	102,5	97,8	92,5	97,0	90,7	87,0	82,8	78,0	72,1	38,2	20,0	76,5	68,6
dont : libellée en devises	59,7	55,7	43,1	40,6	37,1	33,2	30,8	28,5	26,6	16,6	6,6	50,4	27,2
Variation de la dette du secteur public	24,9	-4,7	-5,3	4,5	-6,3	-3,7	-4,3	-4,8	-5,9	-3,1	-3,4		
Flux générateurs d'endettement identifiés	13,4	-8,9	-20,1	-7,0	-10,3	-7,8	-7,3	-7,9	-8,3	-5,7	-3,3	3,6	-8,4
Déficit primaire	-0,1	-3,7	-11,6	-6,6	-7,4	-6,1	-5,4	-5,9	-6,2	-4,1	-1,3	1,7	-6,6
Recettes et dons	20,0	22,6	31,8	26,6	25,9	25,3	24,7	24,5	24,0	23,4	23,8	26,8	24,5
dont : dons	1,5	0,4	0,6	0,9	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7		
Dépenses primaires (hors intérêts)	19,9	18,9	20,2	19,9	18,5	19,2	19,3	18,6	17,8	19,2	22,5	28,5	17,9
Dynamique automatique de la dette	13,9	-5,3	-8,5	-0,3	-2,8	-1,7	-1,9	-2,0	-2,1	-1,6	-2,0		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	9,5	-5,9	-8,1	-0,3	-2,8	-1,7	-1,9	-2,0	-2,1	-1,6	-2,0		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	4,3	-4,8	-6,4	3,2	1,3	1,2	1,3	1,1	0,9	0,2	-0,5		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	5,2	-1,1	-1,7	-3,6	-4,1	-2,9	-3,2	-3,1	-3,0	-1,8	-1,5		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	4,4	0,7	-0,4		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Résiduel	11,5	4,2	14,8	11,4	4,0	4,1	3,1	3,1	2,4	2,6	-0,1	2,6	3,5
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	86,0	89,7	83,2	80,0	76,1	71,8	66,4	34,6	18,3		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	270,4	337,9	320,7	316,6	307,6	292,7	276,0	148,1	77,0		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	70,3	76,5	75,8	58,9	58,8	64,5	54,9	55,3	54,0	23,5	15,5		
Besoin de financement brut 4/	13,5	13,6	12,5	9,0	7,8	10,2	8,2	7,6	6,7	1,4	2,3		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-6,3	1,1	1,7	4,0	4,4	3,3	3,8	3,9	4,0	4,5	6,8	-1,3	4,1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1,0	1,7	2,5	2,2	1,9	1,7	1,6	1,6	1,5	1,4	1,3	2,1	1,6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	18,5	-7,7	-9,9	8,2	2,6	2,4	2,6	2,4	2,1	1,3	-2,9	1,3	2,6
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	7,6	1,1	-0,8	4,8	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-14,0	11,2	15,1	-4,5	1,0	1,6	1,8	2,0	2,2	2,9	3,0	1,7	1,7
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	8,5	-4,1	8,8	2,7	-3,1	6,9	4,7	-0,2	-0,4	25,4	7,0	-2,6	3,9
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-25,0	1,1	-6,3	-11,1	-1,2	-2,4	-1,2	-1,1	-0,4	-1,1	2,0	-10,1	-1,6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

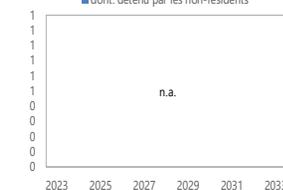
Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

Dettes du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale
■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents
■ dont: détenu par les non-résidents



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale plus administrations de sécurité sociale/Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. République du Congo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2023–33
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	33	30	26	24	22	21	19	18	16	14	13
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	33	32	30	28	26	23	20	16	11	6	-1
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	33	35	35	32	30	28	26	24	21	19	18
B2. Solde primaire	33	32	35	34	33	33	33	32	30	29	28
B3. Exportations	33	58	101	97	94	90	86	81	73	66	60
B4. Autres flux 3/	33	41	48	46	44	42	40	37	33	30	27
B5. Dépréciation	33	37	32	30	28	26	24	22	20	18	16
B6. Combinaison de B1-B5	33	51	60	57	54	52	49	45	41	37	33
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	33	33	31	29	29	28	27	26	25	24	23
C2. Catastrophes naturelles	33	31	28	27	25	24	23	22	20	19	18
C3. Prix des produits de base	33	40	46	46	45	44	42	39	36	33	30
C4. Financement de marché	33	30	26	24	22	21	19	18	16	14	13
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	49	45	42	42	41	41	39	37	34	32	30
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	49	49	49	49	48	46	40	33	25	14	-2
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	49	45	42	42	41	41	39	37	34	32	30
B2. Solde primaire	49	49	57	60	62	65	67	67	66	65	64
B3. Exportations	49	117	302	312	317	323	320	310	290	271	252
B4. Autres flux 3/	49	63	79	80	81	82	81	77	72	67	63
B5. Dépréciation	49	45	42	41	40	40	38	36	34	32	29
B6. Combinaison de B1-B5	49	83	74	117	117	119	117	111	104	97	90
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	49	51	50	52	53	55	55	55	54	53	53
C2. Catastrophes naturelles	49	49	47	48	48	49	48	47	45	44	42
C3. Prix des produits de base	49	75	90	93	93	93	89	86	81	77	71
C4. Financement de marché	49	45	42	42	41	41	39	37	34	32	30
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	11	9	7	5	4	3	4	4	4	3	3
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	11	10	8	6	6	5	5	6	6	5	5
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	11	9	7	5	4	3	4	4	4	3	3
B2. Solde primaire	11	9	8	6	5	4	5	5	5	5	5
B3. Exportations	11	15	22	17	16	14	14	20	28	26	26
B4. Autres flux 3/	11	9	8	6	5	4	4	6	7	7	7
B5. Dépréciation	11	9	7	5	4	3	4	4	4	3	3
B6. Combinaison de B1-B5	11	12	12	9	8	6	7	9	10	10	9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	11	9	7	5	5	4	4	4	4	4	4
C2. Catastrophes naturelles	11	10	8	5	5	4	4	4	4	4	4
C3. Prix des produits de base	11	12	10	7	6	5	5	6	8	7	7
C4. Financement de marché	11	9	7	5	4	3	4	4	4	3	3
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	29	24	18	11	10	8	8	8	7	7	6
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	29	26	21	14	13	10	11	12	12	11	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	29	28	25	15	13	10	10	10	10	9	9
B2. Solde primaire	29	24	19	13	12	10	10	10	11	10	10
B3. Exportations	29	30	30	23	20	16	16	23	31	29	27
B4. Autres flux 3/	29	24	19	13	12	9	9	12	14	13	13
B5. Dépréciation	29	31	23	14	12	9	10	10	9	8	8
B6. Combinaison de B1-B5	29	29	26	17	15	12	12	17	18	16	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	29	24	19	12	10	8	8	8	8	7	7
C2. Catastrophes naturelles	29	24	19	12	10	8	8	8	8	7	7
C3. Prix des produits de base	29	30	25	17	15	11	11	13	15	14	13
C4. Financement de marché	29	24	18	11	10	8	8	8	7	7	6
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 5. République du Congo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2023–33^{1/}
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	90	83	80	76	72	66	58	50	44	37	35
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	90	96	105	113	122	130	137	145	156	166	178
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	90	101	120	122	124	123	119	115	112	108	110
B2. Solde primaire	90	100	117	114	109	103	95	86	78	70	67
B3. Exportations	90	100	122	118	113	107	97	87	77	68	62
B4. Autres flux 3/	90	94	102	98	93	88	79	70	61	53	49
B5. Dépréciation	90	87	82	77	71	65	56	47	40	32	29
B6. Combinaison de B1-B5	90	95	109	108	106	103	97	90	85	80	78
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	90	107	104	100	95	89	80	72	64	57	54
C2. Catastrophes naturelles	90	94	91	87	83	77	69	61	55	48	45
C3. Prix des produits de base	90	91	98	108	115	119	117	112	109	106	107
C4. Financement de marché	90	83	80	76	72	66	58	50	44	37	35
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	338	321	317	308	293	276	245	213	187	159	148
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	338	370	413	453	492	534	566	601	649	691	741
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	338	389	470	489	499	506	492	477	468	456	466
B2. Solde primaire	338	387	464	460	446	430	396	361	331	300	285
B3. Exportations	338	385	484	476	460	444	408	368	328	288	264
B4. Autres flux 3/	338	364	405	396	381	364	331	294	261	226	209
B5. Dépréciation	338	337	326	311	291	270	235	199	169	138	123
B6. Combinaison de B1-B5	338	367	430	435	432	428	404	379	360	338	334
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	338	414	411	402	386	369	335	301	273	244	231
C2. Catastrophes naturelles	338	362	360	352	338	322	291	259	232	205	194
C3. Prix des produits de base	338	421	468	527	538	539	508	470	460	448	457
C4. Financement de marché	338	321	317	308	293	276	245	213	187	159	148
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	59	59	65	55	55	54	51	46	37	30	23
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	59	62	82	85	101	120	133	148	158	174	187
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	59	69	92	88	99	109	115	116	112	111	109
B2. Solde primaire	59	59	89	103	106	111	103	91	81	73	64
B3. Exportations	59	59	66	59	59	57	54	53	50	43	35
B4. Autres flux 3/	59	59	65	57	57	56	52	50	44	37	30
B5. Dépréciation	59	59	66	55	54	52	49	44	36	29	23
B6. Combinaison de B1-B5	59	61	75	74	78	82	84	82	75	70	65
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	59	59	94	84	89	92	79	72	62	54	45
C2. Catastrophes naturelles	59	60	77	68	70	71	64	59	50	43	35
C3. Prix des produits de base	59	73	84	75	89	99	104	108	106	105	104
C4. Financement de marché	59	59	65	55	55	54	51	46	37	30	23

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION, DE DEROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITERES DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — SUPPLÉMENT D'INFORMATIONS

Le 17 juillet 2023

Rédigé par le département Afrique

La présente déclaration contient des informations qui sont devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI pour la troisième revue au titre de la facilité élargie de crédit (EBS/23/85), et qui concernent l'exécution des deux mesures préalables dans le cadre de cette revue. Ces informations ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.

1. Les autorités ont mis en œuvre les deux actions préalables dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit.

- **Hausse du prix des carburants.** Le 30 juin 2023, le ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère des Hydrocarbures, ainsi que le ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, ont décidé une hausse de 24% du prix de l'essence par un arrêté ministériel conjoint. L'augmentation des prix, qui est entrée en vigueur le 15 juillet 2023, a satisfait à l'exigence de mesure préalable et est globalement conforme à l'augmentation de prix de 25 % initialement comptabilisée dans les projections budgétaires, la différence n'ayant qu'un impact négligeable sur le budget 2023, comme prévu dans le rapport des services du FMI.
- **Dispositions juridiques applicables au dépôt des redevances recouvrées au titre de la formule de prix de détail.** Une circulaire du ministère des Finances a permis l'exécution de l'action préalable consistant à établir des dispositions juridiques pour encadrer le dépôt des redevances recouvrées par l'État au titre de la formule de prix de détail sur un compte inscrit au budget, transparent et susceptible de faire l'objet d'un suivi.

**Déclaration de M. Facinet Sylla, administrateur pour la République du Congo,
M. Régis N'Sonde, administrateur suppléant, et M^{me} Mwanza Nkusu, conseillère
principale de l'administrateur**

Le 19 juillet 2023

INTRODUCTION

Au nom des autorités congolaises, que nous représentons, nous tenons à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur coopération continue avec la République du Congo. Nous remercions également les services du FMI pour les entretiens fructueux menés lors de la mission et avant la réunion du conseil d'administration relatives à la troisième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'aide financière du FMI approuvée en janvier 2022 et la poursuite de l'assistance technique pour le renforcement des capacités contribuent à l'exécution des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles nécessaires à la mise en œuvre du plan national de développement des autorités pour la période 2022–26 (PND 2022–26).

Au cours de la période considérée, les mesures budgétaires introduites pour atténuer les répercussions d'un contexte extérieur défavorable et des chocs liés au climat ont eu une incidence négative sur les résultats du programme, mais les autorités ont pris des mesures rigoureuses pour maintenir ce dernier sur la bonne voie. Depuis 2022, les prix élevés des importations, dus aux retombées de la guerre en Ukraine, ont fait grimper la facture des importations et le coût de la vie. Les subventions aux produits alimentaires et aux carburants ont augmenté pour compenser cette hausse du coût de la vie. Il en a été de même pour les dépenses qui se sont avérées nécessaires pour affronter des difficultés imprévues sur le plan de la sécurité et les dégâts des inondations provoquées par les fortes pluies à la fin de l'année 2022. Ces éléments, associés à l'augmentation des paiements d'arriérés intérieurs, ont engendré des pressions sur le budget et creusé le déficit primaire hors pétrole. Toutefois, dans un contexte marqué par des besoins considérables sur le plan social, les autorités ont pris des mesures budgétaires de grande ampleur, notamment en décidant la hausse de 30 % du prix de l'essence à la pompe depuis le début de l'année 2023 et en réduisant (par un décret présidentiel de mai 2023) les plafonds de dépenses budgétaires afin de compenser les dérapages observés en 2022.

Les autorités restent déterminées à réduire les fragilités du Congo, à promouvoir une croissance forte, inclusive et respectueuse de l'environnement, et à veiller à ce que le pays joue son rôle dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de la CEMAC. Elles continueront à renforcer les réformes structurelles et de gouvernance, à remédier aux insuffisances en matière d'infrastructures et à accroître l'investissement dans le capital humain, tout en préservant la stabilité macroéconomique. Ces efforts devraient contribuer à attirer les investissements privés et à diversifier l'économie en dehors du secteur pétrolier, comme le prévoit le PND 2022–26. Les autorités veillent à instaurer des politiques compatibles avec la stabilité extérieure au niveau régional.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET EXÉCUTION DU PROGRAMME

Évolution économique récente

Bien qu'inférieure aux prévisions initiales, la croissance économique s'est renforcée en 2022 par rapport à 2021. La croissance du PIB réel pour 2021 est estimée à 1,5 %, contre une prévision de 1,1 % au moment de la deuxième revue. La croissance pour 2022 a été révisée à la baisse, de 2,8 % à 1,7 %, en partie à cause d'une contraction de la production pétrolière. Du côté de la demande, les dépenses publiques ont stimulé la consommation et l'investissement.

L'inflation s'est avérée plus basse que prévu. L'inflation à la fin décembre 2022 est estimée à 3,2 % en glissement annuel, tandis que l'inflation moyenne pour l'année était de 3 %, contre une prévision de 3,5 % lors de la deuxième revue. Les prix administrés et le resserrement de la politique monétaire régionale ont contribué à contenir l'inflation, malgré la facture élevée des importations.

La hausse des cours du pétrole en 2022 a eu un effet positif sur le solde budgétaire global et sur les indicateurs du secteur extérieur. Cette hausse a généré des recettes pétrolières plus élevées qu'anticipé et une amélioration de l'excédent budgétaire. Dans le secteur extérieur, la hausse des cours du pétrole a stimulé les exportations pétrolières et augmenté l'excédent courant, malgré l'augmentation de la facture des importations due aux conséquences de la guerre en Ukraine. Cet excédent a facilité les paiements au titre du service de la dette aux créanciers extérieurs, et tous les arriérés extérieurs envers les créanciers officiels ont été apurés.

Le secteur bancaire demeure relativement solide. Le remboursement par l'État des arriérés intérieurs a procuré plus de liquidité au secteur privé. L'activité économique a contribué à stabiliser le niveau des prêts improductifs. Cette liquidité, conjuguée à la croissance des dépôts des banques commerciales, a favorisé une augmentation du crédit au secteur privé.

Exécution du programme

Le programme présente un bilan mitigé au cours de la période considérée, du fait notamment des difficultés causées par un contexte extérieur défavorable. Comme souligné ci-dessus, la réalisation des objectifs à fin décembre 2022 a été compromise par l'augmentation des subventions aux produits alimentaires et aux carburants, décidée par les autorités pour protéger la population de la hausse du coût de la vie et de l'impact des cours mondiaux du pétrole sur les prix intérieurs. D'autre part, les autorités ont accéléré le remboursement des arriérés intérieurs, notamment des pensions de retraite. En conséquence, deux des cinq critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 n'ont pas été remplis : le plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier et le financement intérieur net de l'administration centrale. Le critère de réalisation quantitatif continu portant sur la non-accumulation de nouveaux arriérés de dette extérieure contractée ou garantie par l'État n'a pas été satisfait à fin mars 2023 en raison d'un retard de deux mois dans le paiement d'un créancier bilatéral, dû à des problèmes de communication. Trois des cinq objectifs indicatifs à fin décembre ont été atteints. L'objectif indicatif relatif au plancher des recettes non pétrolières a été manqué en raison d'un recouvrement insuffisant de la TVA. Le plancher des dépenses sociales n'a pas été respecté à

cause de l'augmentation nécessaire des subventions aux produits alimentaires et aux carburants et des dépenses en biens et services, au détriment des postes correspondant aux dépenses sociales selon la définition du programme.

Sur le plan structurel, un des trois repères structurels fixés pour fin décembre a été atteint, une mesure a été mise en œuvre avec retard et la troisième a été partiellement mise en œuvre. Premièrement, le repère structurel concernant le modèle de planification des marchés publics a été atteint. Deuxièmement, l'inventaire des arriérés d'impôts susceptibles d'être recouverts et une stratégie de recouvrement détaillée ont également été achevés, mais tardivement. La formule des prix d'entrée de distribution (PED) a été actualisée dans les délais, mais elle n'a pas entraîné d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la Congolaise de Raffinage (CORAF) au cours des trois dernières années. L'un des deux repères structurels fixés pour fin mars 2023, à savoir la publication du rapport annuel de 2021 sur la dette, a été atteint ; le deuxième repère structurel, portant sur la création de cadastres dans les secteurs minier et forestier, n'a pas été satisfait, dans la mesure où les cadastres existants manquent de données et ne sont pas encore accessibles en ligne au public.

Les pouvoirs publics ont pris des mesures correctives pour améliorer les résultats et atteindre les objectifs du programme, et les plus hautes autorités de l'État ont donné de nouvelles preuves de leur détermination dans ce domaine. Les décideurs ont inscrit les mesures visant à améliorer les résultats budgétaires dans un décret présidentiel signé en mai 2023, qui fixe des limites plus faibles aux dépenses publiques et révisé le budget 2023 pour inverser les dérapages budgétaires de 2022. Poursuivant la déréglementation des prix des carburants, entamée en janvier 2023, avec une augmentation initiale de 5 à 7 % des prix de l'essence et du diesel, les autorités ont récemment annoncé un relèvement de 24 % des prix de l'essence, prenant effet le 15 juillet 2023. Par cette mesure, elles portent l'augmentation totale des prix de l'essence depuis le début de l'année à 30 %, respectant ainsi plus tôt que prévu l'engagement qu'elles avaient pris pour 2023 dans le cadre du programme. Ceci permet de compenser le coût budgétaire temporaire lié au retard de l'ajustement simultané des prix du diesel, qui aurait touché plus particulièrement les ménages les plus pauvres. Les autres mesures sur le plan budgétaire concernent le paiement attendu de dividendes par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) d'au moins 10 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB hors pétrole), la suppression des exonérations de TVA et de droits de douane dont bénéficie la SNPC, l'obligation faite à la CORAF de facturer la TVA sur ses ventes et l'amélioration du respect des obligations fiscales par des mesures préventives et des sanctions.

Les autorités ont pris d'autres mesures dans le cadre de la gestion de la dette et veillent à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, intérieurs ou extérieurs, conformément à l'engagement qu'elles ont pris à cet égard. Elles ont formé un groupe de travail pour garantir le paiement ponctuel de toute dette arrivant à échéance. Tout en réaffirmant leur objectif de remboursement intégral de tous les arriérés intérieurs d'ici 2031, les autorités notent que les audits en cours pourraient compromettre leurs démarches en ce sens. De la même manière qu'une réévaluation des arriérés, qui avait été exclue lors d'un précédent audit, a constaté des arriérés sociaux de 360 milliards de francs CFA

(environ 4 % du PIB) à ajouter au stock de la dette de 2023, les audits en cours pourraient révéler l'existence de nouveaux arriérés.

PERSPECTIVES ET POLITIQUES POUR 2023 ET AU-DELÀ

Perspectives et risques

Dans l'ensemble, les perspectives sont favorables pour les principaux indicateurs macroéconomiques. La croissance du PIB pour 2023, qui s'élève à 4 %, reste globalement conforme aux projections établies lors de la deuxième revue. Le rebond par rapport au taux de 1,7 % enregistré en 2022 est dû à une reprise de la production pétrolière et à l'augmentation de la production non pétrolière, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et des services sociaux. La croissance à moyen terme est également prévue à 4 %. La croissance du secteur non pétrolier, qui devrait atteindre 4,5 % entre 2024 et 2028, sera soutenue par la mise en œuvre des réformes structurelles prévues dans le PND 2022–26, qui devraient favoriser la diversification de l'économie. L'inflation moyenne à moyen terme devrait rester aux alentours de 3 %, ce qui est conforme aux niveaux visés par la CEMAC. Le secteur extérieur pourrait connaître des tensions, dans la mesure où la diminution des exportations de pétrole et l'augmentation des importations pourraient entraîner un déficit du compte courant à l'horizon 2025. Ces tensions devraient être atténuées par une diminution des paiements au titre du service de la dette extérieure et une augmentation progressive des exportations non pétrolières, au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie de diversification de l'économie.

Certains risques importants, principalement liés à des événements exogènes, pèsent sur les perspectives. Les risques baissiers incluent les retombées d'une intensification des conflits régionaux, d'une guerre prolongée en Ukraine, de conditions météorologiques défavorables, d'une baisse des cours mondiaux du pétrole et d'un resserrement des conditions financières. Les risques de dérapage de la politique économique sont atténués par l'engagement réaffirmé des autorités en faveur du programme, en particulier au plus haut niveau de l'État. Côté positif, la mise en œuvre rapide des réformes pourrait attirer des investissements privés et les aides financières de partenaires pour le développement, accroître la productivité et améliorer la croissance économique. La découverte potentielle de nouveaux champs gaziers et pétroliers à bas coût augmenterait la production et les recettes budgétaires. Une hausse des prix des engrais et des cours des métaux pourrait accroître les investissements miniers dans le bassin de potasse de la République du Congo. La préservation de la forêt pluviale et le boisement de la partie du bassin du Congo appartenant à la République du Congo pourraient faciliter des financements privés étrangers, tels que les crédits carbone ou les obligations ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Politique et réformes budgétaires

Les autorités restent attachées à un assainissement budgétaire favorable à la croissance et qui concilie l'objectif de viabilité des finances publiques et de la dette avec la protection des segments vulnérables de la population. En 2023, le solde primaire non pétrolier devrait augmenter de près de 5 points de pourcentage du PIB. Cette amélioration attendue repose sur une augmentation des recettes intérieures, sur des paiements de dividendes plus élevés et effectués en temps voulu par les

entreprises publiques, y compris la SNPC, sur une augmentation des paiements et un meilleur recouvrement de la TVA et des droits de douane liés au pétrole, et sur la suppression progressive des subventions aux carburants par la déréglementation des prix des carburants (à l'exception du kérosène et du butane). À moyen terme, le déficit primaire non pétrolier devrait s'améliorer de 10 points de pourcentage du PIB hors pétrole (6,3 % du PIB) à l'horizon 2028, pour s'établir à 5,7 % du PIB. Ce résultat dépend à la fois d'un meilleur recouvrement des recettes et d'une limitation des dépenses. Concernant les dépenses, la masse salariale sera maîtrisée et le contrôle des dépenses sera renforcé. Ces mesures permettront de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour augmenter les dépenses sociales ciblées et contribuer à la constitution de réserves au niveau régional.

La poursuite de cet élan réformateur favorisera le rééquilibrage budgétaire décrit ci-dessus et la diversification de l'économie. Les principales réformes porteraient sur la gestion de la dette, l'investissement public, la gestion des finances publiques et la gouvernance. Concernant la dette, les réformes visent à améliorer la transparence et la traçabilité de la dette, à contenir les coûts d'emprunt et à maintenir les échéances à des niveaux appropriés. Les autorités sont conscientes qu'il est indispensable d'avancer dans les réformes dans le domaine de la planification des projets, des procédures de marché et de la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne la gestion de la trésorerie et le compte unique du Trésor, pour garantir une utilisation efficiente des ressources publiques, promouvoir une exécution transparente du budget et réaliser un suivi complet des dépenses et du recouvrement des recettes. La diversification de l'économie dépendrait de réformes visant à améliorer le climat des affaires, à assainir les entreprises publiques à accroître l'efficacité du secteur financier. Ces réformes sont également encouragées au niveau régional.

Réformes structurelles

Les autorités s'engagent à coordonner étroitement leurs politiques économiques avec celles des autres pays de la CEMAC, dans le cadre du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC). Ces réformes visent à améliorer le niveau de vie d'une population jeune et en croissance rapide en créant des possibilités d'emploi. Les principaux axes du PREF-CEMAC comprennent i) des réformes structurelles profondes visant à transformer et diversifier radicalement l'économie de la région, ii) un soutien continu aux institutions régionales et une moindre dépendance des pays de la CEMAC vis-à-vis des matières premières, iii) une plus grande transparence des finances publiques et des secteurs pétrolier et gazier, iv) un meilleur recouvrement des recettes intérieures, v) l'amélioration de la gouvernance et vi) des réformes favorisant le développement du secteur privé. Le PND 2022–26 est conforme à la stratégie régionale de réforme.

Les réformes visant à faire face aux problèmes liés au changement climatique figurent en bonne place dans le programme de développement des autorités congolaises. Le Congo fait partie des pays les plus vulnérables au changement climatique. Les fortes pluies, de plus en plus fréquentes, provoquent de graves inondations qui endommagent les infrastructures et les logements, affectent le bétail et les récoltes et aggravent l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Les autorités procèdent au rapprochement de leur plan de développement national 2022–26 et de leur stratégie climatique. Dans le cadre du programme actuel au titre de la FEC, elles procéderont à des réformes visant à

intégrer les aspects climatiques dans la sélection des projets et à améliorer les pratiques d'exécution des projets. Elles appliqueront des mesures pour corriger les carences constatées par récente évaluation de la gestion des investissements publics en matière climatique (C-PIMA), dont certaines sont incluses comme repères structurels dans le programme. Les autorités poursuivront leurs efforts pour préserver la forêt pluviale et promouvoir l'exploitation efficace des ressources en eau dans le bassin du Congo. Ces efforts nécessiteront un financement de grande ampleur. Les autorités ont manifesté leur intérêt pour une aide du FMI dans le cadre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), qui permettrait de mobiliser des financements de la part d'autres partenaires et d'investisseurs privés. Elles espèrent que le FMI envisagera rapidement une aide au titre de la FRD en faveur du Congo, pays fragile soumis aux chocs climatiques et situé au cœur d'un bien public mondial et majeur, le bassin du Congo, dont la préservation doit être assurée de manière urgente.

CONCLUSION

Bien que les résultats du programme au cours de la période considérée aient été mitigés, principalement en raison des mesures budgétaires prises en réponse aux chocs défavorables, les autorités maintiennent leur engagement envers le programme et la réalisation de leur objectif de développement. Elles ont pris les mesures correctives nécessaires pour améliorer l'exécution du programme. Elles réitèrent leur détermination à l'égard des politiques du programme et des réformes structurelles, notamment l'amélioration de la gouvernance et la poursuite de la déréglementation progressive des prix des carburants afin d'éliminer les subventions non ciblées, tout en protégeant les couches les plus vulnérables de la population. Les autorités continuent d'accorder une grande importance au soutien financier et à l'assistance technique du FMI. Elles sollicitent l'achèvement de la troisième revue du programme au titre de la FEC et l'approbation des décisions correspondantes. Nous serions très reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir considérer favorablement ces demandes.